



Rapport de présentation – Pièce n°1 *Diagnostic du territoire* Volet Paysages

SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2025

**SOBERCO
ENVIRONNEMENT**



Partie 3 : Volet Paysages 3

1. Les grands paysages et leur structure.....	4
1.1. Les entités paysagères du territoire	4
1.2. Synthèse des structures paysagères	14
2. Les paysages bâtis.....	16
2.1. L'implantation géographique des bourgs	16
2.2. Les morphologies urbaines villageoises.....	19
2.3. L'armature urbaine du territoire	25
3. Les dynamiques d'urbanisation et la consommation foncière.....	49
3.1. Analyse de la consommation d'espace passée.....	49
3.2. Analyse complémentaire par photo-interprétation sur la période 2006-2017	50
3.3. Les outils de planification et la maîtrise du développement.....	52
3.4. Les espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis	53
4. La découverte des paysages et des patrimoines.....	63
4.1. Les itinéraires de découverte	63
4.2. Les points de vue	66
4.3. Les sites et éléments paysagers « remarquables ».....	68
4.4. Le patrimoine protégé ou labellisé	70
4.5. La découverte des paysages et des patrimoines : carte de synthèse..	79
5. Synthèse des enjeux paysagers et urbains	81

Partie 3 : Paysages

Volet

1. Les grands paysages et leur structure

1.1. Les entités paysagères du territoire

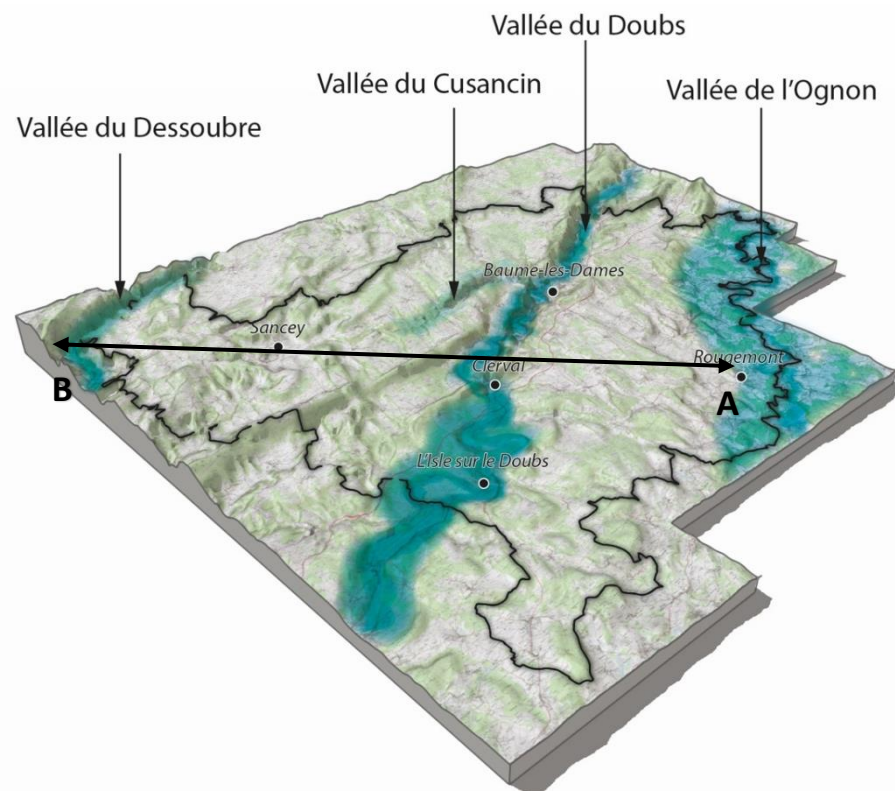
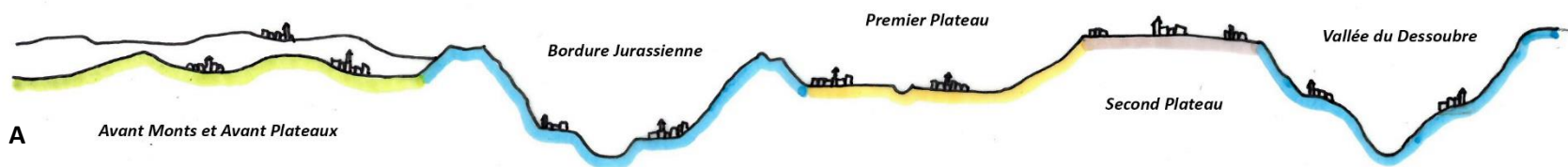
On retrouve, à l'échelle du SCoT, une diversité de paysages dont la genèse est liée à la fois à la situation du territoire en étant « porte d'entrée » du massif du Jura, et à la présence des cours d'eau qui ont structuré un relief très particulier (notamment le Doubs, l'Ognon, le Dessoubre et leurs affluents).

Sept unités paysagères se distinguent par leur situation topographique et géologique propre, situation ayant engendré l'apparition d'usages également différenciés (développement urbain, agricole, forestier...) :

- La **vallée de l'Ognon**, au Nord, unité liée au cours d'eau et à ses usages, dont l'étendue dépasse largement l'échelle du SCoT ;
- Les « **avant-monts** » ou « **avant-plateaux** » du Jura (unité appelée aussi « entre Doubs et Ognon »), très vallonnés et accueillant des activités de polyculture, qui se dressent entre la vallée de l'Ognon et la vallée du Doubs ;
- La **bordure jurassienne**, constituée par la vallée du Doubs très encaissée en aval de Clerval et par la transition brutale vers le premier plateau du Jura ;
- Le **Bas-Pays**, secteur où la vallée du Doubs s'élargit aux pieds des monts du Lomont ;
- Le **Premier Plateau**, qui correspond aux premiers contreforts du Jura marqués par le relief et un modèle agricole spécifique ;
- Le **Second Plateau**, correspondant ici plus précisément au plateau de Charmoille, mais dont l'étendue dépasse elle aussi l'échelle du SCOT ;
- La **Vallée du Dessoubre**, vallée encaissée en limite Sud du territoire étudié.

Les particularités des différentes entités identifiées sont décrites ci-après.

Coupe schématique illustrant les reliefs du territoire à partir de l'unité Avant Monts et Avant Plateaux jusqu'à la Vallée du Dessoubre



Vue aérienne 3D du territoire illustrant les principales vallées

Les entités paysagères du SCOT



Vallée de l'Ognon



1

Avant Monts et Avant Plateaux



1

Le rebord Est de Monts et coteaux boisés de la vallée de L'Ognon



2

Le plateau entre Baume les Dames et Rougemont



3

Les vallées habitées entre les collines

Bordure Jurassienne



1

Le Bas Pays



1

La large vallée du Doubs au passé industriel de Clerval à L'isle sur le Doubs



2

Plateau avant les Monts du Lomont à la végétation composite et dense



3

La vallée ouverte de Hyémondans au pied du Mont Lomont

Le Premier Plateau



1

Le plateau principale séquencé par les combes du Cusancin



2

La vallée du Cusancin et ses versants abrupts-boisés



3

Le plateau de Sancey aux vues dégagées autour du promontoir de Belvoir



4

Le plateau humide bocager et la dépression topographique d'Aissey et St-Juan

Le Second Plateau

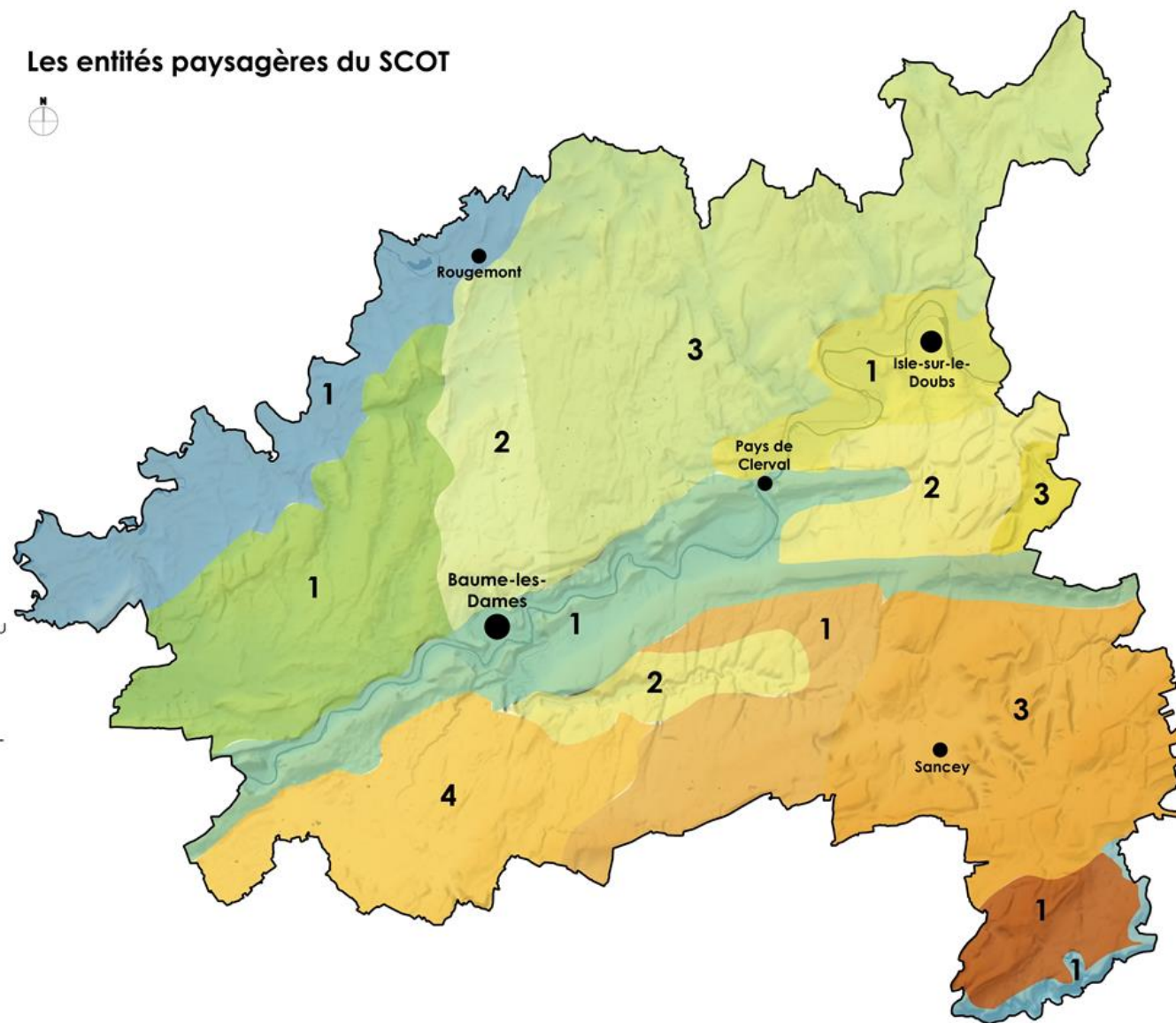


1

Vallée du Dessoubre



1



URBICAND

Source : Atlas des paysages de Franche-Comté

2.1.1. La vallée de l'Ognon

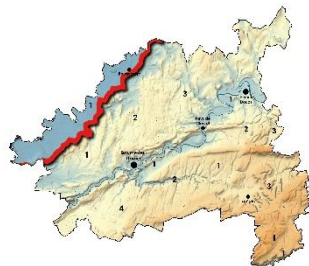
La frange Nord-Ouest du territoire du SCoT est fortement influencée par la présence de l'Ognon qui crée une douce dépression entre les reliefs jurassiens au Sud et les plateaux calcaires de Haute-Saône au Nord.

Le cours et les rives de l'Ognon sont relativement bien perceptibles, avec une plaine ouverte et des bords de vallée plutôt fermés (coteaux boisés).

Les activités agricoles dans la plaine sont dominées par la polyculture, avec à la fois des cultures de céréales et des prairies temporaires sur un terrain plat de bonne valeur agronomique. La mécanisation des activités a engendré un agrandissement progressif de la taille des parcelles, qui contribue à l'ouverture des paysages de la plaine. Certaines cultures céréalières tendent toutefois à fermer les perceptions visuelles, en particulier le maïs qui est assez présent depuis quelques années.

Au cœur de la vallée, le bourg de Rougemont se dresse sur son éperon et marque le paysage. Le bourg est remarquable, tant par son implantation que par l'architecture du bâti historique. A l'Ouest, le village de Rigney est lui aussi remarquable pour son architecture, sa trame historique, par son implantation proche de l'Ognon et ses deux étangs.

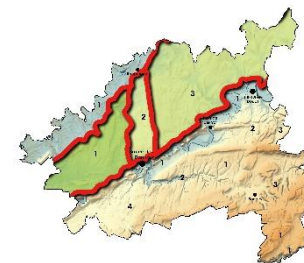
Au Nord de Rougemont, on notera la présence de la LGV, qui est relativement visible même si son implantation en milieu forestier limite l'impact visuel qu'elle génère.



2.1.2. Les « avant-monts » ou « avant-plateaux » du Jura, unités appelées aussi « entre Doubs et Ognon »

Cette entité paysagère constitue un des deux grands ensembles ruraux du territoire, avec le plateau du Jura de l'autre côté du Doubs. Plusieurs caractéristiques peuvent être mises en avant concernant cet ensemble :

- Le relief, assez doux mais irrégulier, dessine de multiples sous-ensembles visuels : collines, vallées, plateaux. Ce découpage des paysages crée un sentiment d'alternance, d'intimité et de diversité ;
- Les villages et hameaux, nombreux, accueillent un patrimoine bâti de qualité : fermes anciennes, châteaux, églises, fontaines et lavoirs... ;
- Le développement récent tend à faire pression sur les paysages par endroits, avec la construction de maisons isolées, de petits lotissements ou de zones d'activités économiques, en particulier près des infrastructures ainsi que d'éoliennes (en particulier sur le secteur de la Tour de Scay modifiant le paysage d'entrée dans le Doubs Central depuis Besançon, ou encore les éoliennes présentes le long du mont Lomont).



Trois sous-entités peuvent être distinguées, avec des particularités liées à la topographie et à la géologie des sites.

Le rebord Ouest des monts et coteaux boisés de la vallée de l'Ognon (1)

Ce secteur, est assez touché par les pressions urbaines à l'Ouest du fait de la présence de Besançon, non loin. Il est plus fermé, avec un relief assez marqué, et des vallées plus étroites dans lesquelles les villages viennent s'implanter. La présence importante des boisements sur les coteaux et aux abords des villages affirme cette fermeture paysagère. Sur les buttes, des vues plus ouvertes et plus lointaines s'offrent aux visiteurs.



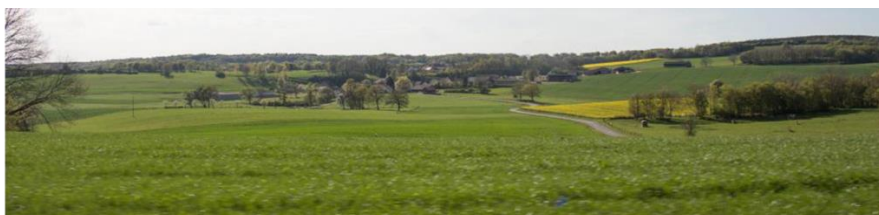
Rougemont (à gauche) et la plaine de l'Ognon (à droite)



Avilly, Mondon : une présence forte des boisements dans les paysages

Le plateau entre Baume-les-Dames et Rougemont (2)

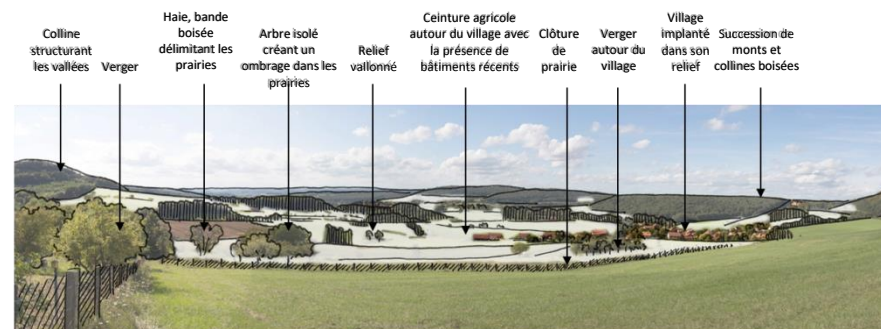
Entre Baume-les-Dames et Rougemont, on retrouve un secteur de plateau où le relief plus doux et homogène offre des perceptions visuelles plus ouvertes. L'agriculture y est différente, avec des parcelles plus grandes et une présence plus importante des céréales dans les paysages.



Vue sur le plateau entre Baume-les-Dames et Rougemont (Rillans) depuis la RD 50

Les vallées habitées entre les collines (3)

Cette sous-unité à l'Est, se situe entre Mésandans et Arcey/Désandans. On retrouve un réseau de collines calcaires ensellées et séparées par des dépressions marneuses. Plus l'on s'approche d'Arcey, plus le relief est confus. Ce relief se résout en une multitude de collines plus ou moins bien individualisées par des vallonements. Après une succession de collines resserrées autour d'Uzelle, le relief devient ondulé et les espaces plus étendus. Cette particularité géographique crée un ensemble de poches visuelles qui se succèdent, assez intimes, avec des vues remarquables sur les villages implantés entre les collines (en fond de vallon ou en pied de coteau principalement). Les parties hautes des collines sont en général boisées, et les terroirs agricoles s'implantent dans les dépressions autour des villages. C'est dans cette sous-entité que la présence de ceintures de vergers autour des villages est la plus importante.

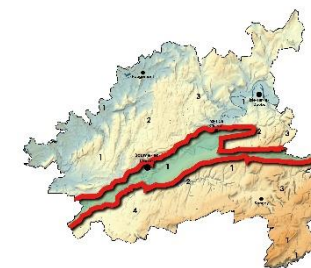


Entre Doubs et Ognon : exemple d'une vue sur Nans

2.1.3. La bordure jurassienne

La bordure jurassienne correspond à la vallée du Doubs, entre Laissey et le Pays de Clerval, mais aussi aux Montagnes du Lomont.

Dans ce secteur, le cours du Doubs se dessine parfaitement et apparaît comme un ruban à fort potentiel visuel au milieu des versants de coteaux et monts couverts de forêt, ne ménageant que de rares panoramas. Deux vallées au niveau du Doubs se distinguent : celle sur la partie Baume-les-Dames – Laissey constituant une vallée plus escarpée, plus encaissée avec la présence de nombreuses falaises, et celle sur la partie Baume-les-Dames – Pays de Clerval plus ouverte et moins escarpée.



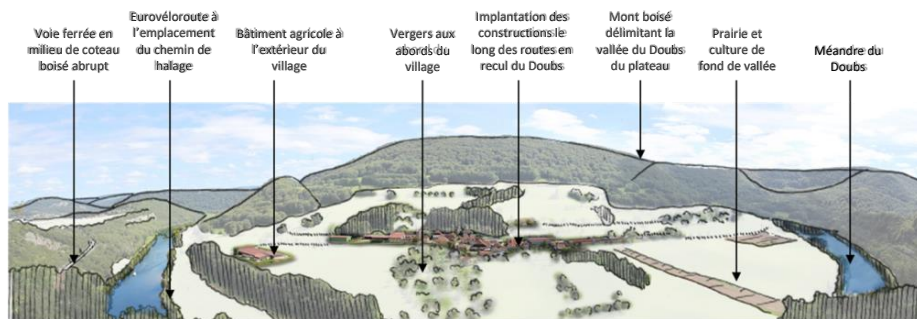
On note la présence visuelle assez forte de la RD683 et de la voie ferrée, infrastructures à vocation de transit assez peu intégrées dans les paysages, qui troublent leur lisibilité.

On retrouve une succession de bourgs et de villages qui se sont inscrits historiquement en fond de vallée, près des voies de communication, sans forcément entretenir de liens avec la rivière (seul Pays de Clerval affirme ces liens). Des friches industrielles ponctuellement rencontrées dans la vallée témoignent des activités passées liées à la présence du Doubs.

Concernant les bourgs de Baume-les-Dames et de Pays de Clerval, on notera la qualité de leur patrimoine architectural qui contribue à faire de la bordure jurassienne un ensemble paysager remarquable du territoire.



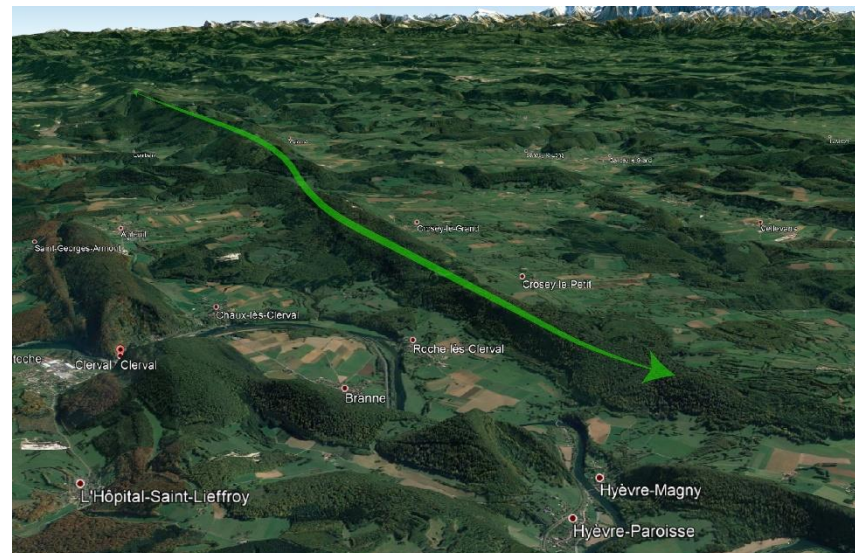
La vallée du Doubs



La Bordure Jurassienne : exemple d'une vue sur Esnans

Les Montagnes du Lomont culminent à environ 800 mètres avec des sommets allant jusqu'à 840 mètres. Elles sont amplement recouvertes de feuillus, parmi lesquels apparaissent quelques peuplements de résineux. Quelques clairières au sommet permettent à la vue de porter au loin. Les panoramas en découlant sont enrichis de tous les éléments exogènes du contexte paysager environnant : eau, éléments

construits vers le Pays de Montbéliard, forêts, cultures et prairies des plateaux proches.

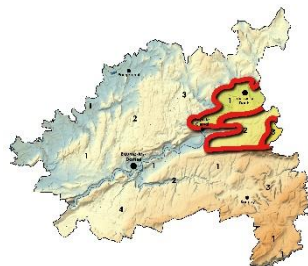


Situation des Montagnes du Lomont (Google Earth)

2.1.4. Le Bas Pays

Entre le Pays de Clerval et l'Isle sur le Doubs, la vallée du Doubs s'élargit, et la présence de la rivière dans le paysage est moins perceptible, plus discrète.

Les reliefs sont plutôt doux dans ce secteur, et les activités agricoles diversifiées : prairies, céréales, vergers. Les vues sont assez lointaines, donnant clairement à voir le versant Nord des monts du Lomont au Sud, alors que la limite visuelle au Nord (côté Ognon) est moins nette. Comme sur les plateaux, les villages et hameaux présentent un patrimoine architectural de qualité, avec des fermes anciennes, églises, fontaines et lavoirs...



Trois sous-entités peuvent être distinguées dans ce secteur.

La large vallée du Doubs au passé industriel du Pays de Clerval à L'Isle sur le Doubs (1)

A proximité de la rivière, les paysages restent marqués par la présence du Doubs, et de la RD683 qui est implantée en fond de vallée. Avec la diversification des activités agricoles, les céréales ont gagné du terrain, en particulier dans ce sous-secteur proche du Doubs. Le développement du maïs peut tendre à fermer les paysages de manière ponctuelle.

Quelques villages sont implantés à proximité du Doubs, en lien avec les activités historiques liées à la rivière (empreinte de la présence de Japy). La ville de l'Isle sur le Doubs tient une place importante dans le paysage, avec son patrimoine bâti particulier, plus influencé par l'histoire industrielle que nulle part ailleurs à l'échelle du SCoT.



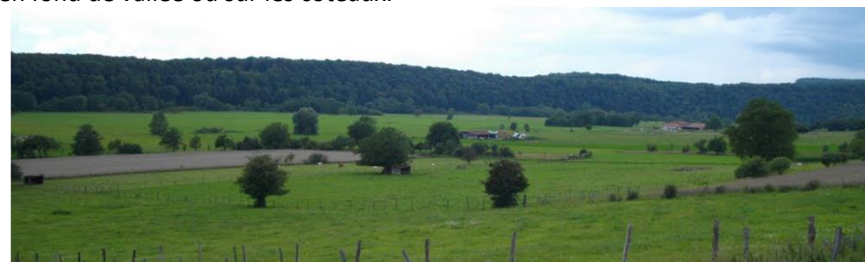
Une vallée du Doubs marquée par l'empreinte humaine



Le plateau avant les Monts du Lomont à la végétation composite et dense (2)

En direction des monts du Lomont, un plateau se dessine, marquant une transition entre la vallée et les plateaux du Jura. La topographie commence à s'affirmer, dessinant comme des paliers à franchir entre le Doubs et le Lomont.

L'occupation des espaces agricoles, si les prairies sont majoritaires, reste composite tout comme la végétation qui structure le paysage. Les boisements sont de plus en plus importants dans le paysage. Suivant le relief, les villages et hameaux s'implantent en fond de vallée ou sur les coteaux.



Un espace de transition entre le Doubs et les monts du Lomont

La vallée ouverte de Hyémondans au pied du Mont Lomont (3)

La vallée de Hyémondans, qui s'inscrit aux pieds du Lomont, présente des paysages particuliers, plus ouverts que sur le plateau précité mais relativement intimes du fait de l'étroitesse de la vallée et des boisements qui couvrent les coteaux de chaque côté de la vallée, fermant clairement les limites visuelles.



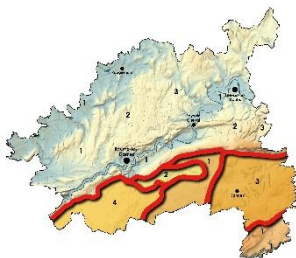
La vallée de Hyémondans, ouverte mais intime

2.1.5. Le premier plateau

Le premier plateau correspond aux premiers contreforts du massif du Jura, qui s'inscrivent au Sud de la vallée du Doubs.

Plusieurs caractéristiques distinguent ce secteur par rapport au reste du territoire :

- Ce secteur est marqué par un relief plus accidenté, à une altitude plus élevée entre 500 et 800 mètres, ce qui induit des tendances différentes en termes d'organisation de la végétation ;
- Les activités agricoles s'appuient sur une part importante de prairies permanentes, avec des systèmes d'exploitation de moyenne montagne qui diversifie assez peu pour développer les céréales ;
- Le patrimoine villageois y est remarquable, proche de celui que l'on retrouve sur l'autre rive du Doubs, mais aussi plus préservé du fait d'un développement récent modéré.



Cette entité est relativement morcelée par un relief très hétérogène, à dominante karstique. Quatre principales sous-entités peuvent être distinguées (cf. ci-après).

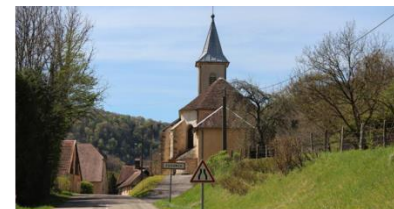
Le plateau principal séquencé par les combes du Cusancin (1)

La partie centrale du premier plateau présente une organisation paysagère assez caractéristique, avec des ouvertures agricoles et une implantation des villages qui suit le relief.

Les villages sont généralement implantés le long d'axes routiers secondaires, plutôt remarquables en termes de découverte du territoire, qui sillonnent les coteaux ou les crêtes.

La vallée du Cusancin et ses versants abrupts boisés (2)

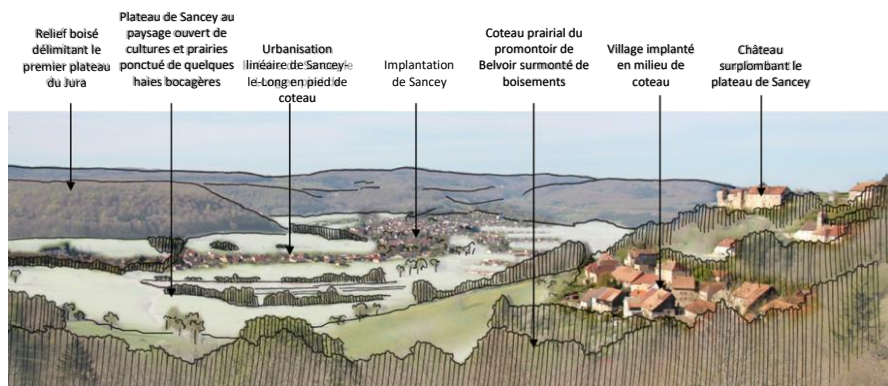
La vallée du Cusancin constitue un ensemble paysager remarquable et atypique reliant la vallée du Doubs (à Baume les Dames) aux plateaux, via un axe de découverte de qualité, très encaissé, laissant découvrir un patrimoine rural de grande qualité, à la fois marqué par l'agriculture et l'industrie historiques, mais également un patrimoine naturel remarquable.



La vallée du Cusancin, un ensemble paysager remarquable

Le plateau de Sancey aux vues dégagées autour du promontoire de Belvoir (3)

Le plateau de Sancey constitue un second ensemble particulier sur le premier plateau, le relief offrant des vues dégagées sur un grand ensemble visuel allant des anciens bourgs de Sancey-le-Grand et Sancey-le-Long au promontoire de Belvoir. Les villages présentent une implantation fortement liée au relief, avec le bourg de Sancey inscrit en pied de coteau et le village de Belvoir accroché à son éperon.



Le premier plateau : exemple d'une vue sur Sancey

Le plateau bocager et la dépression topographique d'Aissey et St-Juan (4)

Du côté Ouest du premier plateau, on retrouve un plateau plus bocager, où les contraintes topographiques ont limité les possibilités de restructuration du parcellaire par les activités agricoles. Pour autant, les céréales ont tendu à se développer plus significativement, de manière ponctuelle et suivant les possibilités offertes par le relief.

2.1.6. Le Second Plateau – Plateau de Charmoille

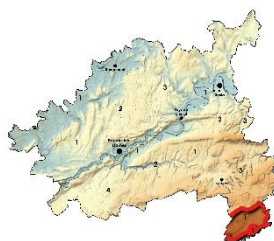
Elevé un étage plus haut que le précédent, entre 800 et 900 mètres, ce morceau du second plateau, appelé plus particulièrement le plateau de Charmoille, est complètement isolé de celui-ci par la vallée du Dessoubre.

Le plateau de Charmoille est calé sur une ondulation transversale du relief située entre Pierrefontaine-les-Varans et Belleherbe, comportant les communes de Bretonvillers, Longeville-lès-Russey, Chamesey et Charmoille. Cette ondulation prend la forme d'un chaînon lourd mais bien marqué offrant cette singularité à l'unité paysagère.

Le ruisseau de Blanière, affluent du Dessoubre, sépare les territoires communaux de Longeville-lès-Russey et de Bretonvillers.

Au nord, l'unité est fermée par un autre affluent du Dessoubre, le Bief de Vau.

Les hauteurs sont principalement occupées par des résineux, les espaces non urbanisés par des prairies d'altitude et ponctuellement des écrins de feuillus.



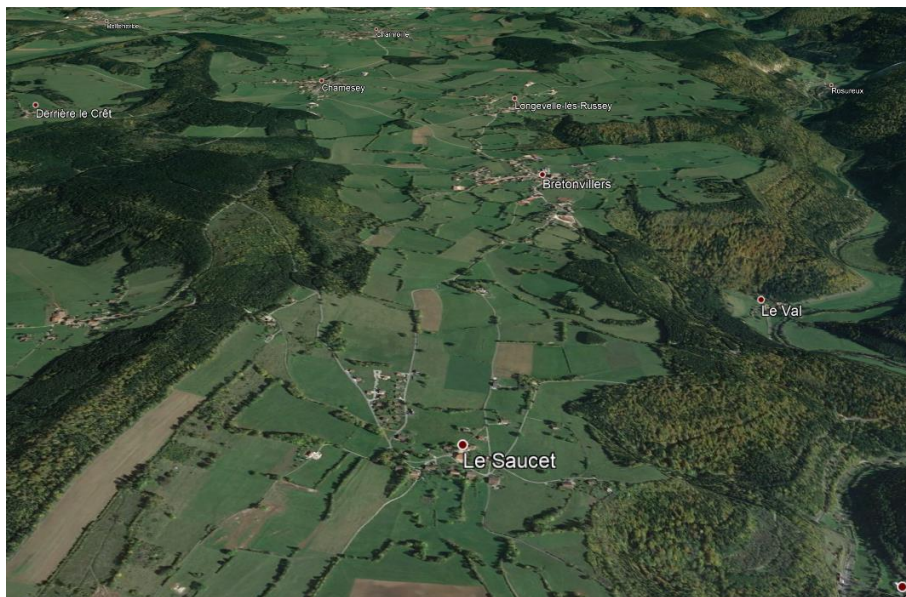
De nombreux hameaux préservés sont présents sur ce plateau, tel que le Saucet. Ils disposent d'un riche patrimoine vernaculaire diversifié et encore très présent de fermes comtoises à tuyé, de fontaines, de réservoirs et d'ateliers artisanaux d'horlogerie et de chaiserie.

La force motrice du Dessoubre a marqué l'histoire économique locale, en l'utilisant notamment dans le travail de la terre et l'artisanat. L'activité artisanale sur ce petit plateau atteint son apogée au XIXème siècle, le moulin à vent « Derrière le Crêt » à Chamesey témoigne de cette activité.

Des changements sont opérés dans les villages au XXème siècle, comme la création d'espaces publics : à Chamesey à la place de l'ancien cimetière, les fontaines sont transformées en bacs à fleurs, les bâtisses anciennes sont réhabilitées...

Le XXème et XXIème siècle marquent l'apparition de pavillons soit ponctuels, soit sous forme de petit lotissement.

Concernant la préservation des hameaux, le projet de PNR du Doubs Horloger traite la question de la préservation des hameaux : s'appuyer sur les formes urbaines et implantations historiques pour la localisation des nouvelles constructions, et la structuration en villages, hameaux et écarts : implantations parallèles ou perpendiculaires à la pente ; réduire l'habitat diffus en dehors des hameaux et encadrer les notions d'hameaux et d'écarts (cf. Loi Montagne) ; maintenir les coupures d'urbanisation entre hameaux et écarts, bourgs et hameaux et entre villages pour éviter les continuités urbaines notamment sur les communes de l'armature et le long des axes structurants ; veiller à maintenir la végétation autour et au sein des villages et hameaux pour ne pas dégrader les covisibilités...



Vue aérienne du plateau de Charmoille, à droite la vallée du Dessoubre (Google Earth)



La Joux

2.1.7. La Vallée du Dessoubre

Cette vallée entaille profondément et abruptement le sol calcaire. Les paysages y sont globalement très courts, la vue est rapidement limitée par le relief ou l'abondante végétation arborée.

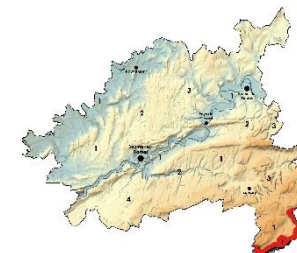
La structure est assez régulière, formée de corniches taillées dans les calcaires dans les parties hautes, et d'éboulis dans les parties basses. Le fond de vallée est assez étroit, avec un encaissement de 500 mètres par endroits.

L'activité agricole est confinée en fond de vallée et l'activité industrielle ancienne liée à l'énergie hydraulique est marquée. La production de résineux et aussi omniprésente.

Le Dessoubre, comme les autres cours d'eau du territoire, offre un cadre attractif pour les loisirs et le tourisme : pêche, randonnée, vélo...

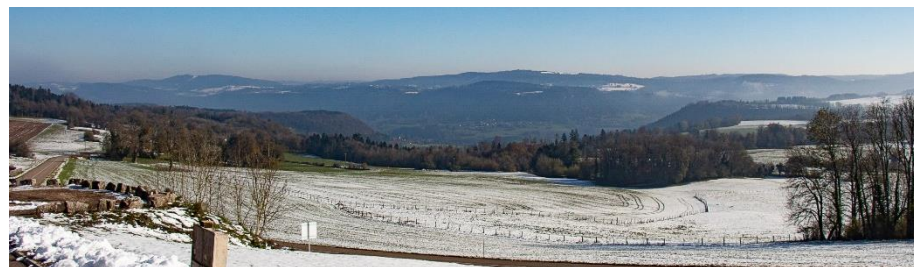
La RD59, épousant le tracé du cours d'eau ainsi que le belvédère de Hauteroche à Charmoille, permettent de découvrir cette vallée.

L'habitat, de faible importance, est plutôt dispersé.





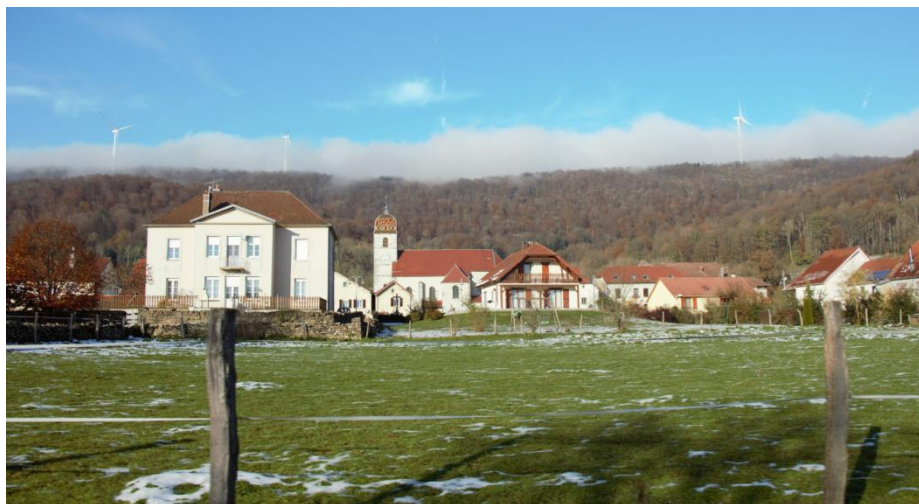
La vallée du Dessoubre, le plateau de Charmoille à gauche (Google Earth)



Vue depuis Laviron



Vue sur Vernois-les-Belvoir et les éoliennes en fond de plan



Vue sur l'Eglise de Valonne

1.2. Synthèse des structures paysagères

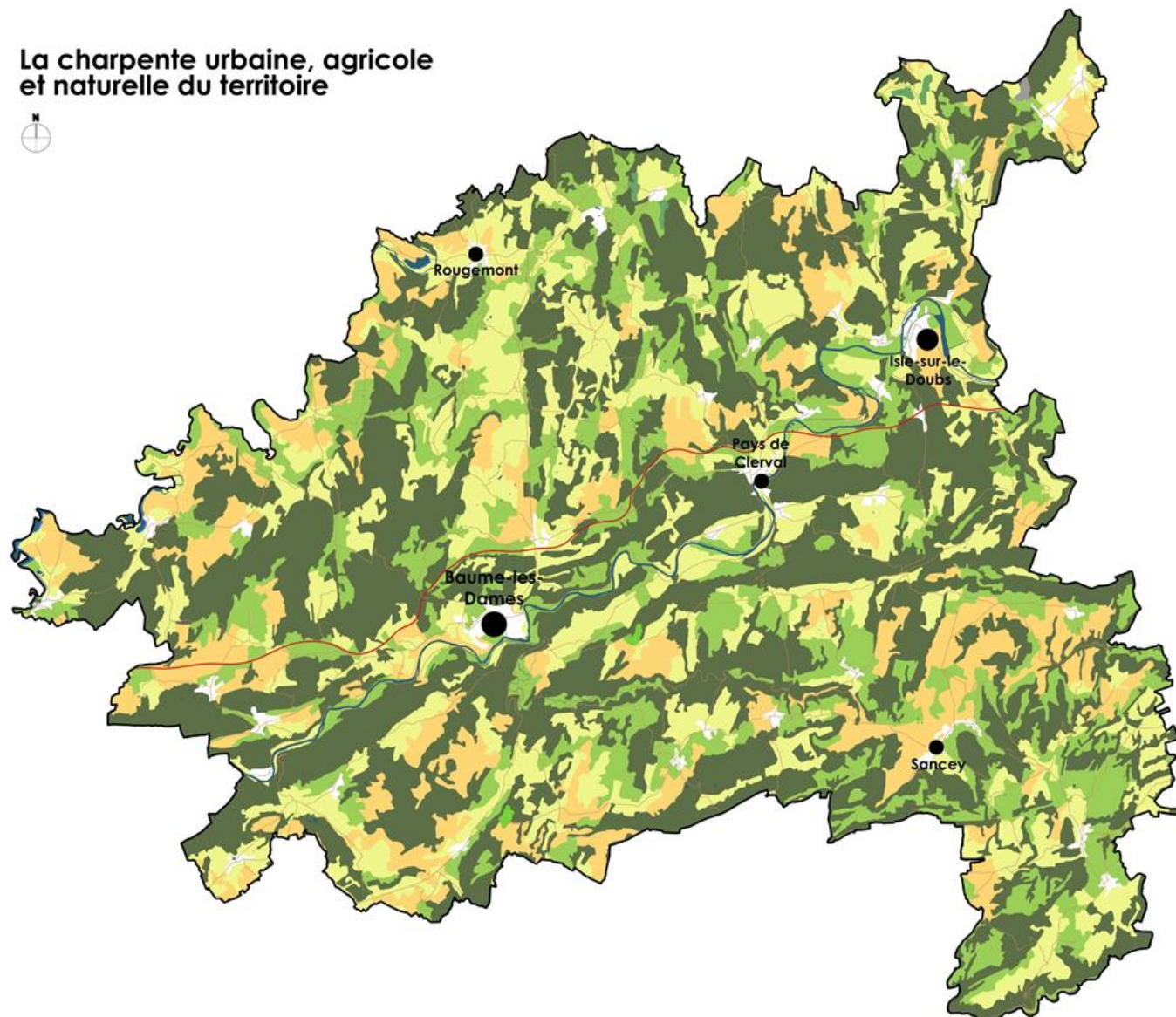
Plusieurs éléments structurent les paysages du Doubs central, de manière différente suivant les secteurs considérés. Il convient de rappeler les principaux éléments structurants à prendre en compte :

- Le **socle naturel** du territoire structure les paysages, avec en particulier la **topographie**, qui façonne des paysages différents suivant si l'on se situe dans la vallée du Doubs, sur les collines entre Doubs et Ognon, ou sur les plateaux du Jura. Les **principaux cours d'eau**, généralement très perceptibles sur le territoire (Doubs, Ognon, Cusancin, Dessoubre en marge Sud) structurent également les paysages en dessinant des vallées, lieux importants de l'implantation humaine où la présence de l'eau dans les perceptions visuelles est importante. Les paysages sont, enfin, façonnés par les **grands ensembles boisés** qui marquent les limites visuelles, et qui vont générer des ambiances paysagères au caractère sauvage prononcé dans certains secteurs ;
- L'**agriculture**, d'autre part, structure les paysages de manière notable, l'évolution des pratiques agricoles faisant évoluer les paysages dans le temps. Les ambiances paysagères sont façonnées par les types d'agriculture : **bocage** très présent dans certains secteurs, **prairies d'élevage** en particulier sur les plateaux du Jura, **zones de polyculture** où l'occupation agricole du sol se diversifie avec une présence plus forte des céréales. Suivant les pratiques, les paysages agricoles vont être plus ouverts et anthropisés (dans les plaines et sur les plateaux où l'on retrouve de vastes parcelles céréalières), ou plus refermés et renvoyant une image de naturalité (secteurs où les prairies permanentes dominent, avec parfois des éléments bocagers importants) ;
- Enfin, l'**implantation humaine** constitue également un élément important de structuration des paysages. Le territoire est ponctué de **villages et hameaux** présents historiquement, proposant à la découverte un patrimoine rural de grande qualité (fermes historiques, églises, châteaux, centres de villages de qualité...). Les **villes et bourgs** présentent un patrimoine urbain historique spécifique, différent suivant la commune considérée, avec des architectures d'époques différentes générant des patrimoines urbains diversifiés. Ces patrimoines tiennent une place majeure dans les paysages et contribuent à leur qualité.

La charpente urbaine, agricole et naturelle du territoire



- Tissu urbain, zones industrielles ou commerciales, équipements sportifs et de loisirs
- Terres agricoles
- Territoires agro-forestiers
- Petites parcelles culturales juxtaposées diversifiées
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Pelouses et pâturages naturels
- Forêts
- Plans d'eau
- Extraction de matériaux



URBICAND

Source : Corine Land Cover

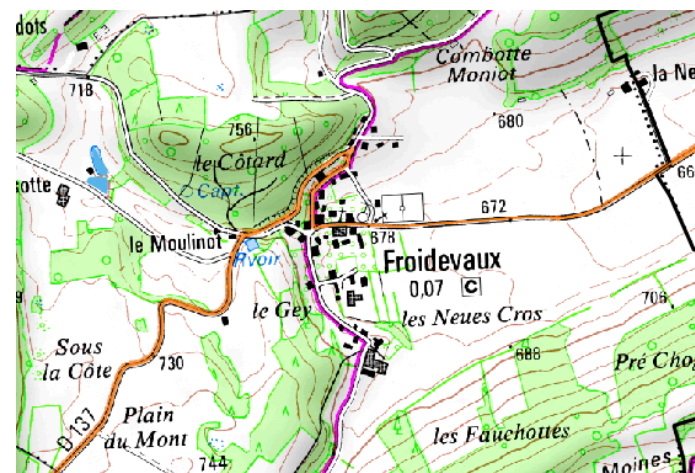
2. Les paysages bâtis

2.1. L'implantation géographique des bourgs

Les villes et villages se répartissent sur l'ensemble du territoire. Leur implantation géographique tire parti de la topographie pour exploiter les ressources situées à proximité (agricole, eau, forêt). Nous distinguons ainsi 4 types d'implantation.

Les villages en pied de coteau

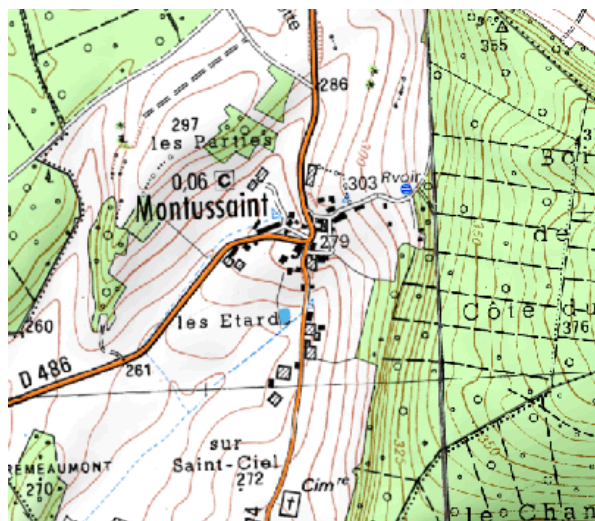
Légèrement éloigné d'un ruisseau, l'urbanisation se situe en pied de coteau de manière à offrir depuis le village des vues sur la plaine agricole, espaces de production à surveiller. Ces espaces, plus ou moins étendus jusqu'à un relief opposé constituent soit des "plaines" (notamment sur le premier et second plateau) soit des "vallons" plus étroits (notamment sur le secteur entre Doubs et Ognon). Les coteaux plus ou moins pentus, à l'arrière des villages possèdent généralement quelques vergers ou jardins potagers qui bénéficient d'un ensoleillement plus important. Un réseau de chemins sur le coteau permet l'accès à la ressource bois situé sur les reliefs hauts. Ces villages offrent généralement des silhouettes bâties de bonne qualité depuis les routes principales. Les clochers, facilement repérables, servent de repère et de point haut.



Montussaint et Froidevaux, villages en pied de coteaux (SCAN25)

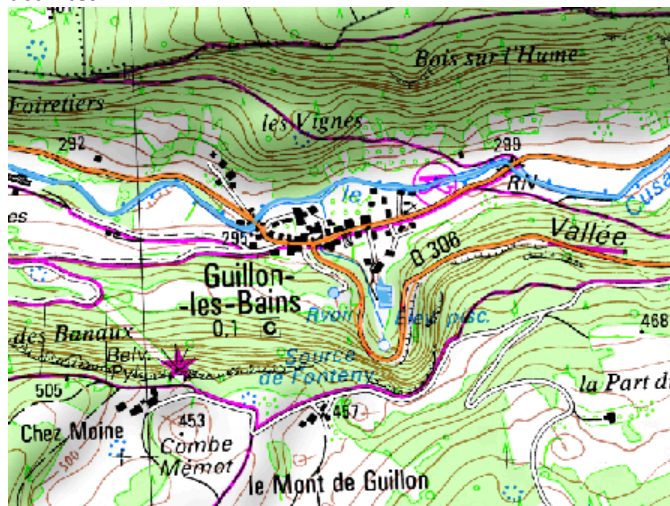


Montussaint, village implanté en pied de coteau entre les espaces agricoles et espaces boisés



Les villages en fond de vallée

Situés essentiellement dans la vallée du Cusancin et du Doubs, les villages en fond de vallées ont un contexte paysager contraint par un relief dominant l'urbanisation. Les villages sont généralement étendus et linéaires pour s'adapter aux contraintes de relief abrupt et au passage d'un ruisseau au sein de l'urbanisation. Pour profiter de la ressource hydraulique, ces villages possédaient des moulins profitant à certaines activités.



Guillon-les-Bains, Laissey, villages de fond de vallée (SCAN25)

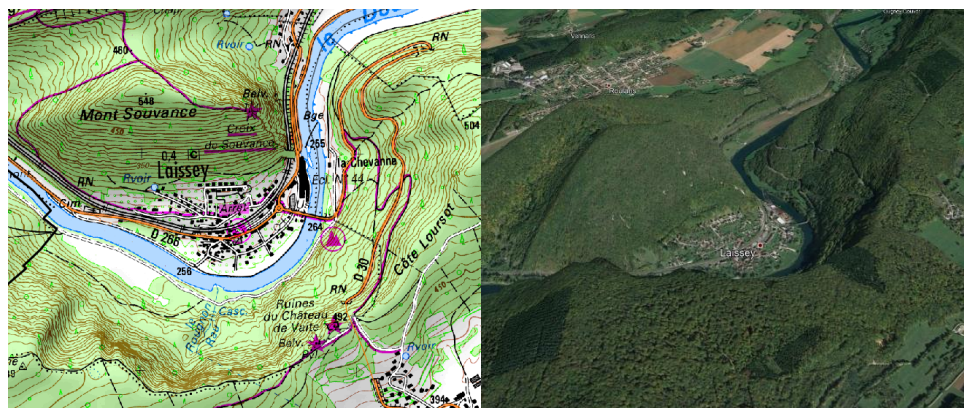
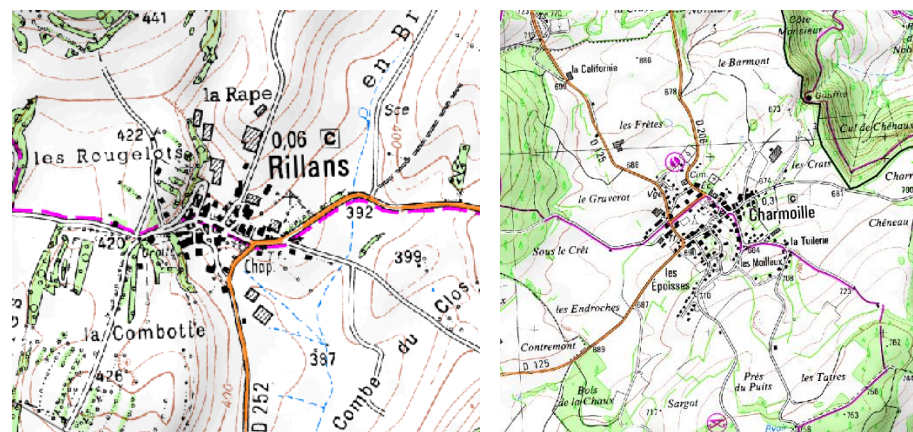


Illustration de Laissey dans la vallée du Doubs (Google Earth)

Les villages dégagés

Les villages dégagés se situent généralement sur des légères buttes au sein d'un paysage ouvert et dégagé d'espaces agricoles à son pourtour. Les vues sur les villages sont nombreuses depuis les routes et chemins agricoles. Ces villages possèdent alors plusieurs silhouettes ce qui met en avant la qualité des espaces de transition entre le bâti et l'espace agricole. Les couronnes de vergers jouent un rôle primordial d'intégration de l'urbanisation dans le paysage. Le réseau viaire de ces villages est souvent en étoile permettant à l'activité agricole de se répartir au pourtour de l'urbanisation.



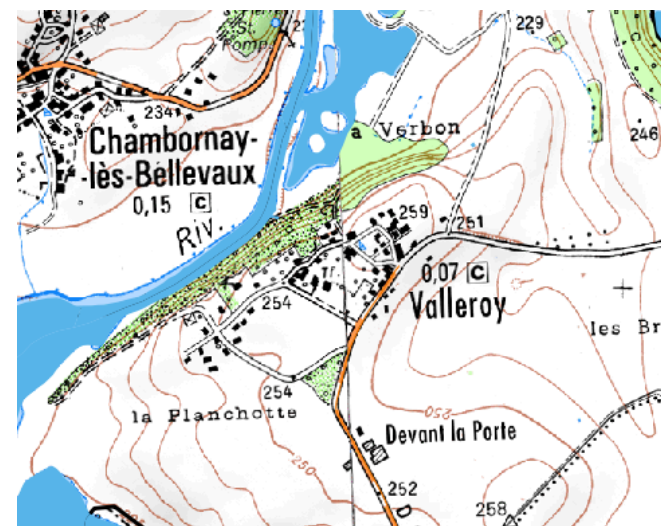
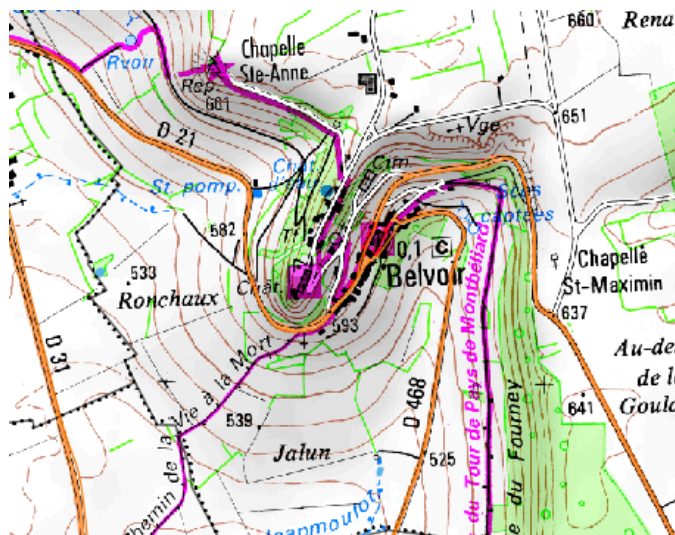
Rillans et Charmoille, exemples de villages à l'implantation dégagée (SCAN25)



Vue sur Rillans depuis la RD50

Les villages en éperon

Les villages de Belvoir, Tournans et Valleroy ont une implantation en éperon qui surplombe un territoire (cette implantation étant moins marquée dans le paysage dans le cas de Tournans et de Valleroy). Ces villages implantés en milieu de coteau ou sur un point haut offrent des panoramas intéressants depuis leur centre village sur les paysages alentours.



Exemples de villages en éperon avec Belvoir et Valleroy (SCAN25)



Belvoir, vue de la silhouette sur le coteau et type d'implantation dans le relief

2.2. Les morphologies urbaines villageoises

2.2.1. Les typomorphologies des villages (à l'intersection, groupé, linéaire...)

Le village rue

Le terme de village-rue symbolise une organisation urbaine dont les constructions se succèdent de part et d'autre d'une rue unique.

L'organisation de ces villages est le fait d'un groupement progressif de maisons ou de fermes ouvertes sur la route, mais aussi avec un accès direct aux propriétés agricoles par l'arrière de la parcelle. C'est pour cette raison que le parcellaire est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes, rarement plus large que le corps de bâtiment.



Exemple de Nans

Les constructions sont implantées perpendiculairement ou parallèlement le long de la rue principale. Elles accompagnent et traitent la transition entre la rue et l'espace agricole.

La rue est l'espace public de la commune. Cet espace est créé pour être appropriable et fonctionnel pour tous. Le bâti est souvent en léger retrait, ce qui permet à chacun de ménager une transition entre l'espace public et l'espace privé du foyer.

La particularité remarquable de Nans est qu'un ruisseau traverse également le village, le long de la route.

Le village en intersection

Le terme de village en intersection symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour de deux voies principales qui se croisent. Elle est souvent le fait d'un noyau villageois de plus grande importance, permettant de relier différentes communes ou hameaux.

L'intersection des rues crée une centralité où est souvent implanté un espace public communal. Les bâtiments, comme dans le village-rue, s'implantent de part et d'autre des voies.



Exemple d'Uzelle

L'intersection des deux routes forme un espace public de qualité marqué par la présence de l'église et du monument aux morts.

On relève dans ce village et notamment autour de la place centrale que de nombreux corps de bâtiments sont légèrement en retrait par rapport à la rue, ou alors désaxés, ce qui crée des espaces « tampons », de transition entre le domaine public et celui privatif des habitations.

Le village en étoile

Le terme de village en étoile symbolise une organisation urbaine proche de celle du village en intersection mais avec davantage de voies encore, convergeant en son centre. Ce dernier est souvent occupé par un espace public communal remarquable. Les bâtiments s'implantent perpendiculairement ou parallèlement de part et d'autre des voies, souvent à l'alignement.



Exemple de Servin

Le village prenait historiquement la forme d'un village-rue, mais son développement plus récent a fait muter son organisation urbaine. Ainsi, de nouvelles constructions se sont développées le long de chemins ruraux qui permettent de relier le village à son territoire, les transformant peu à peu en rues villageoises. Cette évolution récente est manifeste car la centralité villageoise n'accueille pas d'espace public, ni bâtiments remarquables.

Le village groupé

Le terme de village groupé symbolise une organisation urbaine dont les constructions se répartissent autour d'un maillage de voies plus développées. Cette trame est structurée par l'intermédiaire de voies principales, secondaires et de chemins. Les bâtiments s'implantent également le long des rues et forment ainsi de véritables îlots dont les cœurs correspondent à des espaces verts, servant souvent de jardins et vergers.



Exemple de Verne

Le village s'est constitué aux croisements de deux voies principales qui se sont ramifiées au fur et à mesure du temps. On retrouve ainsi un espace public au centre, crée par le dilatement des rues et qui abrite le lavoir, tandis que l'église est à proximité immédiate. La particularité de Verne et que ses îlots sont peu densément bâtis, conférant aux jardins en cœur d'îlot une place importante dans le paysage du bourg.

2.2.2. Les formes urbaines villageoises (Ferme bloc isolé ou en groupe de bâtiment, implantation et organisation entre l'avant et l'arrière)

L'ensemble des villages possède une organisation architecturale historique qui est le témoin de l'activité agricole présente dans les villages.

L'organisation de la forme urbaine

L'implantation des bâtiments crée une forte démarcation entre les espaces offerts sur la rue et les espaces arrière donnant sur les espaces agricoles. En effet, l'espace avant de la construction est fonctionnel, il servait autrefois au stockage du matériel agricole, ou à entreposer le fumier... Ces fonctions sont aisément perceptibles par une implantation des bâtiments souvent à l'alignement sur rue ou bien avec un léger recul de 2/3m. Cette implantation permet à la fois une logique fonctionnelle mais également de structurer les espaces publics en offrant des paysages urbains villageois harmonieux. Aujourd'hui ces espaces sont quelques fois laissés à l'abandon car il est parfois difficile de savoir ou visualiser ce qui relève du domaine public ou privé, ce qui offre une image négative des espaces publics villageois ou ont tendance à être privatisés ou refermés par des clôtures.

Les formes urbaines des villages sont des formes compactes aux volumes architecturaux simples, de base rectangulaire. Leurs hauteurs sont souvent de R+1+Combles, les toitures sont généralement à deux pans avec ou sans croupe. Nous constatons soit une organisation d'un volume plus important isolé sur sa parcelle, soit des ensembles bâtis de ferme mitoyen sur au moins une de leur limite.



Exemple de traitement de qualité de l'espace public à Rognon mettant en valeur l'accroche du bâti avec la rue



Escalier et fleurissement permettant de créer des transitions qualitatives entre la rue et la porte d'entrée



Des espaces enherbés simples qui sont parfois la meilleure manière de mettre en valeur les bâtiments dans un contexte rural. Les clôtures perturbent l'harmonie des fronts de rue construits par les façades des bâtiments

Un vocabulaire architectural agricole

Le vocabulaire architectural dégage une unité architecturale forte au sein des villages. En effet les **bâtiments, souvent organisés en travées**, traduisent le fonctionnement agricole du bâtiment avec :

- Une travée d'habitation marquée par la porte d'entrée et une fenêtre sur rue ;
- Une travée de grange marquée par la porte à linteau droit, arc plein cintre ou surbaissé ;
- Une travée d'écurie, pas toujours présente par une troisième porte de plus petite taille que celle de la grange.

Malgré cette unité de composition, l'ensemble des bâtiments possède des façades différentes en fonction du nombre de percement, l'orientation du bâtiment, l'adaptation du bâtiment à la pente, les couleurs de menuiserie et volet, etc. Ces ensembles architecturaux forment à l'échelle du SCoT le patrimoine rural identitaire du territoire. Quelques réhabilitations, en manque de prise en compte de la composition de façade des bâtiments, dénaturent quelque fois la qualité patrimoniale des biens.

Les bâtiments décrits précédemment sont les principaux mais quelques bâtiments plus imposants et isolés forment des "**maisons blocs**". Celles-ci sont souvent situées en angle de rue et permettent de gérer des dénivelés topographiques plus

importants. Ces bâtiments possèdent des ouvertures sur 4 côtés et non pas 2 comme le sont les bâtiments décrits précédemment.

D'autres types d'architecture sont également perceptibles, notamment les **maisons de viticulteurs** où l'on perçoit les entrées de caves en façade et le rehaussement du niveau de RDC de la construction par rapport à la voie.



Exemple de bâtiment agricole resté "dans son jus" avec ses 3 travées



Exemple d'adaptation à la pente par la création d'une rampe d'accès et création d'une cave



Exemple de maison vigneronne : rehaussement du RDC et porte d'accès de cave en pierre



Exemple de réhabilitation s'appuyant sur les 3 travées et ses ouvertures existantes



Exemple de maison bloc aux volumes imposants

2.2.3. Les évolutions des villages : étalement urbain, zone d'activités

Les évolutions récentes des villages concernent les évolutions agricoles et le développement urbain, notamment des entrées de villages. L'analyse de la photo aérienne de Gouhelans entre 1951 et 2010 exprime ces évolutions.



Evolution des paysages entre 1950 et 2010 : exemple de Gouhelans (Source/réalisation URBICAND)

- Espaces boisés
- Vergers
- Alignement d'arbres
- Plan d'eau et cours d'eau
- Découpage des parcelles agricoles
- Espaces urbanisés (habitat)
- Espaces urbanisés (économie)

Tout d'abord, l'évolution des pratiques agricoles liées à la mécanisation a conduit au remembrement des parcelles. Ces réaménagements ont conduit dans certains secteurs à la suppression de haies et arbres isolés par le regroupement et l'agrandissement des tailles de parcelle.

Ensuite, les coteaux, anciennement exploités, se sont enfrichés et les surfaces boisées ont augmenté sur ces secteurs. Les paysages de coteaux se sont légèrement refermés en même temps que les vergers ont diminué au pourtour des villages.

Enfin, les villages ont tous subi quelques extensions récentes qui se traduisent sous la forme d'extensions pavillonnaires le long des voies ou sous forme de petits lotissements pavillonnaires. Ces évolutions fragilisent en grande partie les entrées de ville et les couronnes de verger historique. Alors que les structures des bourgs villageois présentent globalement des bâtiments anciens proches les uns des autres, les évolutions récentes ont eu tendance à moins se préoccuper de leur intégration par rapport à l'urbanisation existante et les spécificités paysagères. Elles mitent en grande partie les entrées de ville des villages.



Exemple d'entrée de ville d'Accolans mités par des constructions récentes

2.2.4. Des hameaux et fermes isolés

Le PNR du Doubs Horloger définit les hameaux comme suit : « groupe d'habitations isolé et distinct du village (contrairement au bourg) et s'appuyant sur une activité rurale existante ou passée (ex : ferme, hangar agricole), ou sur un édifice religieux (ex : chapelle). Une partie des bâtiments relève d'une urbanisation ancienne et la plupart des bâtiments est destiné à l'habitation ».

Le Doubs central compte assez peu de hameaux par rapport à d'autres territoires ruraux à l'échelle régionale et nationale.

Quelques hameaux sont toutefois recensés, accueillant un nombre modeste d'habitations et un patrimoine bâti de qualité, généralement hérité des activités agricoles (anciennes fermes, grands volumes avec une architecture typique). L'espace public est généralement très simple, sobre, et on y retrouve souvent des vergers en périphérie.

Les hameaux sont assez peu touchés par les pressions urbaines, les constructions nouvelles y étant plutôt rares. On notera, toutefois, un enjeu de réhabilitation du patrimoine des hameaux, certains bâtiments tendant à se dégrader en l'absence de repreneurs privés pour les réhabiliter.



Exemple de hameau de qualité : la Combe Constantin



Hameau du Saucet à Bretonvillers (clochers.free.fr)

On retrouve également des fermes en activité sur le territoire, mais qui sont généralement proches de villages (suffisamment à l'écart pour respecter les périmètres de réciprocité pour les bâtiments d'élevage). Quelques fermes sont plus isolées mais cela reste assez rare.

La qualité de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles constitue une problématique importante, cette qualité étant plus ou moins importante suivant les cas considérés. Plusieurs impacts sur les paysages peuvent être soulignés :

- Certains bâtiments peuvent être implantés de manière maladroite en entrée de villages, ou au front de silhouettes villageoises de qualité ;
- Une bonne partie des bâtiments présentent des modalités d'intégration architecturale relativement faibles. On retrouve toutefois quelques bons exemples d'intégration en rapport avec l'architecture historique.



Bâtiment agricole implanté de manière très visible au front d'une silhouette : exemple d'Anteuil



Exemple de bâtiment intégré dans le paysage par une forme et un volume adaptés

2.3. L'armature urbaine du territoire

2.3.1. Deux villes : Baume-les-Dames, L'Isle sur le Doubs

Les deux villes du territoire sont nichées à proximité d'une boucle du Doubs, sur des secteurs stratégiques. Toutefois le site de Baume-les-Dames se distingue par un relief particulièrement marqué qui l'entoure. De nombreuses buttes, fortement visibles dans le paysage et plus ou moins urbanisées, démarquent les bords du Doubs, du centre historique. Plus en rapport avec le Doubs, l'Isle-sur-le-Doubs est une ville plus industrielle qui s'est développée surtout à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Des faubourgs se développent notamment par la présence de la cité ouvrière Japy à l'Ouest du centre bourg.

Pour ces communes, le développement urbain est plutôt concentrique autour du centre bourg historique avec un fort étalement urbain depuis les 50 dernières années. L'urbanisation reste malgré tout globalement implantée sur une seule rive du Doubs. Le relief contraint en partie le développement et la forme des villes étendues.

On distingue ainsi une grande diversité du tissu urbain : centres anciens, faubourgs, cités industrielles, lotissements pavillonnaires, équipements publics, zones industrielles/artisanales et zone commerciale. Afin de structurer ces villes des espaces publics majeurs s'inscrivent souvent en rapport avec certains monuments. Si le centre de Baume-les-Dames se distingue par la compacité bâtie et le patrimoine remarquable de son centre bourg historique, celui de l'Isle-sur-le-Doubs est caractérisé par ses vides (espace vert, espace public) et son patrimoine industriel.

Les communes présentent un réseau complexe de voies maillées et hiérarchisées, elles sont traversées par un axe majeur à l'échelle de la vallée du Doubs avec un trafic important : la D683. Baume-les-Dames est également traversée du Nord au Sud par la RD50 qui conditionne en grande partie la morphologie de la ville.

Baume les Dames



Le patrimoine du centre bourg historique est remarquable et dense. Son intérêt est indéniable et facilement repérable dans le paysage urbain de la commune : Eglise abbatiale, Eglise Saint Martin, maisons Renaissance et bourgeoises. Le réseau de rues étroites, places, placettes et petits passages sous porche contribuent à la qualité de ce centre bourg. La traversée de la RD50 et RD683 ainsi que la voie ferrée structurent les pourtours de la vieille ville. Les extensions plus récentes sont au-delà de ces axes.

La ville s'est par la suite étendue sous forme de zones notamment grâce au développement de l'automobile. Ainsi, les zones commerciales et industrielles associées au développement de zones résidentielles se sont faites progressivement dans la plaine et les reliefs autour du centre bourg. Aujourd'hui les seuls espaces non urbanisés, agricoles ou naturels, dans la partie basse de la ville sont des espaces inondables. Ils contribuent à maintenir des espaces de détente et de loisirs en servant de liaison entre la ville et le Doubs.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant la ville de Baume-les-Dames :

- Prendre en compte les contraintes du PPRI ;
- Limiter les extensions urbaines en tâche d'huile de lotissements sur les hauteurs environnantes ;
- Requalifier le centre ancien (réhabilitation du parc de logements locatifs ancien) ;
- Constituer une trame verte urbaine dans la continuité des espaces inondables vers le centre-ville ;
- Améliorer les connexions entre la gare et les résidences au Nord de la voie ferrée et valoriser les points de vue sur le centre-ville historique ;
- Valoriser l'entrée Ouest de la ville (D683) par le maintien de points de vue ouverts sur la plaine urbaine de Baume-les-Dames ;
- Améliorer les connexions entre ville haute et ville basse.

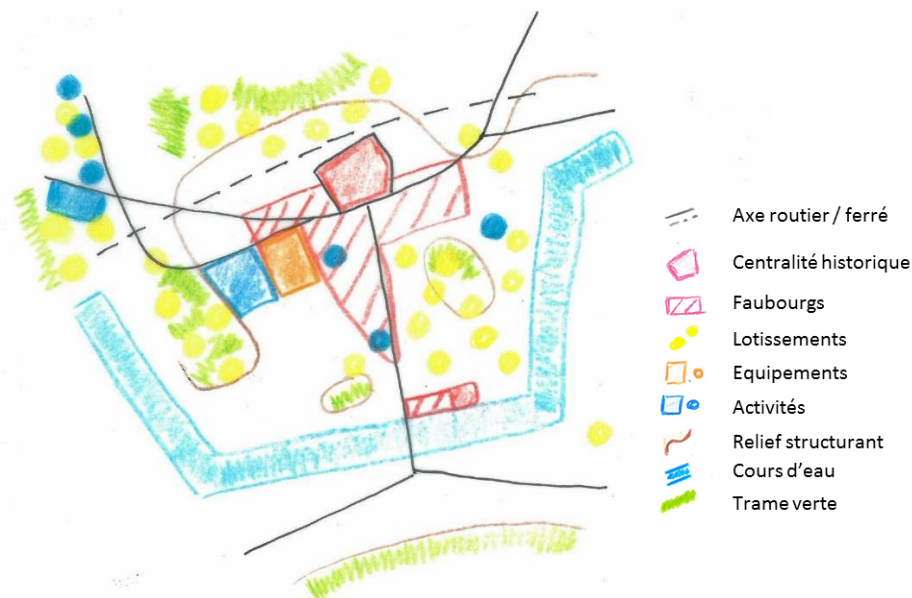


Schéma de l'organisation urbaine de Baume-les-Dames

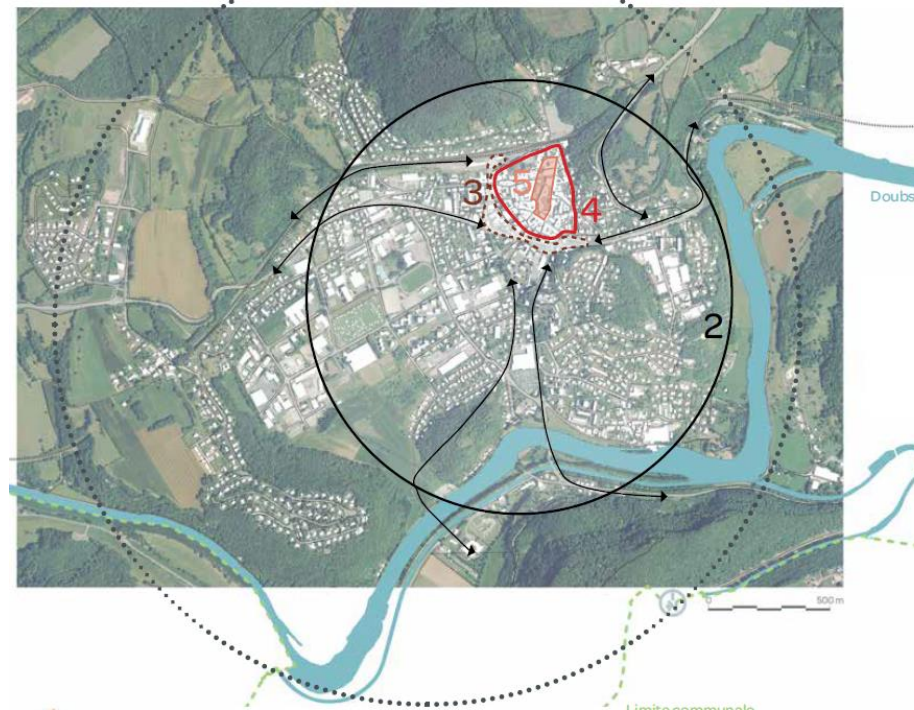


Organisation urbaine	
	Centre historique
	Faubourgs
	Lotissement
	Logements collectifs d'après guerre
	Etirement / mitage
	Lotissement en impasse
	Espaces d'activités économiques
	Equipements publics
Caractéristiques paysagères	
	Relief
	Cours d'eau
	Point de vue

Carte de la morphologie urbaine de Baume-les-Dames

Zoom sur le projet de revitalisation du centre-bourg – extrait du plan d'actions de Baume-les-Dames (2015)

UN PROGRAMME EN 5 AXES



AXE 1

PLANIFIER ET ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG

AXE 3

CONSTITUER UN CENTRE HISTORIQUE PERMEABLE

AXE 2

CONNECTER LE CENTRE-BOURG À SON TERRITOIRE

AXE 4

IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU CENTRE HISTORIQUE

AXE 5

CRÉER UN CŒUR DE VIE ANIMÉ ET AGRÉABLE

L'Isle sur le Doubs



La ville, historiquement implantée entre deux bras du Doubs et le canal, permettait de contrôler le passage sur l'axe de desserte de la vallée du Doubs. La ville s'est progressivement structurée et développée en direction du Sud.

Tout d'abord, les premiers faubourgs se sont constitués puis le développement de l'industrie et l'essor Japy ont permis de redonner un élan urbain à la ville pour l'accueil de ses ouvriers. La cité ouvrière marque encore fortement aujourd'hui les paysages de la ville en continuité du tissu ancien.

A l'instar de Baume-les-Dames, le développement au coup par coup s'est réalisé sur la ville à l'intérieur de la boucle du Doubs. Des lotissements pavillonnaires souvent en impasse ou bien quelques constructions le long des axes majeurs de déplacement (RD118 et RD31) ont vu le jour puis la ville s'est étendue. De nouvelles infrastructures ont été aménagées plus ou moins récemment : développement de la zone d'activités en entrée de ville Ouest, rénovation du collège en entrée de ville Sud-Est, création du nouveau gymnase intercommunal. Ce développement s'est accompagné d'un tissu résidentiel pavillonnaire pas toujours en continuité des trames historiques de la ville, créant des vides non urbanisés importants.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant la ville de l'Isle-sur-le Doubs:

- Valoriser et sécuriser les déplacements doux reliant le centre ancien aux différents quartiers de la ville ;
- Requalifier les entrées de ville sud avec le développement urbain récent (collège et zone d'activités) ;
- Limiter l'extension urbaine « sur le plateau » au profit d'une densification du tissu existant (dents creuses) ;
- Valoriser une trame verte urbaine reliant "le plateau Sud" au Doubs ;
- Valoriser l'identité industrielle de la ville et sa cité ouvrière.

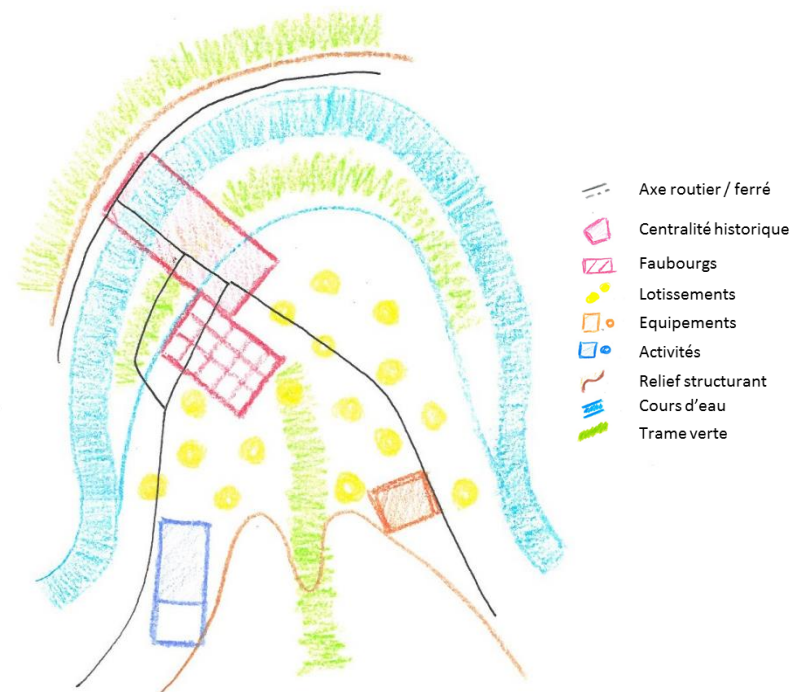
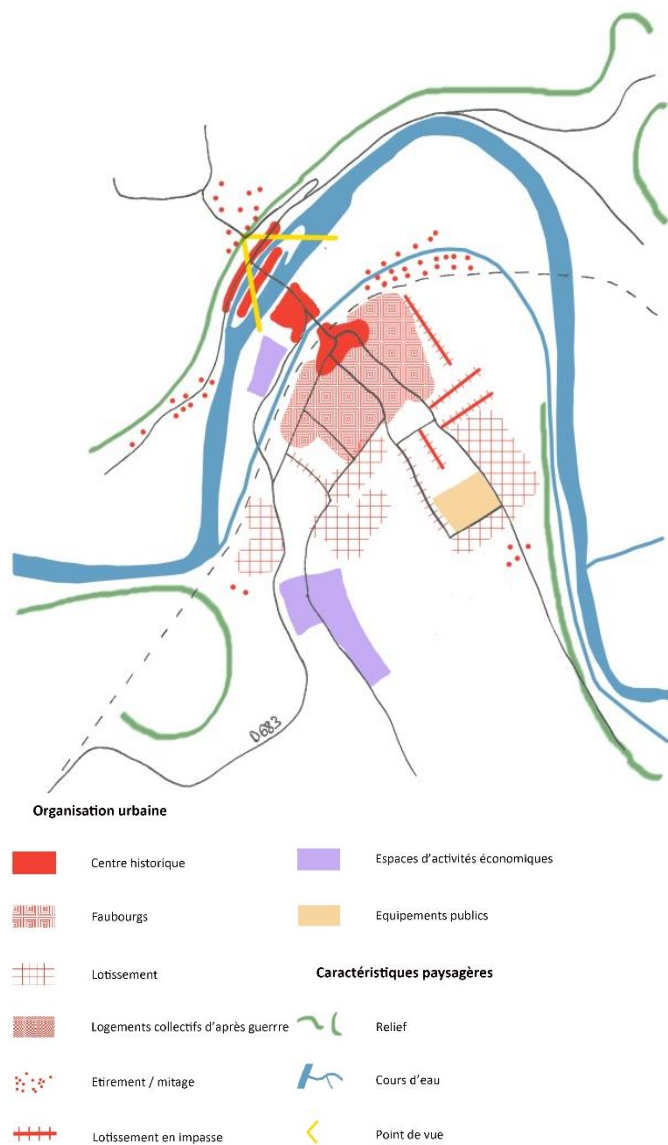
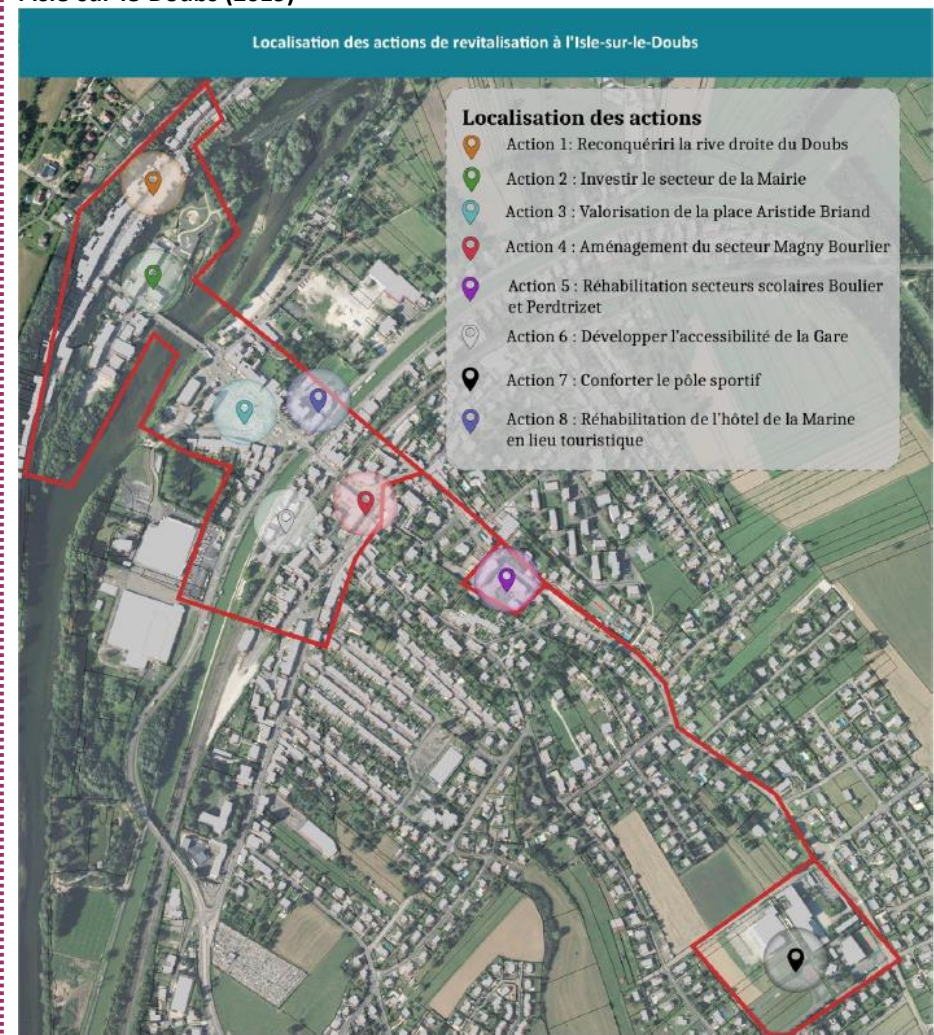


Schéma de l'organisation urbaine de l'Isle sur le Doubs



Carte de la morphologie urbaine de l'Isle sur le Doubs

Zoom sur le projet de revitalisation du centre-bourg – extrait du plan d'actions de l'Isle-sur-le-Doubs (2019)



2.3.2 Six pôles secondaires : Rougemont, Pays de Clerval, Sancey, Arcey, Roulans, Belleherbe

Les six pôles secondaires sont des bourgs plus petits que les villes. Ils sont organisés autour de noyaux anciens et denses. Pays de Clerval, Rougemont et Roulans ont une histoire et un patrimoine urbain davantage liés à la ville et leur fonction de protection du territoire. Belleherbe, Sancey et Arcey ont une histoire plus récente avec un patrimoine lié à l'activité agricole. Chacun de ces bourgs s'implante de manière singulière comme par exemple : Pays de Clerval qui est niché dans une cluse des reliefs abrupts de la bordure jurassienne traversée par le Doubs ; Rougemont, petite cité comtoise de caractère, s'appuie sur un éperon dominant la vallée de l'Ognon et les Avants Monts et Avants Plateaux. Sa citadelle exprime le rôle défensif historique de la ville ; Sancey accompagne le pied du second plateau jurassien, ici marqué par le bois de l'Ouche...

Ces pôles urbains en milieu rural ont accueilli après-guerre des petites industries (d'envergure pour Pays de Clerval), ainsi que des équipements publics et ont ainsi vu leurs faubourgs se développer. Les trois entités de Sancey s'étant presque rejoint, elles forment un village-rue étendu. Pays de Clerval, Rougemont, Belleherbe, sont eux situés à des carrefours de voies. Roulans et Arcey, quant à eux, se sont implantés au départ, le long d'une départementale.

Les espaces publics structurent les bourgs et ont parfois fait l'objet d'une mise en valeur (quai à Clerval). Avec leur bâti remarquable, ils offrent aujourd'hui des qualités patrimoniales remarquables.

Leur « urbanité », pour la plupart, est créée par le regroupement et la compacité des maisons mitoyennes et alignées sur rue. Les volumétries et hauteurs restent toutefois encore modestes (R+1 plus combles le plus souvent, R+2 parfois).

Le processus de l'étalement urbain et du développement de zones fonctionnelles y est aussi perceptible : des lotissements apparaissent en « tâche d'huile » autour des bourgs et des pavillons viennent miter les terres agricoles des plaines et les piémonts.

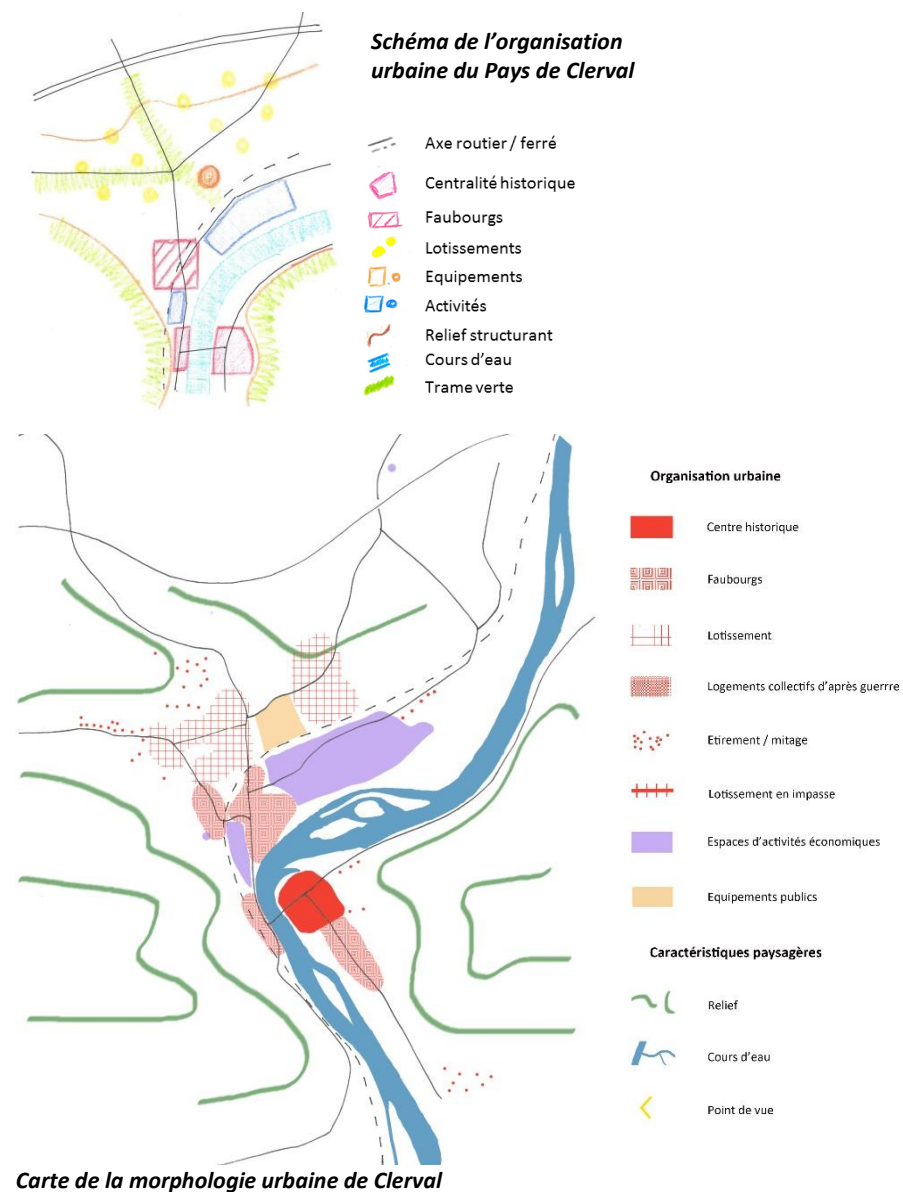
Pays de Clerval



Niché dans une cluse du Doubs, le village s'inscrit dans un cadre naturel remarquable. Son centre ancien présente des qualités patrimoniales indéniables. Longtemps contenue dans son enceinte historique et en bords du Doubs, l'urbanisation s'est projetée sur l'autre rive avec l'arrivée de la voie ferrée et la création de faubourgs dans un premier temps puis après-guerre notamment par le développement de l'industrie. Aujourd'hui les lotissements tendent à progresser sur les piémonts, en direction de l'ancienne commune de Santoche, en contrebas de l'autoroute mitant quelque fois les coteaux de vergers.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg du Pays de Clerval :

- Protéger le site remarquable et valoriser le patrimoine bâti ancien ;
- Conforter l'avenue G. Renaud comme artère principale du bourg, permettant de relier les différents quartiers ;
- Densifier le faubourg gare : dents creuses + réhabilitation du bâti industriel en friche ;
- Limiter l'extension urbaine au Nord sur les piémonts et protéger les vergers existants.



Zoom sur le projet de revitalisation du centre-bourg – extrait du plan d'actions de Pays de Clerval (2019)



- Action 1 : Aménager le secteur de la Place du Souvenir et l'avenue Gaston Renaud**
- Action 2 : Création d'une voie partagée route de Santoche**
- Action 3 : Aménagement du secteur centre historique (bas)**
- Action 4 : Aménagement du secteur centres historique (haut)**
- Action 5 : Aménager le secteur Gare**
- Action 6 : Actions en faveur du tourisme**
- Action 7 : Signalétique à destination des touristes, habitants et usagers de la route**
- Action 8 : Etude de circulation**

Rougemont



Le bourg présente un intérêt patrimonial remarquable (citadelle, halles, église, bâti ordinaire) et s'inscrit dans un cadre naturel lui aussi exceptionnel (accroché à un éperon rocheux et traversé par un Rau). A l'intersection entre plusieurs voies, Rougemont rassemble les nombreux départs de routes en direction de la vallée de l'Ognon depuis le Doubs central. Le centre ancien s'insère dans la cluse où coule le Drigeon. Si la ville est identifiable par la présence sur la crête des édifices majeurs de l'église, du presbytère avec sa tourelle et son château, la ville s'est développée au pied de la butte autour de sa trame viaire en étoile.

La présence de très beaux édifices est encore notable, en particulier la mairie aux pierres jaunes, les halles, l'ancien hôtel particulier du XVIIIème aujourd'hui transformé en maison de retraite, la porte du Vieux Moulin, le lavoir, les fontaines...

La traversée du centre-bourg par la RD486 est de médiocre qualité paysagère par rapport au bâti et au contexte paysager qui l'encadre. Elle coupe en deux parties le centre historique par le manque de prise en compte des déplacements doux dans les aménagements. Pourtant les commerces, équipements et espaces publics structurent fortement cet axe de vie central. L'étroitesse des rues du centre historique complexifie son aménagement.

Les lotissements installés sur le coteau ont un impact visuel de faible qualité paysagère et en rupture avec la silhouette bâtie historique dense. Profitant de

l'installation dans la pente, de nombreux points de vue existent depuis la ville sur les espaces agricoles et urbanisation des pieds de coteaux.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg de Rougemont :

- Requalifier la traversée de Rougemont et mettre en valeur sa trame d'espace public ;
- Préserver les paysages emblématiques faisant de Rougemont un repère paysager: les abords du Drigeon et les coteaux boisés des éperons ;
- Aménager des points de vue sur la ville et ceux de la ville sur les espaces alentours ;
- Favoriser les extensions urbaines compactes, en continuité du centre ancien dans le pied de coteau ;
- Limiter l'extension urbaine sur l'éperon rocheux.

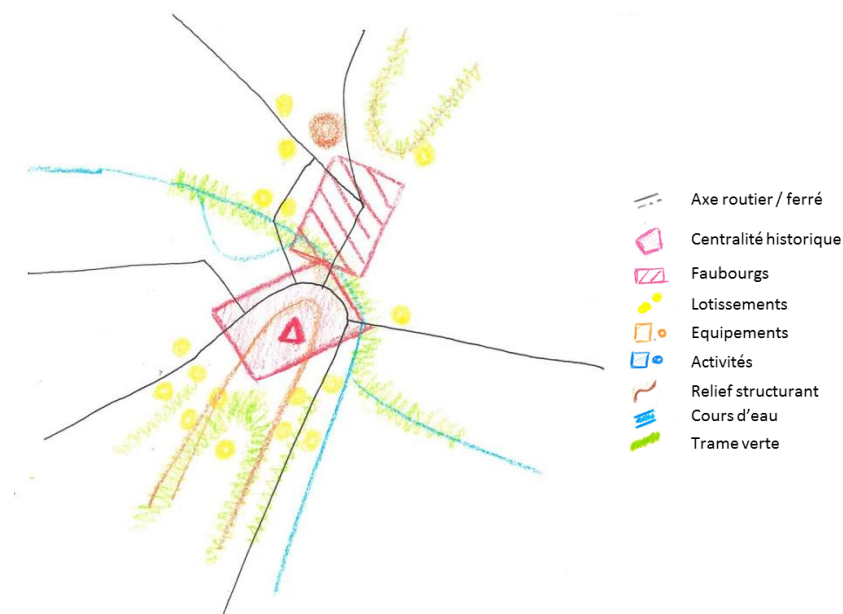
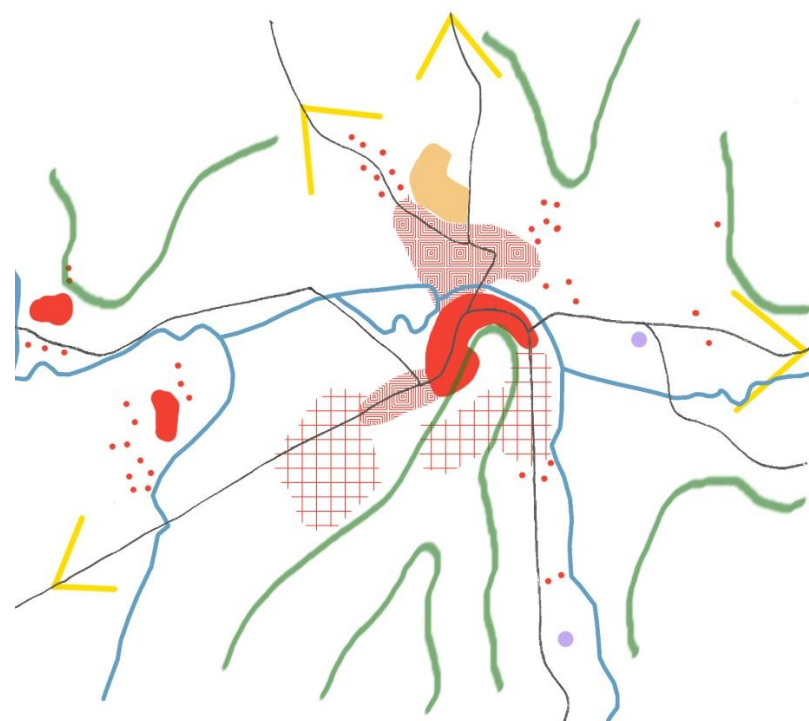


Schéma de l'organisation urbaine de Rougemont



Organisation urbaine

- Centre historique
- Faubourgs
- Lotissement
- Logements collectifs d'après guerre
- Etirement / mitage
- Lotissement en impasse

Espaces d'activités économiques

Equipements publics

Caractéristiques paysagères

- Relief
- Cours d'eau
- Point de vue

Carte de la morphologie urbaine de Rougemont

Zoom sur le projet de revitalisation du centre-bourg – extrait du plan d'actions de Rougemont (2019)



Sancey



Le bourg se compose de trois entités originelles : Sancey-le-Grand, Sancey-l'Eglise et Sancey-le-Long. Ces centralités, historiquement agricoles sont facilement identifiables dans la traversée de la RD464 pour Sancey-le-Long et Sancey-l'Eglise et la RD31 pour Sancey-le-Grand. Le bâti compact aux façades agricoles se répartit le long d'une même voie et constitue des séquences paysagères.

Ces entités, situées autour de la butte du bois de l'Ouche sont traversées par deux ruisseaux principaux : le ruisseau de la Baume qui anime l'espace public de la RD464 à Sancey-le-Long et le ruisseau de Voye qui délimite Sancey-l'Eglise de Sancey-le-Grand. Sancey-le-Grand est quant à lui traversé par le ruisseau du Dard dans son centre ancien. Ce ruisseau est canalisé le long de la RD31 et visible par la présence de lavoir et fontaine ponctuant l'espace public du centre village.

Le développement des dernières années s'est majoritairement effectué le long des deux axes principaux, formant aujourd'hui un même village-rue. Toutefois la rue représente un espace public de piètre qualité, où le développement de l'urbanisation au coup par coup dans une logique opportuniste n'a pas permis de constituer une trame d'espace public, notamment entre Sancey-le-Grand et Sancey-l'Eglise. L'implantation récente de lotissements et le mitage résidentiel en dehors de cet axe contribue à brouiller l'appréhension de la structure urbaine du bourg. Ces paysages sont fortement visibles depuis le promontoire de Belvoir.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg de Sancey :

- Structurer des séquences paysagères permettant de valoriser l'identité des 3 entités de Sancey ;
- Aménager le village-rue autour de la valorisation des ruisseaux et de l'aménagement d'un cheminement piéton parallèle à la grande rue ;
- Limiter le mitage de la plaine en développant l'urbanisation le long de l'axe structurant ;
- Maintenir des corridors écologiques transversaux aux axes, notamment à proximité du ruisseau de Voye et de la Baume ;
- Préserver les réseaux de haies et les vergers en limite d'urbanisation.

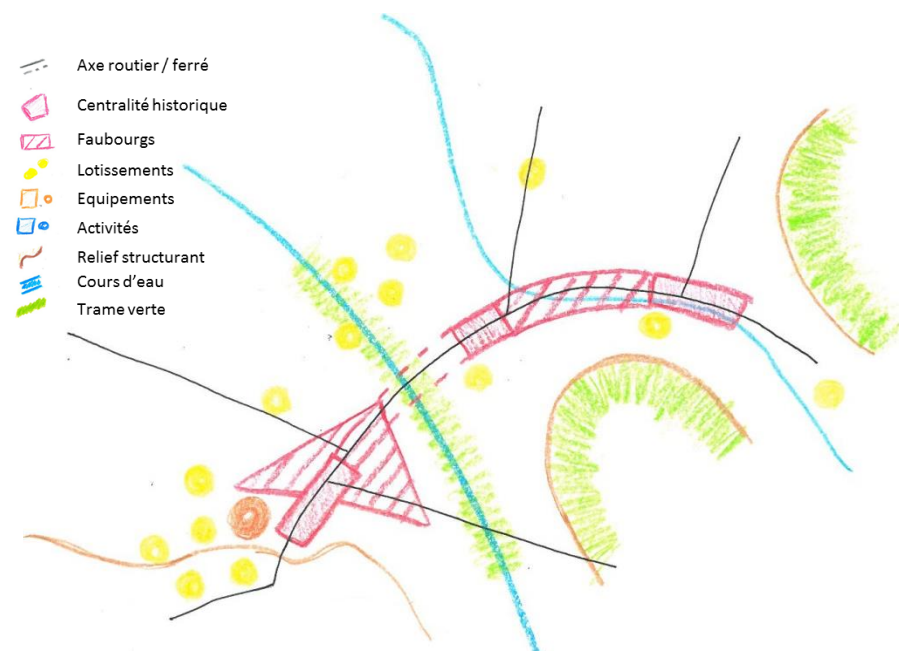
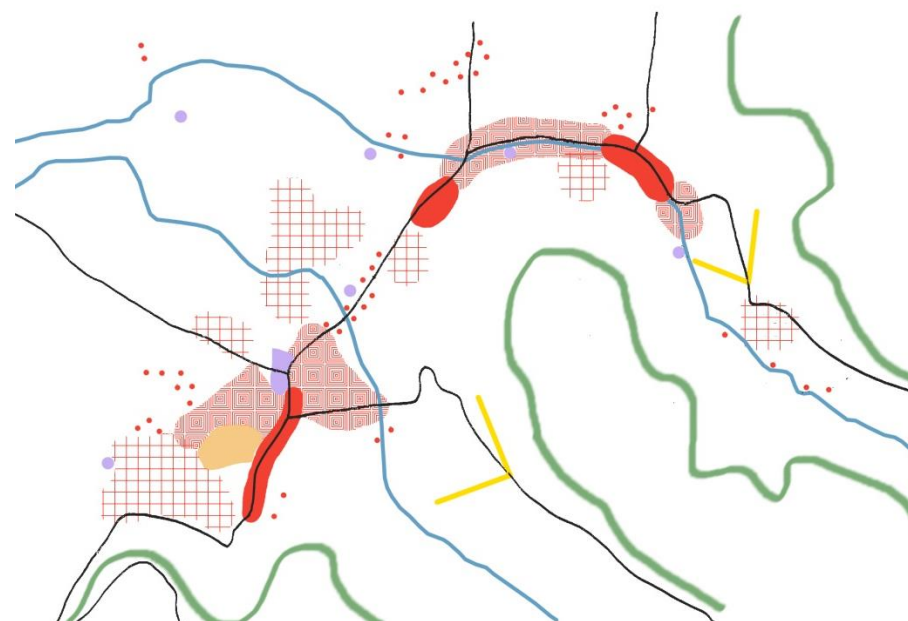


Schéma de l'organisation urbaine de Sancey



Organisation urbaine

- Centre historique
- Faubourgs
- Lotissement
- Logements collectifs d'après guerre
- Etalement / mitage
- Lotissement en impasse

Espaces d'activités économiques

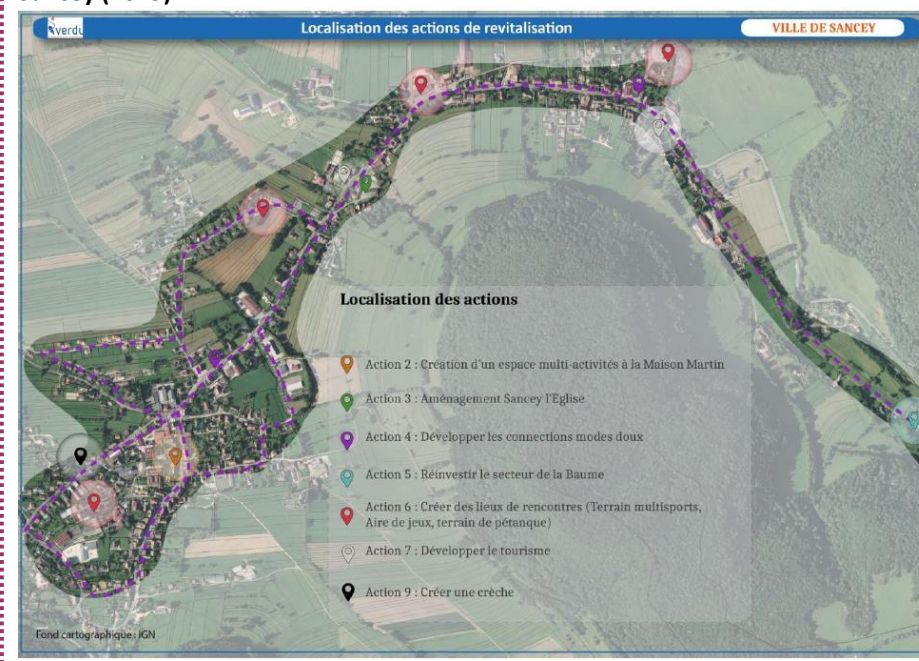
Equipements publics

Caractéristiques paysagères

- Relief
- Cours d'eau
- Point de vue

Carte de la morphologie urbaine de Sancey

Zoom sur le projet de revitalisation du centre-bourg – extrait du plan d'actions de Sancey (2019)



Arcey

La commune d'Arcey présente une fonction de bourg (population, services, activités économiques) et peut donc être considérée comme un pôle secondaire de l'armature urbaine, au même titre que Rougemont, Pays de Clerval, Sancey, Arcey, Roulans, Belleherbe. Cette situation peut poser la question des impacts paysagers du développement du bourg, du fait des besoins en logements ou en espaces d'activité qui peuvent être plus importants.

En termes de fonctionnement urbain, le bourg d'Arcey se distingue par son implantation historique le long de la RD683. Le développement urbain s'est fait progressivement de part et d'autre de cet axe, avec une dominance forte des formes pavillonnaires. Le traitement de la traversée du bourg représente un enjeu important pour limiter l'effet de « coupure » généré par l'infrastructure, et pour faciliter les déplacements des habitants.

Le centre historique de la commune présente une architecture historique remarquable, présentant une typicité similaire à celle des autres communes du secteur.

L'organisation du maillage entre les quartiers, la mobilisation des dents creuses et la densification des espaces pavillonnaires représentent des enjeux importants pour permettre l'évolution urbaine de la commune.

L'aménagement des espaces publics pour faciliter le développement des déplacements doux représente également une question importante pour garantir le bon fonctionnement urbain de la commune sur le long terme.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg d'Arcey :

- Préserver la vue depuis la départementale à l'entrée Ouest du bourg-centre avec des aménagements paysagers et architecturaux de qualité ;
- Préserver les points de vue sur le coteau nord ;
- Affirmer la rue principale de la 5^{ème} Db comme un lien entre le développement Nord et Sud du village et pas seulement comme un lieu de passage Est-Ouest ;
- Préférer une intensification du tissu peu dense existant, notamment au Sud du bourg- centre, plutôt qu'un développement le long de l'axe nord/Sud Villersexel et de Montbéliard ou Est/Ouest autour de la départementale.

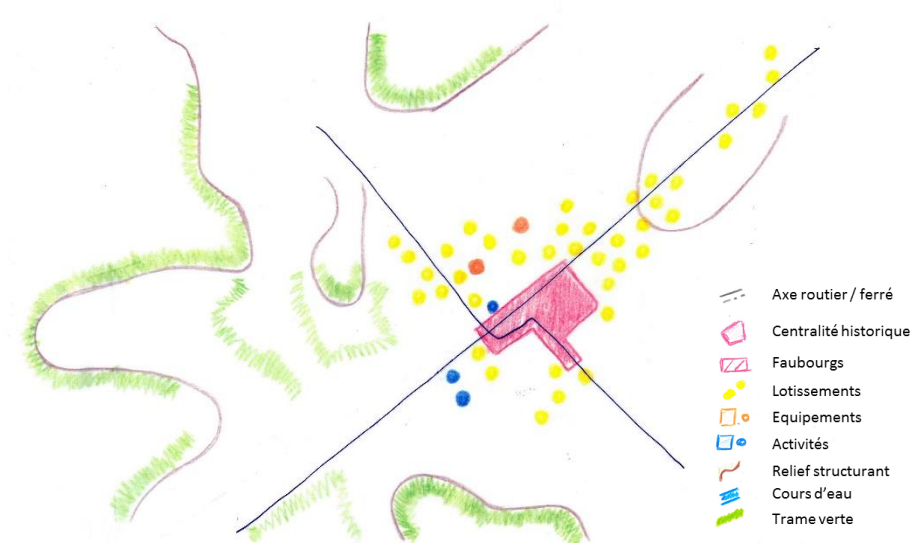
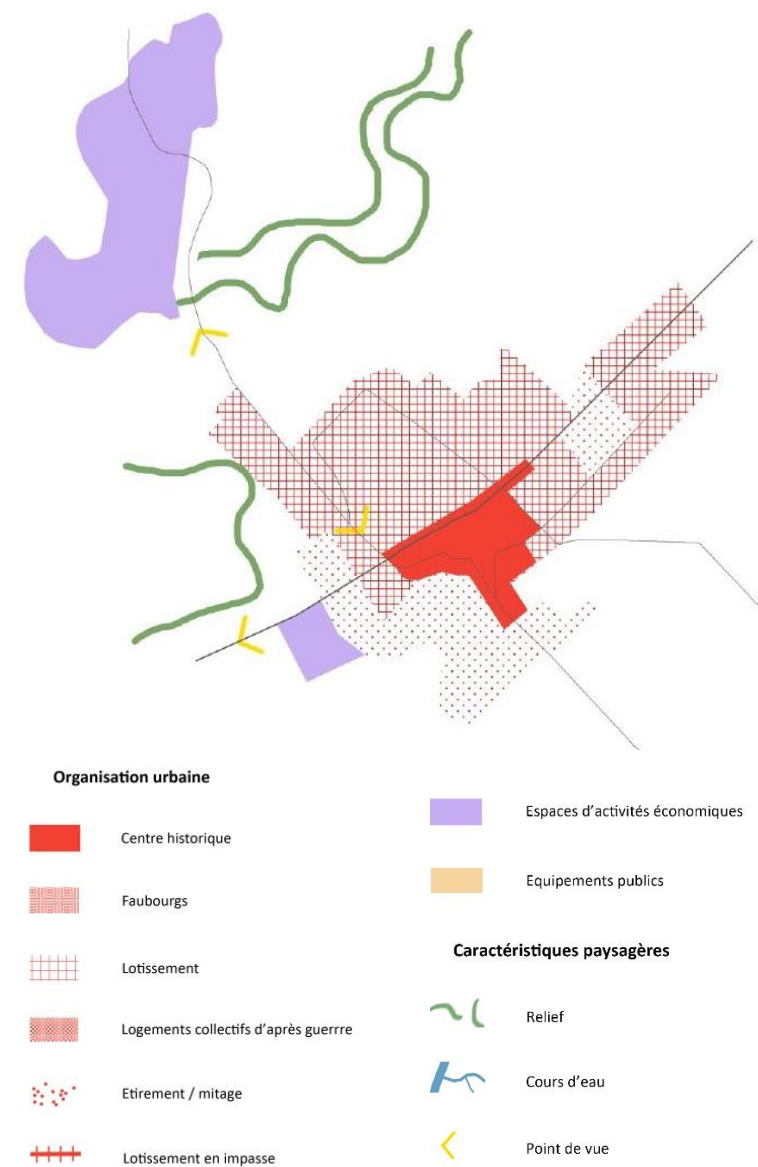


Schéma de l'organisation urbaine d'Arcey



Carte de la morphologie urbaine d'Arcey

Roulans

Le bourg de Roulans s'est établi historiquement le long de l'actuelle D683, sur la portion commune avec la D30. Il est entouré de trois bois constituant des points hauts: le bois du Poirier, le bois des Argiliers et la montagne Notre-Dame d'Aigremont culminant à 554 m. Cette dernière héberge une chapelle, édifiée sur les vestiges du château, auparavant fortifié pour le contrôle de la vallée du Doubs et la route de Besançon. Roulans est non loin du Doubs mais n'a pas d'accès direct.

Au départ Roulans est accompagné de 3 hameaux bien distincts : Roulans l'Eglise, le Petit Roulans et les Trouillets (à l'écart). Actuellement, Roulans l'Eglise touche le bourg de Roulans (conurbation).

Le bourg conserve en grande partie sa forme historique jusqu'à la fin des années 50. C'est à partir des années 1960 que l'extension continue principalement au coup par coup le long de la D683 en direction de l'Est.

Dans les années 70, l'extension progresse au Nord avec la création de la déchetterie et du collège et au Nord-Est/Sud-Est avec la construction de maisons individuelles.

Dans les années 80, le développement se concentre plutôt à l'Ouest du bourg, de part et d'autre de la départementale, se reliant même avec Roulans l'Eglise. Une urbanisation au coup par coup se crée le long de la D30 au Nord-Ouest du Petit Roulans.

Dans les années 90 et 2000, des lotissements se construisent au Nord-Est du bourg ainsi qu'au Nord-Ouest de la départementale 683, des maisons individuelles tentent de combler les interstices.

Par cette urbanisation progressive au fil des décennies, le bourg de Roulans a perdu en cohérence d'ensemble et en perméabilité. De plus, comme les bourgs linéaires, il n'y a pas de place de convivialité et de rassemblement. Les espaces publics se résument à la voirie et aux espaces de stationnement.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg de Roulans :

- Améliorer la trame viaire pour recréer des porosités, cela permet de faciliter les déplacements piétons et vélos en direction du cœur de bourg ;
- Insérer les projets de construction au sein des interstices restant afin de densifier un maximum dans la tâche urbaine et éviter toute extension en dehors de celle-ci, notamment au Nord et à l'Ouest du cœur de bourg ;
- Recréer un cœur de bourg convivial avec un espace ouvert accueillant des événements et manifestations, services, etc. et non pas que du simple stationnement.

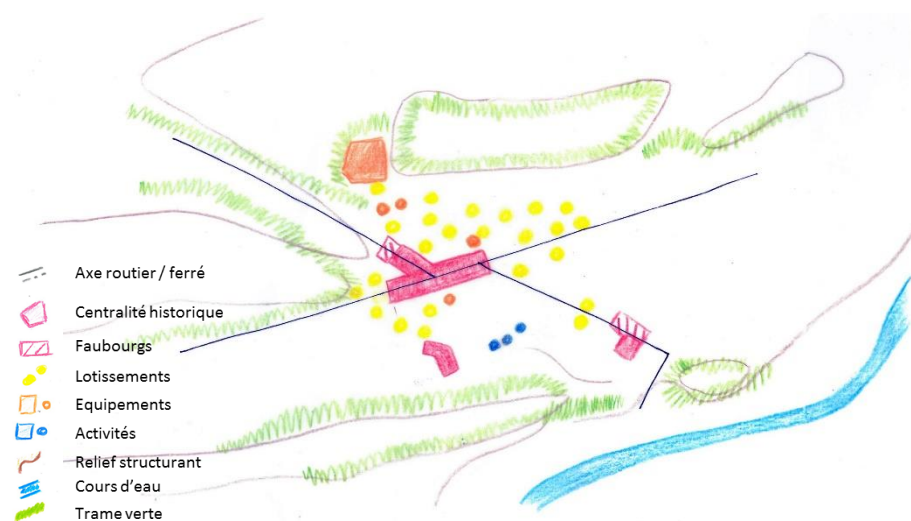


Schéma de l'organisation urbaine de Roulans



Organisation urbaine	
	Centre historique
	Faubourgs
	Lotissement
	Logements collectifs d'après guerre
	Etirement / mitage
	Lotissement en impasse
	Espaces d'activités économiques
	Equipements publics
Caractéristiques paysagères	
	Relief
	Cours d'eau
	Point de vue

Carte de la morphologie urbaine de Roulans

Belleherbe

Le bourg de Belleherbe s'est développé au carrefour de différentes départementales (D137, D32, D464, D125, D310) et au pied de différents coteaux (bois du Bermont, bois des Genevriers, les Reteux). L'urbanisme se construit le long de ces axes de déplacement. A l'époque, le bourg vit de l'agriculture et de l'élevage, les habitants complètent leur revenu avec des travaux d'horlogerie à la ferme, trois fromageries sont en activité, des carrières de pierre sont aussi exploitées. Au XXème siècle, les fromageries se structurent en une seule qui produit du comté, l'artisanat et le commerce se développent (source : Le Patrimoine des communes du Doubs).

C'est principalement dans les années 60 que le bourg se développe : création du lotissement rue du Gros Foyard et rue du Romètre, constructions rue de la Chapelle... Fin des années 80, le lotissement des Reteux voit le jour.

Dans les années 90 et 2000, les lotissements du Bermont et de la rue des Essarts sont construits.

Enfin, le lotissement rue des Mélèzes/rue du Belvédère est construit dans les années 2010.

Le fait que ces lotissements soient pour la plupart en extension du centre-bourg, et que le bourg soit historiquement linéaire (implanté en étoile au carrefour des RD), contribue à un étalement urbain.

De plus, la linéarité du bourg n'a pas contribué non plus à la création d'une place, d'un espace de convivialité et de partage. Certains espaces publics du centre-bourg ont bénéficié d'un réaménagement fin des années 2010.

Les enjeux suivants méritent d'être soulignés concernant le bourg de Belleherbe :

- Limiter les nouvelles constructions en extension, urbaniser dans les interstices restants dans la tâche urbaine actuelle ;
- Améliorer les liens entre les différents « quartiers » et le cœur de bourg (porosité) ;
- Créer une place, un espace de convivialité.

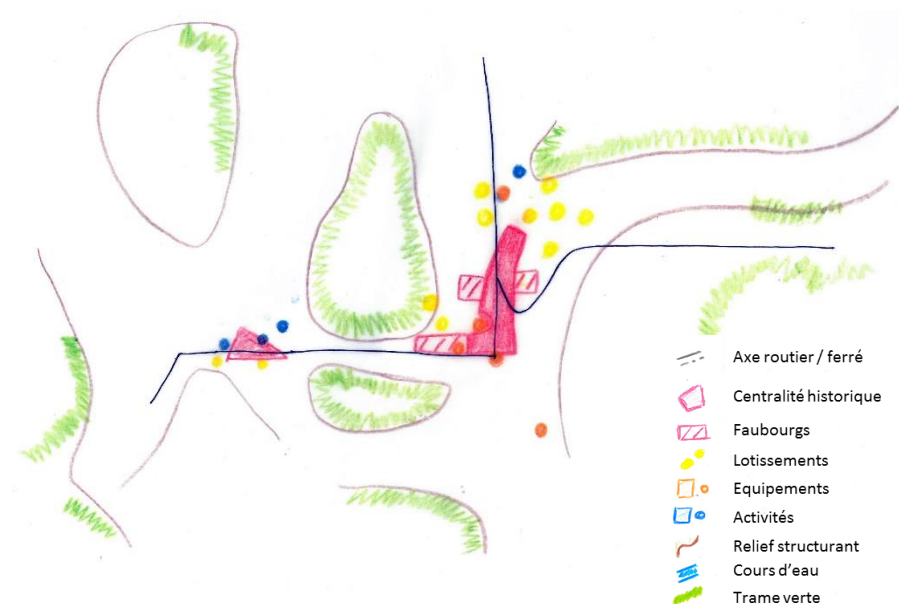
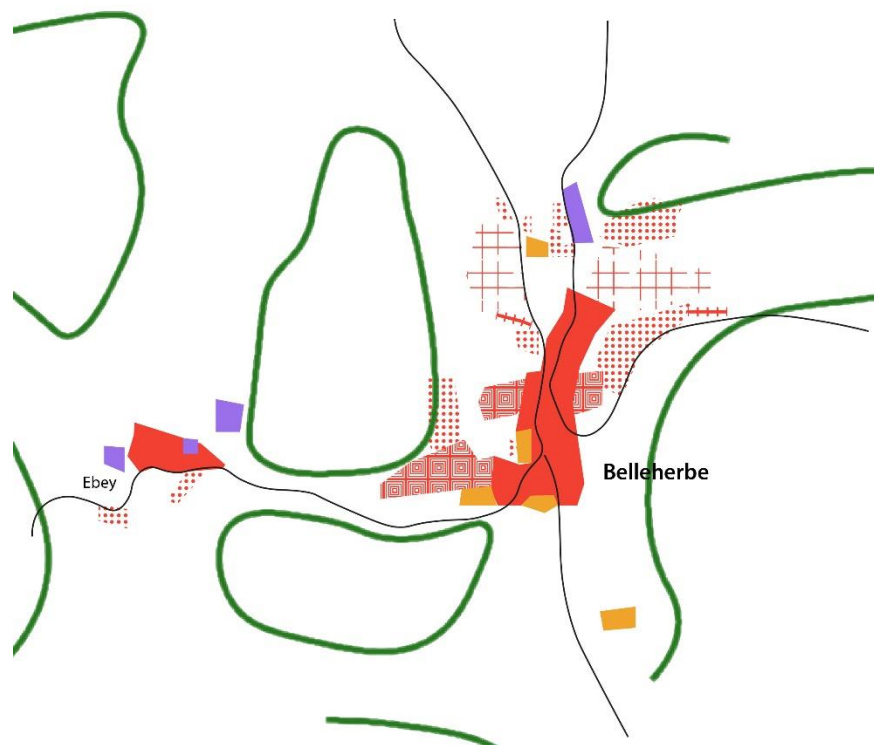


Schéma de l'organisation urbaine de Belleherbe



Organisation urbaine

- Centre historique
- Faubourgs
- Lotissement
- Logements collectifs d'après guerre
- Etirement / mitage
- Lotissement en impasse

- Espaces d'activités économiques
- Equipements publics

Caractéristiques paysagères

- Relief
- Cours d'eau
- Point de vue

Carte de la morphologie urbaine de Belleherbe

2.3.3. Les impacts paysagers du développement des villes et des bourgs

Du fait des besoins en construction pour maintenir la population et l'emploi (phénomène de desserrement des ménages, enjeu d'accueil d'activités), le développement urbain a été plus fort au niveau des villes et des bourgs qu'au niveau des villages.

Les impacts de ce développement se ressentent dans la perception des paysages.

Un développement résidentiel en périphérie qui impacte les paysages et le fonctionnement urbain

Le développement résidentiel dans les villes et bourgs s'est majoritairement traduit, au cours des 10 dernières années, par la **production de logements pavillonnaires** en accession à la propriété. Ce constat, qui est plutôt « classique » pour les villages si l'on compare avec d'autres territoires, questionne la capacité des villes et bourgs à produire des logements diversifiés, tout en limitant les impacts paysagers et en améliorant le fonctionnement urbain des communes.

En effet, le modèle pavillonnaire est consommateur d'espace, et le potentiel foncier des villes et bourgs s'amenuise rapidement avec ce type de produits résidentiels, du fait des besoins de production de logements importants en nombre pour répondre aux besoins des populations.



Des bâtiments agricoles de plus en plus volumineux mais faisant l'objet de traitements architecturaux soignés dans certains cas



Un développement pavillonnaire qui tranche avec la volumétrie et les qualités architecturales des fermes traditionnelles

La production de lotissements pavillonnaires en périphérie des villes et bourgs a eu plusieurs impacts notables :

- Elle engendre une **dégradation la qualité des entrées de villes/bourgs** et la qualité des silhouettes, d'où une mauvaise lecture des qualités patrimoniales et urbaines d'une manière générale ;
- Elle ne favorise pas le bon fonctionnement des villes et bourgs, du fait d'un éloignement des populations par rapport aux centralités ;
- Elle participe à la **fragilisation des centralités** où les efforts de réhabilitation sont limités, certaines populations pouvant quitter les centres historiques pour habiter dans les lotissements périphériques.

Les impacts paysagers du développement résidentiel sont moins perceptibles à Rougemont et Sancey, Belleherbe où les besoins de construction ont été moins importants ces dernières années.

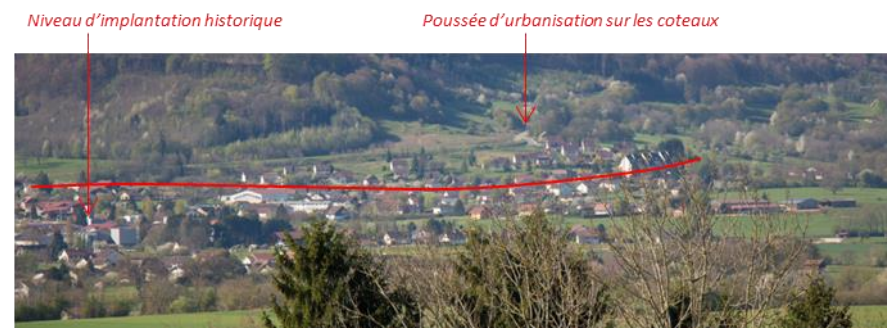


Un développement résidentiel qui impacte les entrées de villes : exemple de Pays de Clerval

Dans certains cas, le développement résidentiel a entraîné des impacts spécifiques sur les paysages du fait d'une progression des constructions sur les coteaux, dépassant les sites d'implantation historique des tissus urbains.

Ces phénomènes se retrouvent notamment dans les communes plus contraintes où le potentiel foncier est limité (zones inondables dans la plaine à Baume-les-Dames et Pays de Clerval, pressions sur le foncier agricole autour de Sancey par exemple).

Ils posent la question des modalités de construction dans la pente et d'intégration des nouveaux quartiers dans le paysage, ainsi que la question de la liaison des secteurs bâtis de coteaux avec les centralités généralement implantées en contrebas.



Développement sur les coteaux exemple de Baume-les-Dames (haut), Sancey (bas)

Un développement économique assez mal intégré dans les paysages

La construction de bâtiments d'activités crée des pressions sur les paysages, qui pourraient être mieux maîtrisées à l'avenir. D'une manière générale, **les modèles d'aménagement des secteurs à vocation économique ne favorisent pas l'intégration paysagère** : les bâtiments présentent de gros volumes (ce qui est souvent nécessaire). Ils sont implantés au coup par coup sans mise en cohérence architecturale, avec une densité globale souvent limitée. **Les transitions avec l'espace public et les espaces agricoles sont généralement peu traitées et brutales**, d'où un impact notable en termes de perception des paysages.



Un traitement brutal des transitions entre les zones d'activités et l'espace agricole : exemples de Rougemont (haut) et de l'Isle-sur-le-Doubs (bas)

Le développement des espaces d'activités se fait généralement en périphérie des villes ou des villages proches, dans la recherche d'une proximité optimale avec les échangeurs autoroutiers. La pression du développement économique sur les paysages se ressent fortement à proximité de ces échangeurs : exemple des zones de Rang, d'Autechaux.

Les pressions sur les entrées de ville ou de bourg sont souvent importantes, et nuisent à la perception des qualités urbaines, d'où une fragilisation de l'attractivité globale du territoire. On ressent ces pressions sur les entrées de villes tout particulièrement le long des axes routiers majeurs que sont la RD683 et la RD50.



L'impact du développement d'activités en entrées de ville : l'exemple de Baume-les-Dames (haut) et de l'Isle-sur-le-Doubs (bas)

Le développement des espaces d'activités pèse également sur la découverte du territoire depuis les grands axes, en cohérence avec les remarques précédentes concernant les entrées de villes.

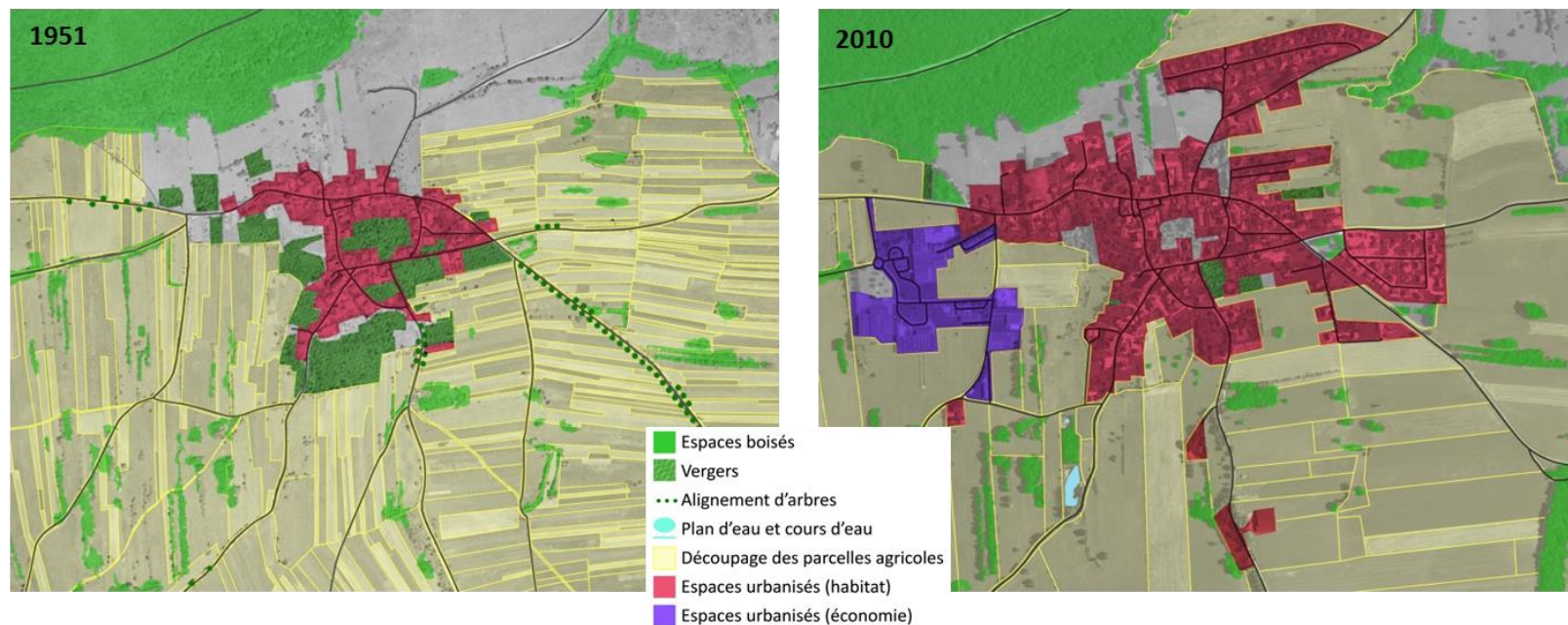
On retrouve des pressions paysagères notables au niveau de la RD683, de la RD50, mais également de l'autoroute au niveau des deux principaux échangeurs du territoire (Baume-les-Dames – Autechaux et Rang).

La question se pose en termes de modalités d'intégration paysagère de ces espaces d'activité le long des axes de découverte : caractéristiques architecturales, modes d'implantation par rapport aux axes, développement du couvert végétal pour « masquer » l'impact paysager des ZAE...



L'impact du développement des ZAE sur les axes de découverte : Rang depuis l'autoroute, Europolys depuis la RD 50

L'impact du développement résidentiel et économique sur un village périphérique proche d'un l'échangeur autoroutier :
l'exemple d'Anteuil



Extension de
bâtiments
d'activités

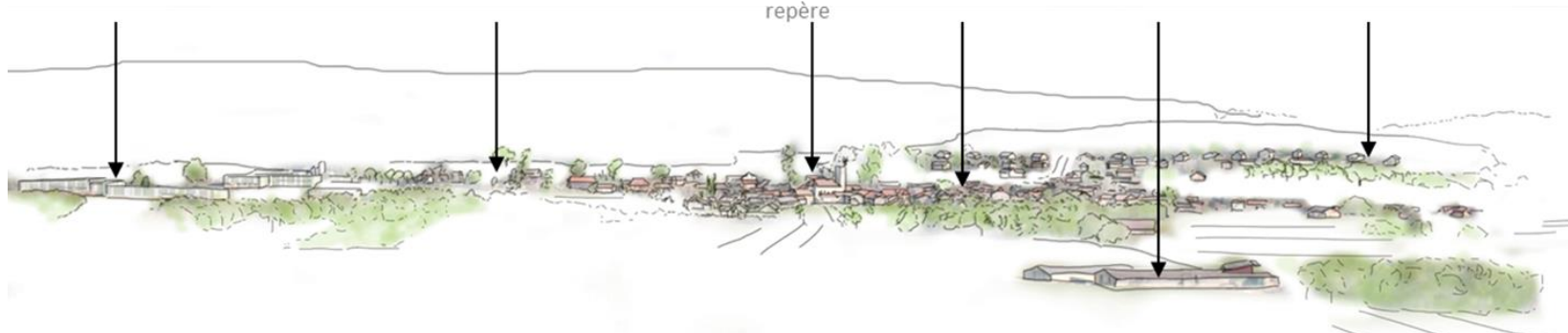
Intégration de pavillon dans
l'ancienne ceinture de verger

Visibilité du
clocher de
l'église comme
repère

Centre bourg
historique au
bati regroupé

Bâtiment
agricole isolé
du bourg

Création d'un lotissement
pavillonnaire à l'écart du village et
fortement visible dans le coteau



Zoom sur les entrées de ville dégradées ou sous pression

Les problématiques d'aménagement et de valorisation des entrées de ville concernent l'ensemble des communes du territoire, villes, bourgs et villages. Toutefois, certaines entrées sont plus fortement dégradées, ou sous pression, et il convient de le souligner :

- A Autechaux, le développement de la ZAE Europolys le long de la RD50 a impacté l'entrée du village, et plus largement la perception de l'entrée de Baume-les-Dames depuis la RD50. La qualification de cette entrée de ville constitue un enjeu fort, d'autant que des projets de développement de la ZAE d'Europolys sont en cours ;



Entrée de ville d'Autechaux par la RD50 (ZAE Europolys à gauche)

- L'entrée Ouest de Baume-les-Dames par la RD683 est également stratégique. La qualité paysagère de l'entrée de ville peut être améliorée (intégration des aménagements routiers, maîtrise de la publicité...). La ZAC de Champvans questionne l'avenir de cette entrée de ville et sa perception par les visiteurs ;



Entrée de ville de Baume-les-Dames par la RD683 –ZAC de Champvans (Google Earth)

- L'entrée Est de Baume-les-Dames questionne par la dangerosité du carrefour de la RD683 avec la RD50 menant à l'autoroute, l'accès aux commerces faubourg d'Anroz ainsi qu'avec le croisement de la RD683 avec RD50 au niveau des feux tricolores ;



Entrée de ville Est de Baume-les-Dames par la RD683 (Google Earth)

- L'entrée Ouest d'Arcey a été récemment modifiée par la création en extension d'une zone de commerces et de services. L'entrée, auparavant paysagère avec les habitations insérées dans la végétation et le clocher de l'église visible de loin... est actuellement biaisée par les nouveaux bâtiments de type industriel, minéral avec très peu de vocation paysagère (végétation, aménagement), qui aurait pu les insérer dans le paysage restreint d'entrée de ville et large du grand paysage ;



Entrée de ville Ouest d'Arcey par la RD683 (Géoportail)

- L'entrée Est de Roulans est impactée par les constructions de maisons individuelles au Nord. Leur colorimétrie et le manque de végétation attire l'œil lorsqu'on arrive par la D683. Tout comme l'entrée de l'Isle-sur-le-Doubs par la D683 (en venant de Clerval, voir ci-après), l'intégration des nouvelles constructions est à réfléchir en amont afin de préserver le paysage ;



Entrée de ville Est de Roulans par la RD683 (Google Earth)

- L'aménagement de l'entrée de ville de l'Isle-sur-le-Doubs par la RD683 (en venant de Clerval) pose également question. Le développement récent des zones d'activité et d'habitat au front de cette entrée a particulièrement impacté les

paysages. Des réflexions méritent d’être engagées sur l’intégration des zones de développement récent et sur la maîtrise des pressions urbaines dans ce secteur ;



Entrée de ville de l'Isle-sur-le-Doubs par la RD683

- L’entrée Est de l’Isle-sur-le-Doubs (par la D118) est plutôt symbole d’étirement linéaire, elle n’est pas nettement marquée. La présence de quelques maisons implantées au coup par coup de part et d’autre de la départementale fausse l’interprétation de l’entrée de ville et ne donne pas l’impression d’être entré dans le bourg. Les espaces interstitiels entre ces premières maisons et l’existant (équipements notamment) sont petit à petit comblés par des lotissements. Aussi, les constructions manquent d’insertion paysagère. Cette dernière demande à être travaillée et l’entrée de ville à être marquée plus fortement avec un aménagement de la voirie ainsi que paysager. Une attention est à porter également sur l’arrêt de constructions en dehors du bourg et sans cohérence d’ensemble avec le reste du bourg ;



Entrée de ville de l'Isle-sur-le-Doubs par la RD118

- La qualité de l’entrée de ville de Rougemont depuis la D486 mérite également d’être questionnée. Les pressions résidentielles restent modestes dans ce

secteur, mais la construction récente d'équipements (caserne, équipements sportifs) a impacté la silhouette du bourg historique en arrière-plan. La réflexion sur l'entrée de ville de Rougemont peut être élargie au croisement de la RD486 et de la RD50 (commune de Cuse-et-Adrisans) où le développement de la ZAE du Pré Rond tend à impacter les paysages ;



Entrée de ville de Rougemont depuis la RD486 (haut) et ZAE du Pré Rond (bas)

3. Les dynamiques d'urbanisation et la consommation foncière

3.1. Analyse de la consommation d'espace passée

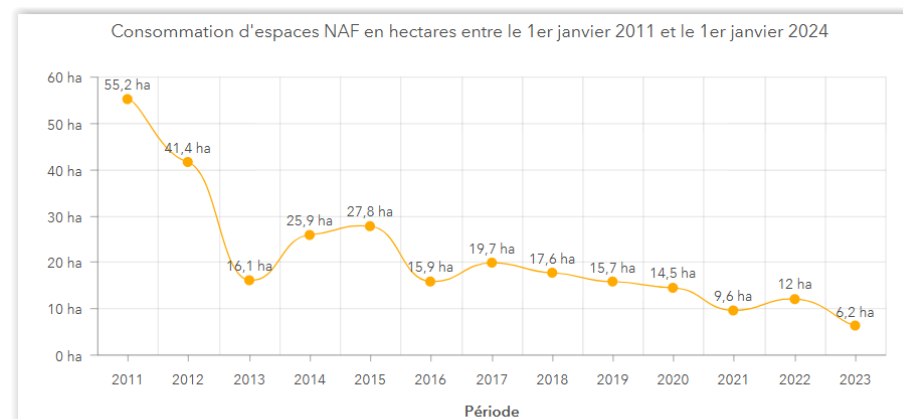
Sur la base des données de l'observatoire national de l'artificialisation, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) sur la période 2011-2020, pas de temps de référence pour l'application de la loi Climat et Résilience et du SRADDET, est évaluée à 249,7 hectares.

La consommation sur les dernières années disponibles, soit 2021, 2022 et 2023, a été plus restreinte à hauteur de 27,9 ha sur 3 ans.

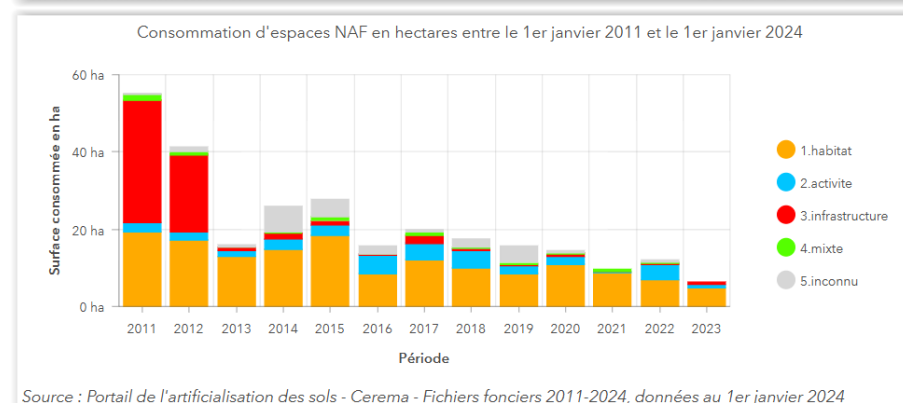
Période passée	Consommation observée	Cadre réglementaire
Du premier janvier 2011 au 30 décembre 2020 (10 ans)	249,7 ha	Période de référence pour justifier la mise en œuvre des objectifs de la loi Climat et Résilience et du SRADDET
Du premier janvier 2014 au 30 décembre 2023 (10 ans)	164,9 ha	Période de référence pour justifier la diminution de la consommation d'espace par rapport aux 10 années précédant le projet de SCoT (article L141-3 du CU)

Sur la période totale de 2011 à 2023, soit 13 ans, la répartition de la consommation d'espaces NAF a été la suivante :

- 152,8 ha ont été consommés pour l'habitat, qui reste le premier poste de consommation d'espace (55% des consommations) ;
- 60,1 ha ont été consommés pour les infrastructures, notamment en 2011 et 2012 en lien avec la mise en place de la LGV (22% des consommations) ;
- 40,8 ha ont été consommés pour les activités économiques ou les tissus mixtes (15% des consommations) ;
- 24 ha ont été consommés pour des destinations inconnues (8%).



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2024, données au 1er janvier 2024

En matière de répartition territoriale, la consommation observée est plus importante au niveau des Communautés de Communes du Doubs Baumoises et des Deux Vallées Vertes. La consommation observée au niveau des Deux Vallées Vertes est réhaussée par l'impact de la construction de la LGV en 2011 et 2012.

Dans les trois communautés de communes, on observe que l'habitat reste le premier poste de consommation d'espace, et que la consommation pour les activités économiques reste modérée.

Il est intéressant de noter que les pôles de l'armature urbaine du SCoT (villes et bourgs) ont accueilli en moyenne un tiers de la consommation d'espace depuis 2011, ce qui montre l'importance des besoins dans ces communes, à ne pas sous-estimer.

EPCI	Consommation 2011-2023	Part dans les pôles	Principales destinations
CC des Deux Vallées Vertes	124,5 ha	42%	Infrastructures 42% (LGV) Habitat 42% Activités / mixte 12%
CC Doubs Baumoises	101,3 ha	23%	Habitat 67% Activités / mixte 19% Infrastructures 5%
CC Pays de Sancey Belleherbe	51,8 ha	30%	Habitat 63% Activités / mixte 13% Infrastructures 5%

3.2. Analyse complémentaire par photo-interprétation sur la période 2006-2017

Au démarrage de la révision du SCoT, un bilan a été réalisé par photo-interprétation pour évaluer l'évolution de l'artificialisation sur la période 2006-2017. Les données étant relativement anciennes, elles ne seront pas utilisées pour la justification des choix du projet, mais leur présentation est maintenue dans le diagnostic pour information.

Entre 2006 et 2017, environ 375 ha de foncier ont été artificialisés à l'échelle du SCOT. Si l'on exclut l'artificialisation liée à la construction de la LGV Rhin-Rhône (25 ha au sein du périmètre du SCOT) et à la construction des éoliennes (40 ha) la consommation moyenne d'espace s'est élevée à 310 hectares.

Il est estimé que la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant la révision du SCOT s'est élevée à 282 ha soit 28,2 ha par an** (hors LGV et éoliennes).

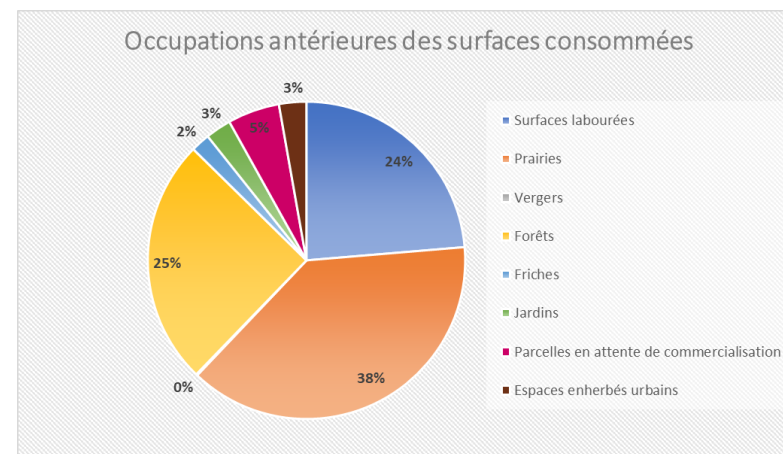
L'artificialisation des sols s'est principalement effectuée dans les villes et les bourgs avec des vocations multiples : habitat, activités, équipements et loisirs, etc. tandis

que les villages ont eu tendance à consommer de l'espace uniquement pour y accueillir de l'habitat. Les villages situés en frange ouest du Doubs Baumoises ainsi que les villages du Pays de Sancey-Belleherbe (secteur sud principalement) sont ceux ayant consommé le plus de foncier, lié principalement à l'habitat.

3.2.1. Nature des espaces consommés

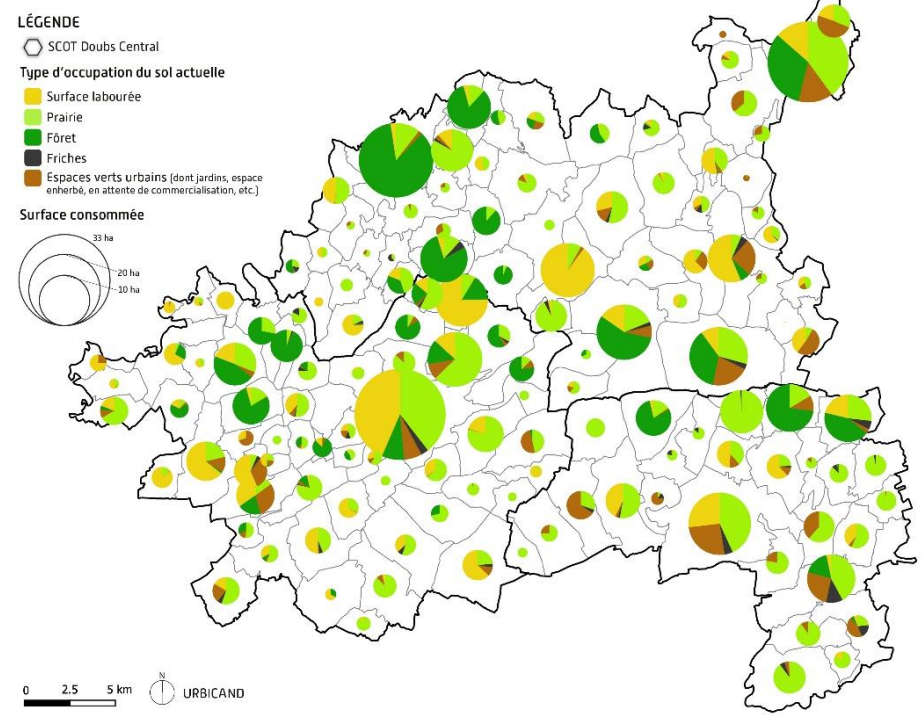
Sur la base des 375 ha consommés entre 2006 et 2017, l'artificialisation s'est majoritairement faite aux dépens des espaces agricoles :

- 213 hectares d'espaces agricoles ont été consommés entre 2006 et 2017, ce qui correspond à 56,8% de la consommation globale. Cette consommation équivaut, en 10 ans, à la suppression d'une exploitation agricole d'envergure sur le territoire. Ces 213 ha de surfaces agricoles consommées, étaient composés de 85 ha de surfaces labourées, 127 ha de prairies et 0,6 ha de vergers.
- 108 ha de forêts, dont 37% ont été artificialisées pour les éoliennes (soit 40 ha) et 23% pour la portion de LGV (soit 25 ha). Environ 42 ha ont été artificialisés pour des usages directement liés aux dynamiques du Doubs Central.
- Enfin, l'artificialisation s'est également faite sur environ 54 ha de parcelles en attente de commercialisation (parcelles généralement déjà viabilisées aux abords des communes), de friches, de jardins et d'espaces verts situés au sein de la trame urbaine des communes.



A noter que, en plus des 375 ha comptabilisés, 68,5 ha d’espaces ont été artificialisé par la construction ou l’extension de bâtiments agricoles : les bâtiments agricoles représentent 62 ha d’espaces agricoles artificialisés et 3 ha environ d’espaces forestiers. Même si l’artificialisation du sol par les bâtiments agricoles n’est pas comptabilisée dans la consommation globale d’espace (étant donné que les bâtiments agricoles sont considérés comme étant dans les zones agricoles), cette donnée permet toutefois de mesurer l’ampleur des dynamiques de constructions agricoles (nouvelles constructions et extensions des bâtiments existants).

Occupation antérieures des surfaces consommées entre 2006 et 2017



	Espaces agricoles	Espaces forestiers	Vergers	Espaces verts urbains, friches, jardins, etc.
CC Deux Vallées Vertes	77,8 ha	61 ha	0,4 ha	14 ha
	Dont 29 ha de prairies 48 ha de surfaces labourées			
CC Doubs Baumoais	93 ha	30 ha	0,1 ha	12,5 ha
	dont 43 ha de surfaces labourées et 50 ha de prairies			
CC Pays de Sancey Belleherbe	40 ha	16 ha	-	14 ha
	dont 11 ha de surfaces labourées et 29 ha de prairies			

Le tableau ci-dessus exprime les occupations antérieures des surfaces consommées par Communauté de Communes. La CC du Doubs Baumoais est celle qui a consommé le plus d’espaces agricoles 93 ha contre 77,8 ha et 40 ha, dont plus de la moitié était des prairies. La CC Deux Vallées Vertes a quant à elle consommé le plus d’espaces forestiers avec 61 ha contre 30 ha et 16 ha. Les CC Deux Vallées Vertes et CC Pays de Sancey Belleherbe ont consommé l’équivalent en espaces verts urbains, friches, jardins etc.

3.2.2. Destination de l’artificialisation des sols

Sur la base des 375 ha consommés entre 2006 et 2017, l’artificialisation de l’espace a permis de produire des nouvelles zones urbaines, à vocation d’habitat mais également d’équipement, de loisir et d’activité :

- 178 ha ont été artificialisés pour une vocation d’habitat : production de logements, et création d’annexes des habitations existantes, ce qui représente une consommation annuelle moyenne de 16 ha de foncier

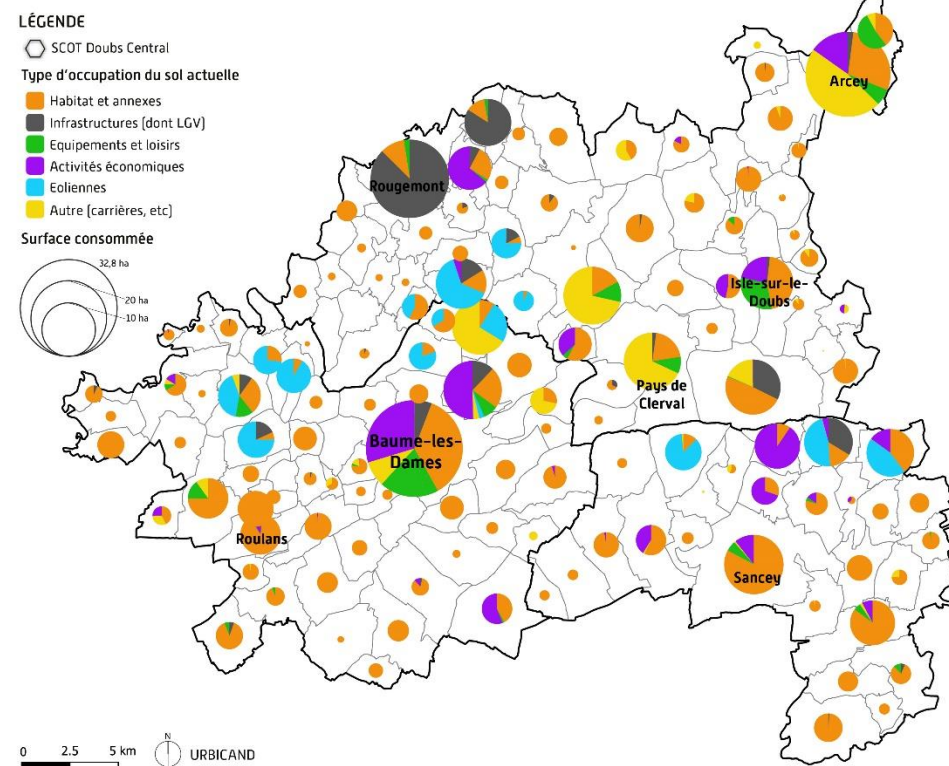
consommé par an. Cette production est cohérente avec la tendance à la résidentialisation constatée à l'échelle du territoire. Le chiffre reste toutefois assez élevé si l'on tient compte du caractère rural du territoire. L'analyse précédente du SCOT estimait la consommation annuelle moyenne entre 2001 et 2010 à vocation d'habitat à 18 ha par an, soit deux hectares de plus que l'analyse effectuée sur la période 2006-2017. Cette analyse peut potentiellement résulter de la crise du logement observée en 2008, qui a entraîné une chute de l'accession à la propriété et donc de la construction neuve.

- 46 ha ont été artificialisés pour de l'activité économique, soit environ 4,2 ha par an. Le développement économique se concentre dans les villes et centres-bourgs du territoire (dont Autechaux en lien avec Baume-les-Dames, de Cuse et Adrisans avec Rougemont, Rang avec l'Isle-sur-le-Doubs, Vellerot-les-Belvoir avec Sancey...).
- Environ 22 ha pour des équipements et des loisirs tels que le camping de Baume-les-Dames, des terrains de sports, aires de jeux, etc.
- Un peu moins de 81 ha ont été artificialisés pour des infrastructures dont 40 ha pour l'aménagement des éoliennes, 25 ha pour la LGV et le restant pour des routes, extensions de voiries, zones de stationnement, etc.
- D'autres vocations ont également été recensées mais de manière plus ponctuelle telle que les extensions de carrières, divers aménagements, etc.

Les communes les plus consommatrices d'espaces, au-dessus de 20 ha consommées entre 2006 et 2017 sont Baume-les-Dames (à hauteur de 33 ha en majorité dédiée à de l'habitat), Arcey (25 ha et dont la moitié due à l'extension d'une carrière), Rougemont (22 ha dont 19 qui sont liés à la LGV). Les autres centres-bourgs ont eu une consommation comprise entre 12 et 9 ha environ. D'autres communes rurales ont eu une consommation de 12 ha environ mais pour différentes raisons : la création de zones d'activités à Autechaux, l'extension d'une carrière à Fontaine-les-Clerval, etc.

Sans surprise Baume-les-Dames est la commune qui connaît l'artificialisation la plus importante que ce soit pour une vocation d'habitat ou d'activités économiques : 12 ha dédiés à des logements et 9,7 ha dédiés à des activités. Concernant les communes les plus consommatrices d'espaces à vocation d'habitat Sancey est en seconde position (10 ha) suivie d'Arcey (7ha) puis de Belleherbe (6ha). Les communes ayant consommées le plus d'espaces à vocation d'activités économiques correspondent aux secteurs de création de zones d'activités : Vellerot-les-Belvoir (6,5 ha) et Autechaux (6ha).

Occupation actuelle des surfaces consommées entre 2006 et 2017



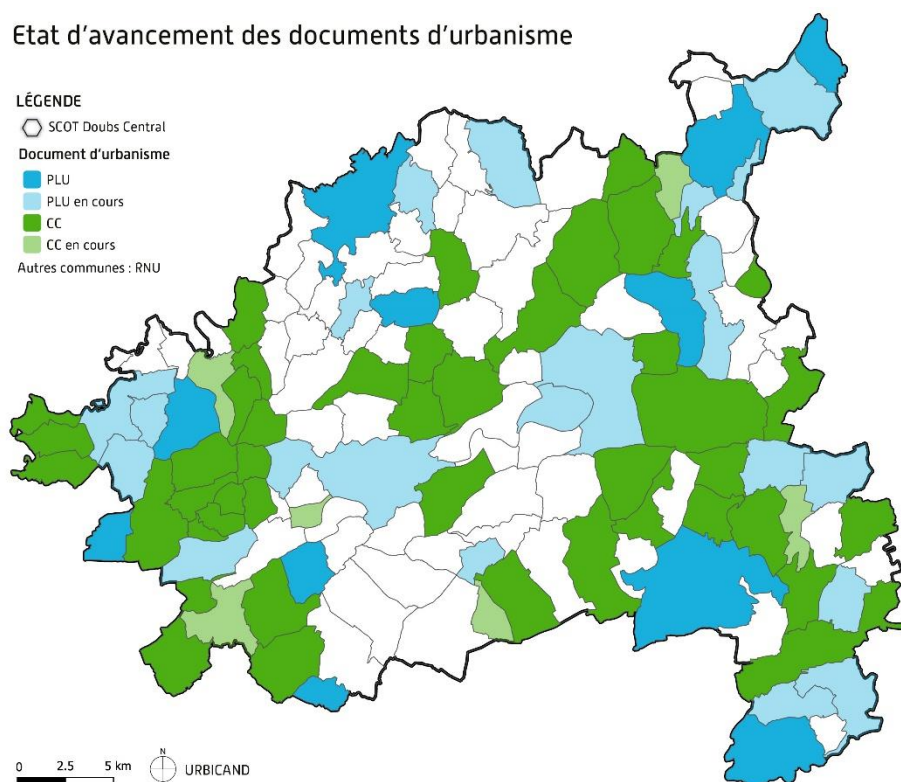
3.3. Les outils de planification et la maîtrise du développement

Les outils de planification à l'échelle communale sont assez peu développés sur le territoire, comme le montre l'analyse de la couverture en documents d'urbanisme :

- Les villes et centres-bourgs possèdent tous un document d'urbanisme. Les communes de Baume-les-Dames, Isle-sur-le-Doubs, Roulans, Pays de Clerval, et Arcey sont en cours de révision de leur PLU.

- Les villages sont, pour la plupart, sans document d'urbanisme (58 communes sont au RNU), ou couverts par une Carte Communale (44 communes couvertes par une carte communes ainsi que 6 communes en cours d'élaboration / révision de leur carte communale).
- Les outils d'aménagement urbain (ZAD, droit de préemption, opérations d'ensemble,...) ne sont utilisés généralement que dans les villes et les bourgs, les constructions dans les villages se faisant au coup par coup et au gré des opportunités foncières.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme



3.4. Les espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

On retrouve sur le territoire des espaces stratégiques concernant la densification et la mutation des tissus bâtis.

Ces espaces peuvent être de différentes natures (cf. catégories décrites ci-après), et sont majoritairement localisés dans les polarités qui sont composées de tissus urbains plus importants. **Les cartographies proposées ci-après identifient à grande échelle les espaces à enjeu dans chaque polarité.**

On retrouve également, dans les villages, des enjeux plus diffus de densification (de petites zones pavillonnaires principalement) et de mutation (de petites centralités villageoises principalement) des tissus bâtis. Ces enjeux n'ont pas été cartographiés car plus ponctuels et nécessitant une approche au cas par cas.

Les centres et faubourgs historiques

Dans l'ensemble des cinq polarités du SCoT, on retrouve des enjeux de vacance et de dégradation des centres et faubourgs historiques, doublés d'enjeux d'aménagement et de rafraîchissement des espaces publics, dans une logique de reconquête du dynamisme. Des projets de réhabilitation et d'aménagement des espaces publics ont été menés de manière ponctuelle, par les privés ou par les collectivités.

Ces espaces anciens sont concernés par un enjeu de mutation des tissus bâtis, dans une recherche d'adaptation par rapport aux attentes des habitants et des occupants (évolution des formes et des typologies de logements, de la gestion des espaces privés, de l'aménagement des espaces publics et collectifs).

La mutation de ces tissus est complexifiée par les problématiques de préservation des qualités patrimoniales du bâti existant, et dans certains cas par des contraintes techniques (zones bleues du PPRI, potentielle nécessité de travailler sur un îlot complet pour faire évoluer le bâti).

Ces espaces, généralement denses, ne sont que peu ou pas concernés par un enjeu de densification.

Les secteurs résidentiels collectifs

On retrouve, à Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs, des secteurs d'habitat collectif des années 60-80 (habitat social principalement), concernés par un enjeu notable de mutation des tissus bâtis.

Des projets de requalification/renouvellement ont été mis en place progressivement au cours des dernières décennies dans ces secteurs et se poursuivent encore, pour leur redonner de l'attractivité et mieux les connecter aux autres quartiers. Toutefois, ils restent pour la plupart concernés par des problématiques de dévalorisation.

L'enjeu principal est celui de la mutation et l'aménagement pour améliorer le cadre de vie et la connexion aux autres quartiers. Une dé-densification de ces secteurs est même déjà envisagée et des programmes de démolition sont lancés ou envisagés par des bailleurs sociaux face à la vacance importante observée dans certains secteurs et du marché peu tendu.

Les secteurs mixtes « interstitiels »

Ces secteurs mixtes (habitat, équipements, activités), généralement assez peu denses et à l'organisation plus confuse, pourront être stratégiques à l'avenir pour mieux connecter les différents quartiers entre eux et qualifier les paysages urbains, en améliorant le fonctionnement urbain et l'accès aux centralités.

L'enjeu dans ces secteurs est généralement double :

- Mutation des tissus urbains, pour organiser les connexions, via l'aménagement des espaces publics et l'évolution des implantations bâties ;
- Densification, pouvant servir de support pour permettre la mutation des tissus dans le cadre de projets d'ensembles (à l'échelle d'îlots cohérents).

Les secteurs pavillonnaires lâches

Dans certaines polarités, la densification des secteurs pavillonnaires est envisageable, via la mobilisation des dents creuses et/ou la division de grandes parcelles. Cette densification constitue une solution possible pour produire des logements en limitant la pression sur les grandes emprises agricoles.

Cet enjeu concerne principalement une partie des lotissements de la ville de l'Isle-sur-le-Doubs, et de manière marginale les bourgs de Sancey et Rougemont.

Dans la ville de Baume-les-Dames, aucun espace à enjeu de ce type n'a été recensé, du fait de la densité plus importante des secteurs pavillonnaires et des contraintes liées à la topographie qui limitent les possibilités de densification. Toutefois, la densification n'est pas pour autant unimaginable (divisions parcellaires possibles).

Les secteurs anciens à vocation d'activité

On retrouve, dans les polarités de manière générale mais plus fortement à Baume-les-Dames et Pays de Clerval, de grands espaces d'activités vieillissants qui seront concernés, à moyen terme, par des enjeux de requalification pour continuer de répondre aux attentes des entreprises.

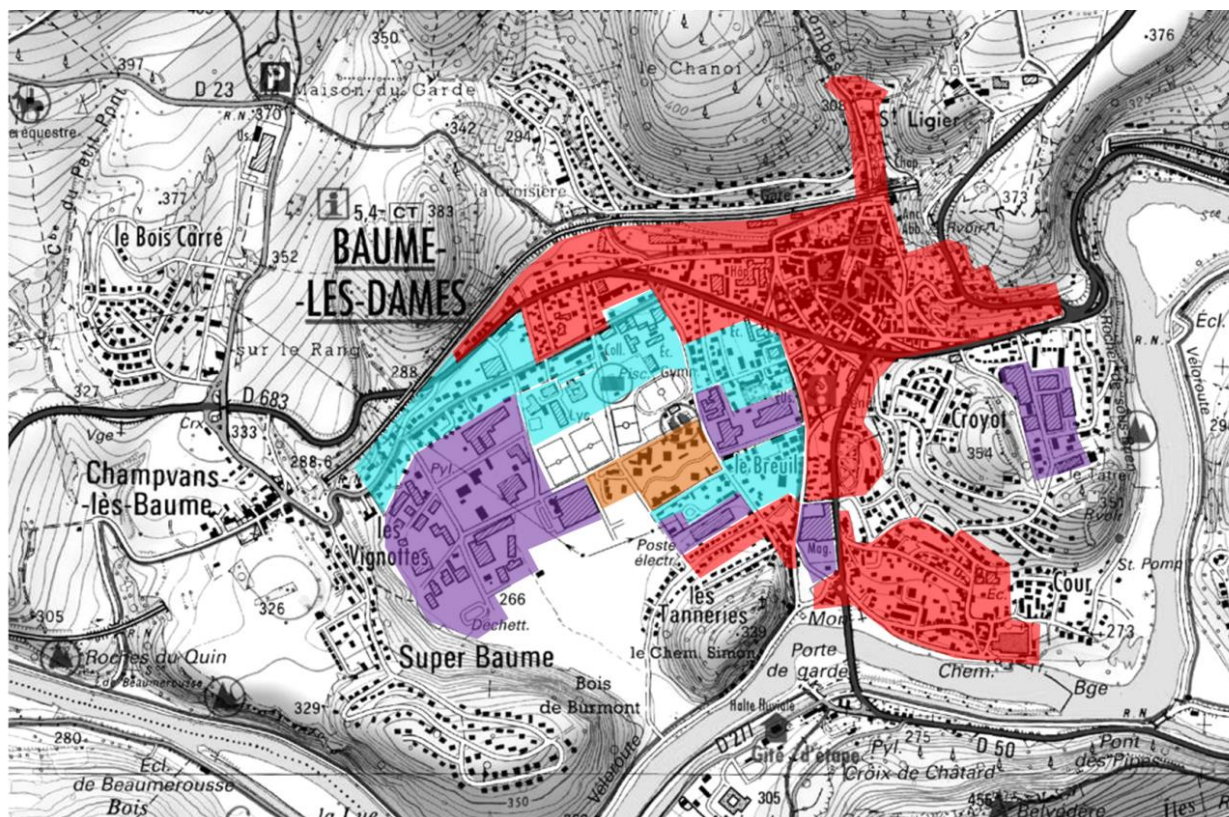
Ces espaces sont concernés par un enjeu important de mutation des tissus bâtis, avec des possibilités de réflexion à la fois sur l'évolution des bâtiments (réaménagement, extension, démolition/reconstruction en cas de vacance...) et sur l'aménagement des espaces publics (amélioration de ces espaces, facilitation des déplacements doux, amélioration des connexions avec les autres quartiers).

A Baume-les-Dames en particulier, l'évolution de ces espaces est complexifiée par les contraintes naturelles (zone rouge ou bleue du PPRI).

Les secteurs récents et lâches à vocation d'activité

Sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, un espace d'activité plus récent, localisé en entrée de ville, a été identifié comme présentant un enjeu de densification et de mutation des tissus bâtis.

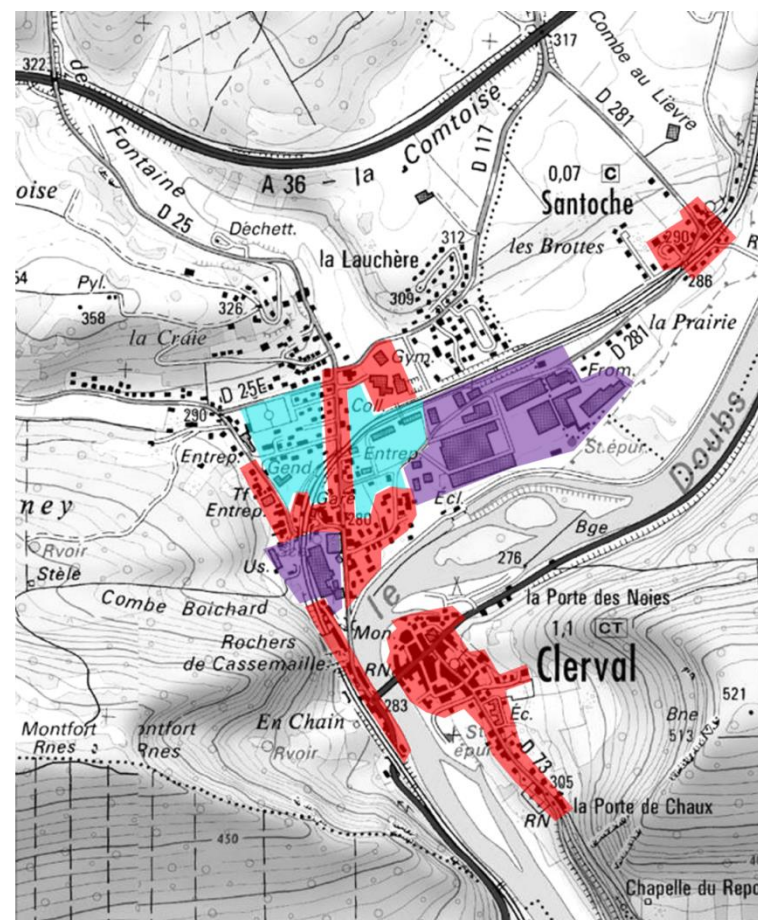
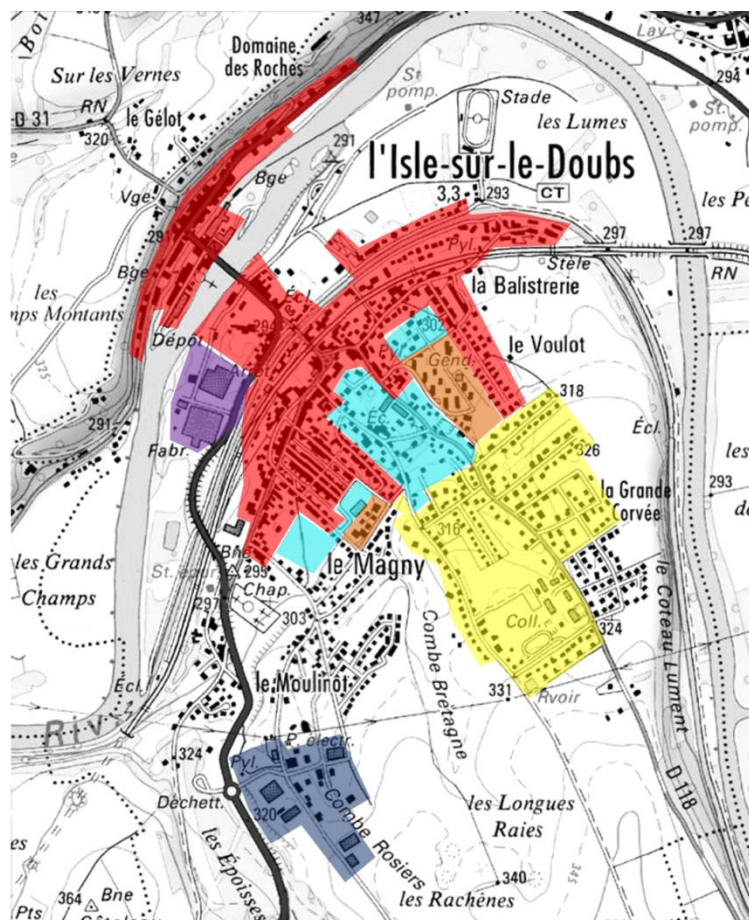
Cet espace présente un modèle d'implantation des bâtiments d'activité particulièrement lâche, avec un aménagement d'espaces publics favorisant peu les déplacements doux et la connexion avec les autres quartiers de la ville. L'intégration paysagère de cet espace gagnera également à être optimisée via les réflexions sur la mutation des tissus.



Baume les Dames - Espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

Fond : IGN

Centres et faubourgs historiques : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, aménagement des espaces publics, dans le respect de la valeur patrimoniale	Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de densification, de mutation et d'aménagement pour faciliter les connexions entre les ensembles urbains	Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de mutation pour permettre l'évolution des espaces : réhabilitation / destruction des bâtiments anciens, qualification des espaces publics et des connexions avec les autres ensembles urbains
Secteurs résidentiels collectifs : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, dé-densification, connexion avec les autres ensembles urbains	Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de densification (dents creuses, divisions parcellaires) et de mutation (aménagement de l'espaces public, connexion avec les autres ensembles urbains)	Secteurs récents et lâches à vocation d'activités : enjeu de densification et de mutation : aménagement de l'espace public, connexion avec les autres ensembles urbains



Fond : IGN

Espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

Centres et faubourgs historiques :
enjeu de mutation des tissus bâtis :
réhabilitation, aménagement des
espaces publics, dans le respect de
la valeur patrimoniale

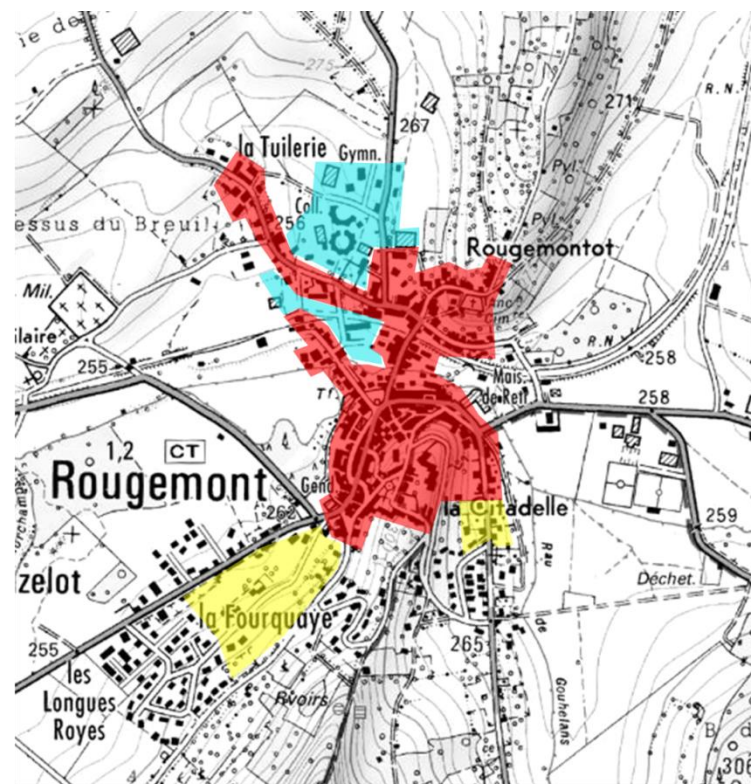
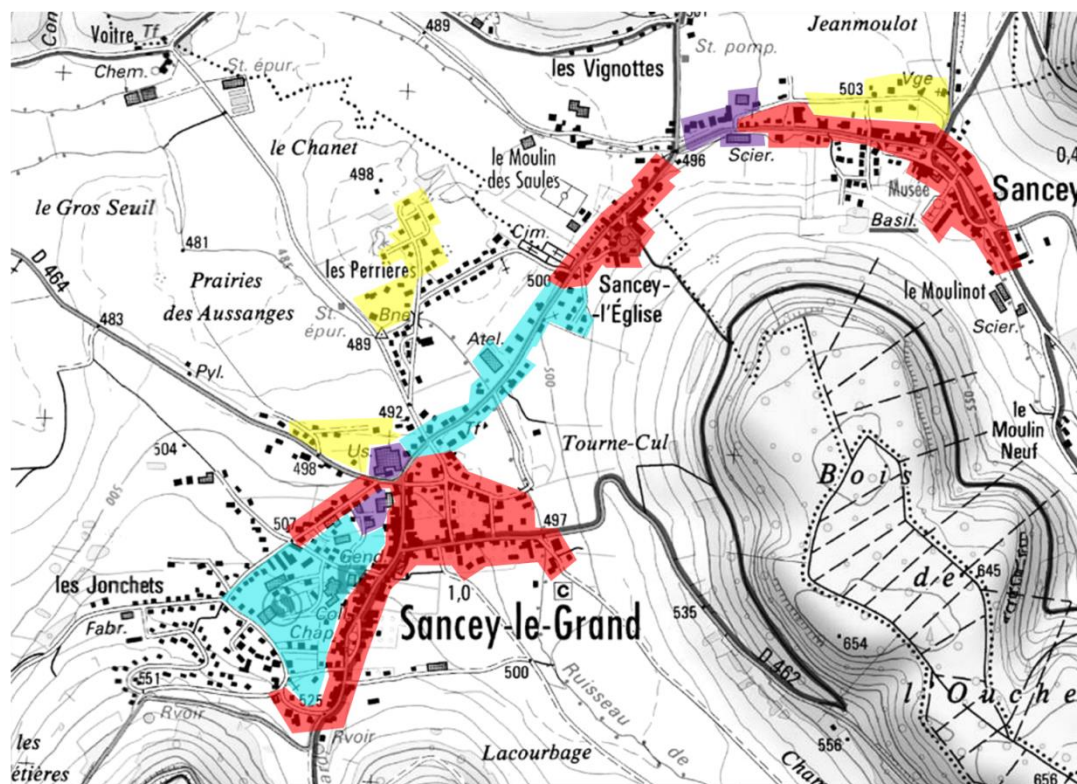
Secteurs résidentiels collectifs :
enjeu de mutation des tissus bâtis :
réhabilitation, dé-densification,
connexion avec les autres ensembles
urbains

Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de
densification, de mutation et d'aménagement
pour faciliter les connexions entre les
ensembles urbains

Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de
densification (dents creuses, divisions
parcellaires) et de mutation (aménagement de
l'espace public, connexion avec les autres
ensembles urbains)

Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de
mutation pour permettre l'évolution des espaces :
réhabilitation / destruction des bâtiments anciens,
qualification des espaces publics et des
connexions avec les autres ensembles urbains

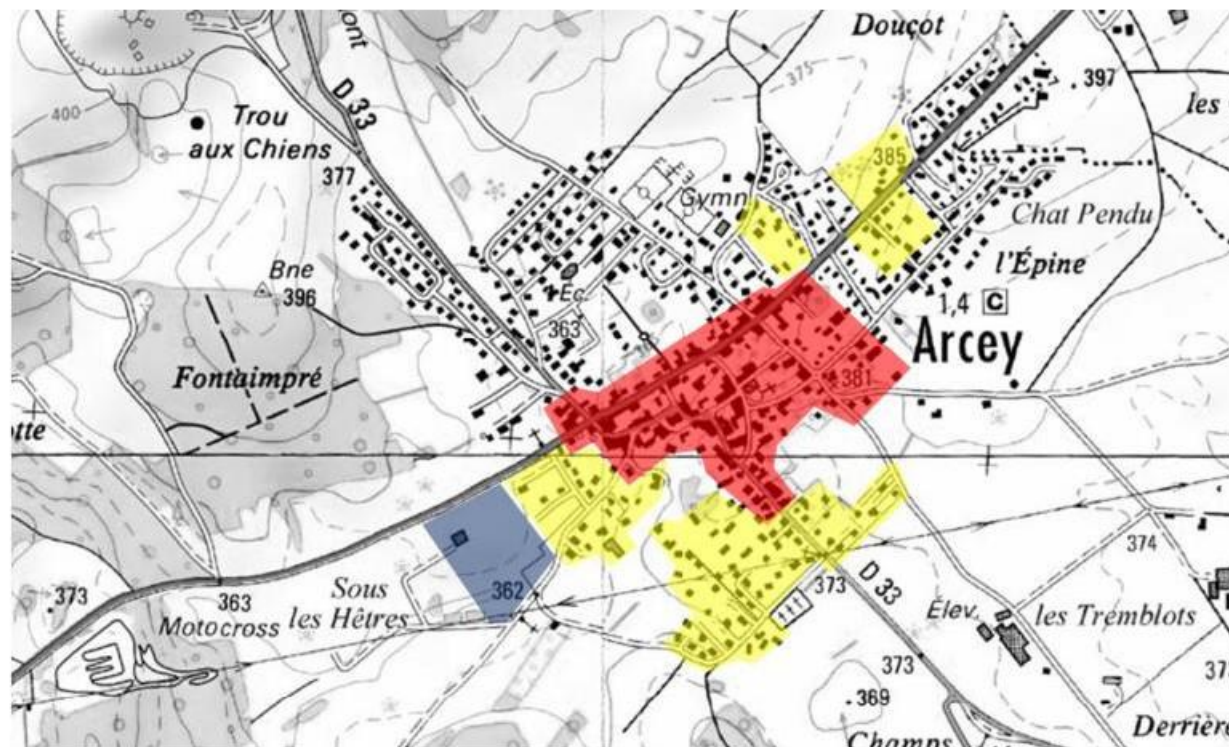
Secteurs récents et lâches à vocation d'activités :
enjeu de densification et de mutation :
aménagement de l'espace public, connexion avec
les autres ensembles urbains



Fond : IGN

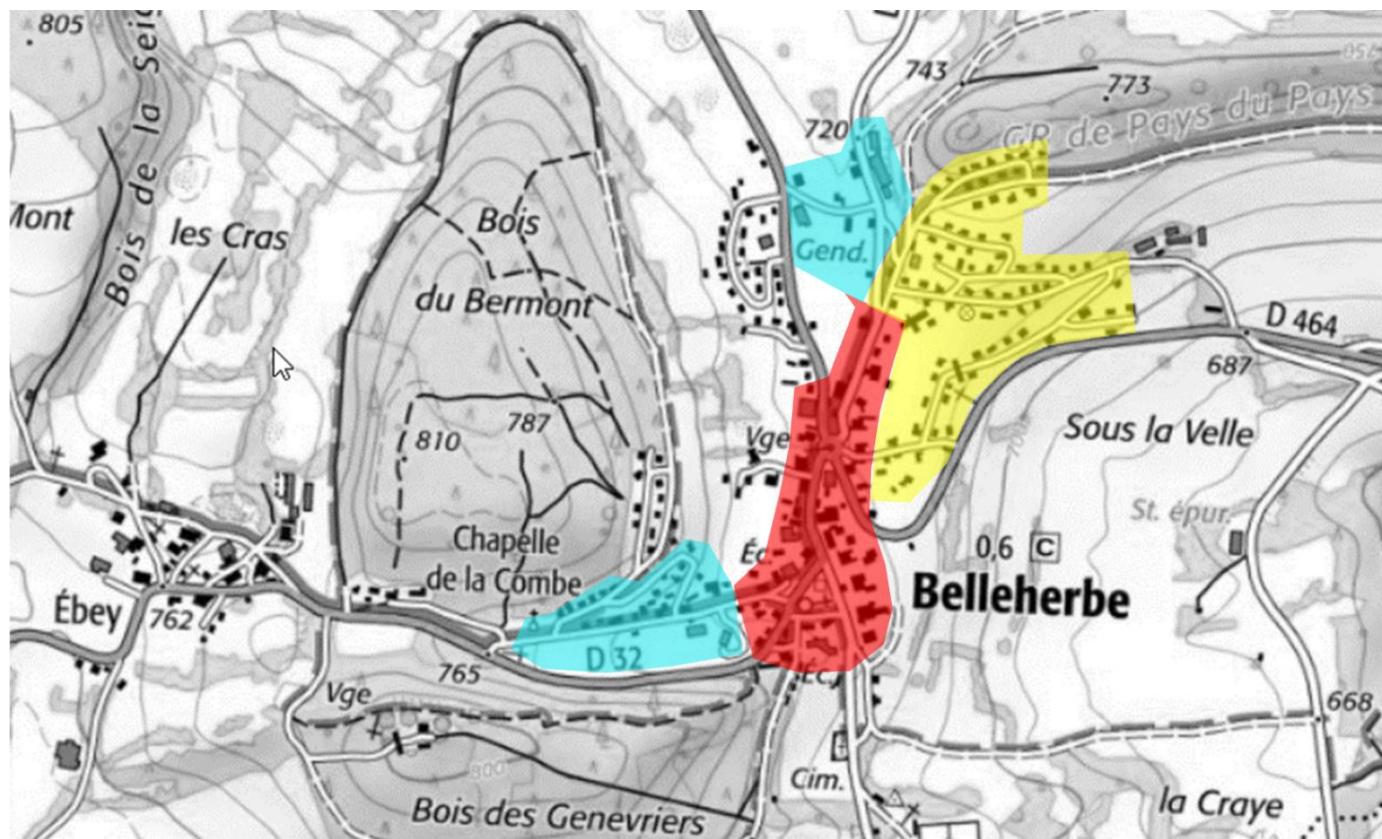
Espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

 Centres et faubourgs historiques : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, aménagement des espaces publics, dans le respect de la valeur patrimoniale	 Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de densification, de mutation et d'aménagement pour faciliter les connexions entre les ensembles urbains	 Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de mutation pour permettre l'évolution des espaces : réhabilitation / destruction des bâtiments anciens, qualification des espaces publics et des connexions avec les autres ensembles urbains
 Secteurs résidentiels collectifs : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, dé-densification, connexion avec les autres ensembles urbains	 Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de densification (dents creuses, divisions parcellaires) et de mutation (aménagement de l'espace public, connexion avec les autres ensembles urbains)	 Secteurs récents et lâches à vocation d'activités : enjeu de densification et de mutation : aménagement de l'espace public, connexion avec les autres ensembles urbains



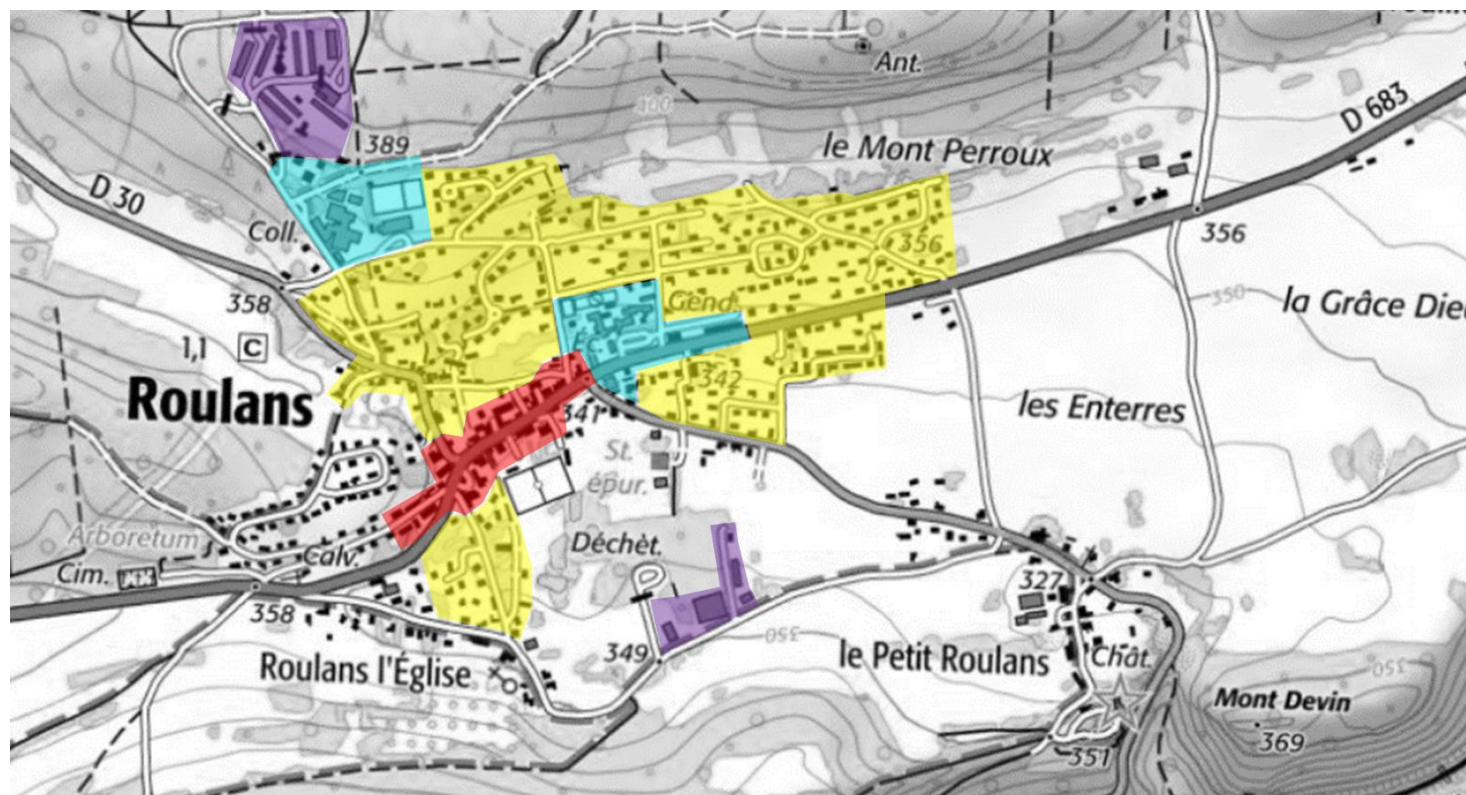
Arcey - Espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

Centres et faubourgs historiques : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, aménagement des espaces publics, dans le respect de la valeur patrimoniale	Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de densification, de mutation et d'aménagement pour faciliter les connexions entre les ensembles urbains	Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de mutation pour permettre l'évolution des espaces : réhabilitation / destruction des bâtiments anciens, qualification des espaces publics et des connexions avec les autres ensembles urbains
Secteurs résidentiels collectifs : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, dé-densification, connexion avec les autres ensembles urbains	Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de densification (dents creuses, divisions parcellaires) et de mutation (aménagement de l'espaces public, connexion avec les autres ensembles urbains)	Secteurs récents et lâches à vocation d'activités : enjeu de densification et de mutation : aménagement de l'espace public, connexion avec les autres ensembles urbains



Espaces à enjeu pour la densification et la mutation des tissus bâtis

Centres et faubourgs historiques : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, aménagement des espaces publics, dans le respect de la valeur patrimoniale	Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de densification, de mutation et d'aménagement pour faciliter les connexions entre les ensembles urbains	Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de mutation pour permettre l'évolution des espaces : réhabilitation / destruction des bâtiments anciens, qualification des espaces publics et des connexions avec les autres ensembles urbains
Secteurs résidentiels collectifs : enjeu de mutation des tissus bâtis : réhabilitation, dé-densification, connexion avec les autres ensembles urbains	Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de densification (dents creuses, divisions parcellaires) et de mutation (aménagement de l'espaces public, connexion avec les autres ensembles urbains)	Secteurs récents et lâches à vocation d'activités : enjeu de densification et de mutation : aménagement de l'espace public, connexion avec les autres ensembles urbains



Centres et faubourgs historiques :
enjeu de mutation des tissus bâtis :
réhabilitation, aménagement des
espaces publics, dans le respect de
la valeur patrimoniale

Secteurs mixtes interstitiels : enjeu de
densification, de mutation et d'aménagement
pour faciliter les connexions entre les
ensembles urbains

Secteurs anciens à vocation d'activités : enjeu de
mutation pour permettre l'évolution des espaces :
réhabilitation / destruction des bâtiments anciens,
qualification des espaces publics et des
connexions avec les autres ensembles urbains

Secteurs résidentiels collectifs :
enjeu de mutation des tissus bâtis :
réhabilitation, dé-densification,
connexion avec les autres ensembles
urbains

Secteurs pavillonnaires lâches : enjeu de
densification (dents creuses, divisions
parcellaires) et de mutation (aménagement de
l'espaces public, connexion avec les autres
ensembles urbains)

Secteurs récents et lâches à vocation d'activités :
enjeu de densification et de mutation :
aménagement de l'espace public, connexion avec
les autres ensembles urbains

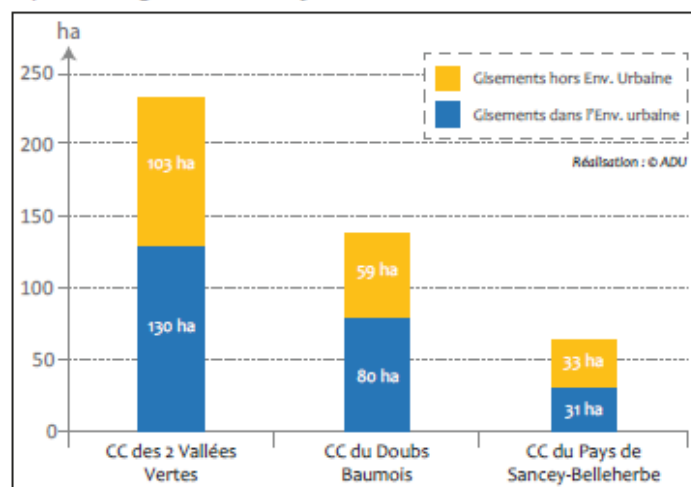
3.3.1 Une part importante de gisements fonciers situés au sein de l'enveloppe urbaine

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard a réalisé une étude dans le cadre de la révision du SCoT du Doubs Central dans le but d'identifier et d'analyser les potentiels fonciers destinés à l'habitat des communes du SCoT. L'analyse s'est faite sur la période fin d'année 2018 / début 2019 sur 133 communes du PETR, ainsi les communes de Charmoille, Etrappe, Fontaine-les-Clerval, Longeville-les-Russey, Passavant, Saint-Juan et Villers-Grélot n'ont pas été rencontrées et ne sont pas intégrées dans les résultats finaux. Cette étude est prise en compte dans le cadre de la réalisation du diagnostic du SCoT :

55% du gisement foncier du SCoT est situé au sein de l'enveloppe urbaine

Il existe au total 437 ha de gisement foncier sur le territoire du SCoT dont 242 ha (soit 55%) est situé au sein de l'enveloppe urbaine définie par l'ADU dans son étude¹. Le foncier potentiel ciblé au sein de l'enveloppe urbaine est ensuite déterminé selon sa situation : en dent creuse ou en zone AU. Les dents creuses représentent la part principale de foncier potentiellement disponible : 232 ha de terrains non bâtis.

Répartition des gisements selon les 3 Communautés de Communes du PETR

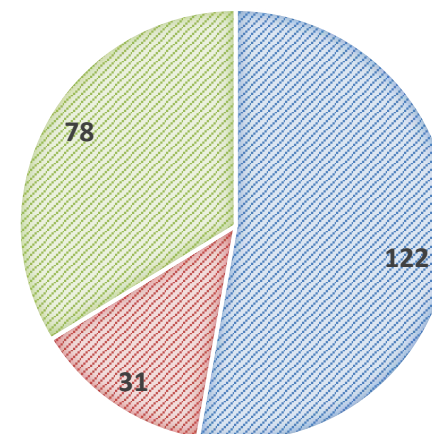


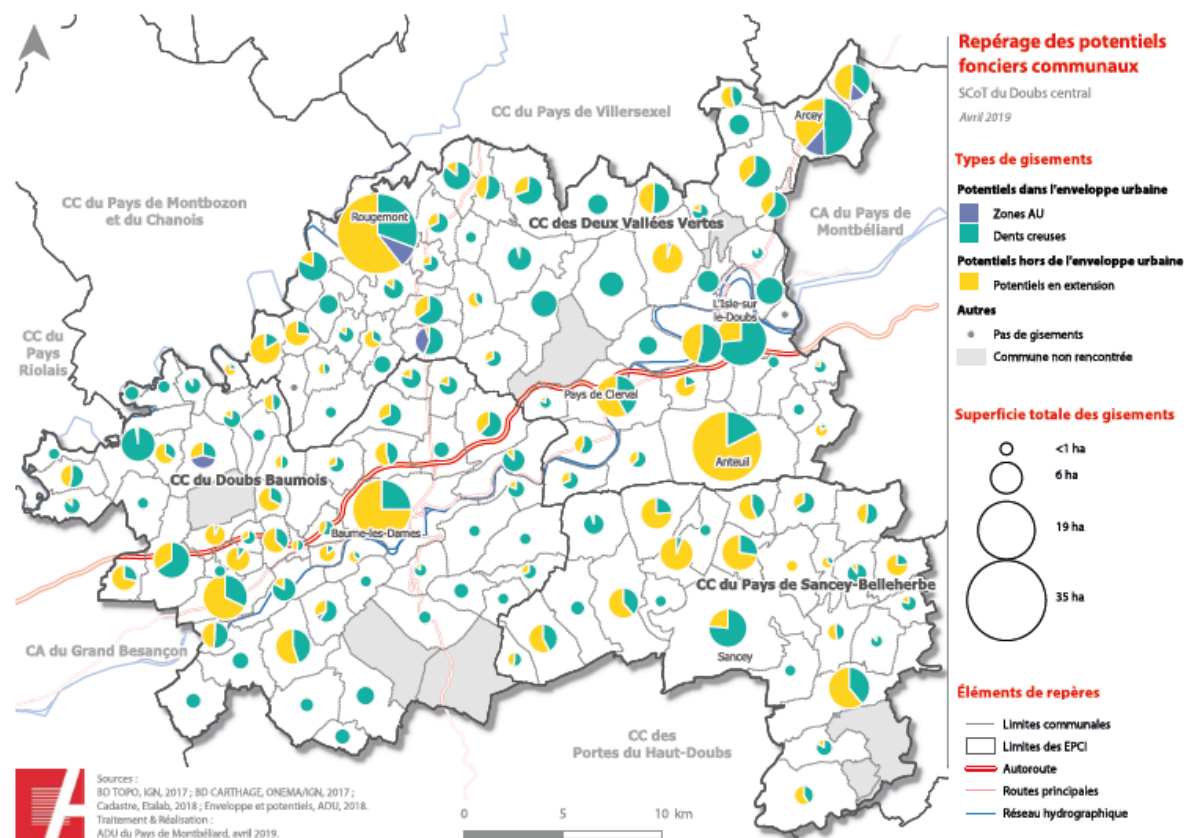
¹ Etude annexée au rapport de présentation

A l'échelle du SCoT il s'agit de la CC2VV qui compte le potentiel le plus important, notamment en dents creuses. D'une manière générale, les villages ont une capacité de densification en dent creuse très importante du fait du mode d'urbanisation qui s'est le plus souvent réalisé au coup par coup jusqu'à ces dernières années.

TERRAINS NON BÂTIS SITUÉS EN DENTS CREUSES

■ CC2VV ■ CCPSB ■ CCDB





Extrait de l'étude de l'ADU sur l'analyse du potentiel foncier

Enjeux (extrait de l'étude) :

« Le territoire bénéficie ainsi d'un volume de terrains non bâtis suffisant pour engager une politique de densification urbaine répondant à un enjeu de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La mobilisation de ces espaces permet aussi de répondre à un développement urbain rationnel, utilisant les ressources existantes sans besoins d'extension des réseaux et voiries. »

4. La découverte des paysages et des patrimoines

4.1. Les itinéraires de découverte

Plusieurs types d'itinéraires de découverte sont identifiés dans la présente partie. La carte de la découverte des paysages et des patrimoines (partie 4.4.) permet de localiser ces différents itinéraires.

4.1.1. Les itinéraires routiers

Deux grands axes routiers, à fréquentation importante, permettent de découvrir les paysages du territoire : la **RD683** et la **RD50**. La qualité de la découverte depuis ces axes constitue une problématique importante du fait des flux de circulation plus élevés : ce sont des axes qui renvoient une image aux visiteurs et aux personnes traversant le territoire.

Ces deux axes sont concernés par des enjeux d'aménagement assez forts :

- La **RD683**, qui longe la vallée du Doubs, constitue un axe traversant Est – Ouest majeur entre Besançon et Montbéliard. Cet axe constitue un itinéraire de développement historique, dont le traitement actuel renvoie l'**image d'un axe de « transit »** finalement assez peu intégré dans les paysages. Des « **points noirs** » **paysagers** se retrouvent ponctuellement le long de cet axe : anciens sites industriels ou touristiques, réseaux aériens... A l'approche des villes et bourgs implantés le long de la RD, on retrouve des secteurs impactés par l'urbanisation récente, que ce soit des zones d'habitat, ou des zones d'activités et de commerces. La **qualification et la mise en valeur des entrées de villes et bourgs** constitue un enjeu majeur, en particulier à Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs. En outre, l'**aménagement des traversées de villes et bourgs** constitue, plus largement, un enjeu, les aménagements étant généralement très « routiers » et ne facilitant pas la découverte des patrimoines urbains.
- La **RD50**, qui relie Rougemont à Valdahon en passant par Baume-les-Dames, constitue également un axe de déplacement Nord – Sud important, bien que moins fréquenté que la RD683. Cet axe permet une découverte intéressante des paysages de plateaux, que ce soit au Nord ou au Sud du Doubs. Les enjeux d'aménagement de l'axe concernent d'une manière générale le **traitement routier**, l'axe renvoyant, sur certains tronçons, une image d'axe de transit ne

valorisant pas de manière optimale la qualité des paysages. Entre Baume-les-Dames et Rougemont, on retrouve des **enjeux d'aménagement des zones d'activités** qui se développent le long de l'axe. Ces zones, qui tendent à s'implanter de manière linéaire, présentent actuellement une assez mauvaise intégration dans le paysage. Des projets sont toutefois en cours pour améliorer cette intégration (sur l'extension de la zone d'Autechaux et au niveau de la zone de Rougemont).



La D683, axe de découverte de la vallée du Doubs



La RD50, axe de découverte Nord Sud offrant des vues sur les plateaux

L'**autoroute A36** constitue un axe de transit important qui traverse le territoire, et qui offre **quelques vues sur les paysages** du Doubs central, qu'il peut être intéressant de mettre en valeur. Ces vues restent toutefois assez peu nombreuses, l'autoroute étant généralement bordée par des talus ou par des linéaires boisés.



Une vue sur le territoire depuis l'A36



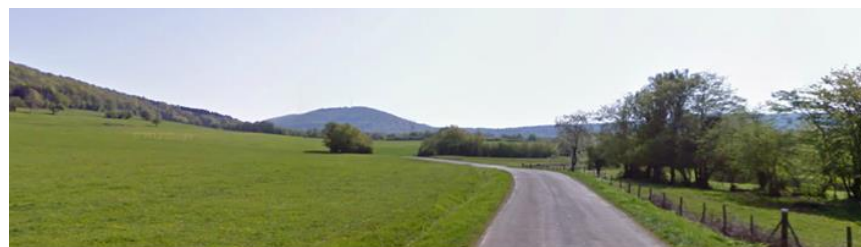
Un axe souvent bordé de linéaires boisés

Enfin, on retrouve sur le territoire de **multiples axes routiers secondaires** qui permettent la découverte des paysages dans un contexte plus intimiste, à distance des axes de transit fréquentés.

L'ensemble des petits axes routiers présentent une qualité paysagère intéressante, mais on peut noter que trois axes secondaires sont particulièrement intéressants :

- La RD21, entre Baume-les-Dames et Vellevans, constitue l'axe de découverte de la vallée du Cusancin, ensemble paysager remarquable. Cet axe, relativement préservé, permet une découverte de qualité des sites naturels mais également d'un patrimoine architectural intéressant, rural ou industriel ;

- La RD19E, entre Hyémondans et Lomont-sur-Crête, suit l'axe des monts du Lomont et permet leur découverte, avec des points de vue surplombant les premiers plateaux du Jura. Cet axe est globalement préservé, mais on pourra noter un enjeu localisé de qualité des nouvelles constructions d'habitat (qui restent peu nombreuses), en particulier aux entrées de village ;



La RD19E et la RD21: un axe intime des Monts du Lomont au Cusancin

- La RD464, sur sa portion Sancey et Belleherbe, permet de découvrir les hauts plateaux et offre quelques beaux panoramas et paysages ouverts.
- Secteur vallée du Dessoubre à intégrer : le Val, Gigot... secteur prisé des motards à priori...

4.1.2. Les itinéraires cyclables

On retrouve sur le territoire des itinéraires de découverte destinés aux cyclistes :

- D'une part, le territoire est traversé par l'**Eurovéloroute 6**, qui constitue un axe touristique fréquenté de manière relativement importante (les visiteurs traversant le territoire sans forcément s'arrêter sur place).

Plusieurs enjeux d'aménagement de cet axe méritent d'être cités :

- L'aménagement des traversées du Doubs à Pays de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs pour garantir la connectivité sur tout le territoire ;
- L'amélioration des connexions entre l'Eurovéloroute et les autres itinéraires de découverte du territoire permettant en particulier d'accéder aux plateaux ;
- L'amélioration des connexions entre l'Eurovéloroute et les cœurs historiques de Baume-les-Dames, Pays de Clerval et l'Isle-sur-le-Doubs, afin de faciliter leur découverte.



La valorisation de l'Eurovéloroute : un enjeu fort

- D'autre part, il est possible de relier les deux grands itinéraires francs-comtois que sont la V50 et l'Eurovéloroute 6 (Laissey (25) – Chemilly (70)) avec un parcours d'environ 70 km, avec Vesoul comme éventuelle étape intermédiaire ; une voie verte est aussi en cours de réalisation par la CC Deux Vallées Vertes au niveau d'une ancienne voie de chemin de fer entre Bonnal et Montagney-Servigney et passant par Rougemont ;

- Il existe également des **itinéraires cyclables (vélo – VTT) développés par les EPCI ou par le Comité Départemental du Tourisme du Doubs (boucles Doubs Cyclo')**, qui ne sont pas toujours en sites propres. Les enjeux concernant ces itinéraires concernent principalement l'entretien des itinéraires (pour les portions hors route), le balisage et la mise en réseau.



En contrebas le long du Doubs : D227 et vélovoie (EV6)/ vue en direction de Laissey

4.1.3. Les itinéraires pédestres

On retrouve sur le territoire de nombreux itinéraires pédestres accueillant des randonneurs venant d'autres territoires ou utilisés par les habitants pour leurs balades :

- Des itinéraires de Grande Randonnée traversent le territoire : le GR 59 qui relie les Vosges au Piémonts du Jura, et deux GR de Pays : le GRP des 7 rivières passant par Rougemont et le GRP du Tour du Pays de Montbéliard, qui passe par le secteur de Sancey. Ces grands itinéraires sont concernés par des enjeux d'entretiens et de balisage, enjeux qui restent modérés vu le bon état global des cheminements ;
- Les EPCI et certaines communes ont mis en place de multiples itinéraires de randonnée et de balade secondaires, qui maillent assez bien le territoire. Toutefois, l'enjeu de mise en réseau de ces itinéraires est important : amélioration des connexions (entre communautés en particulier) ; mutualisation de l'entretien, charte graphique commune pour le balisage, connexion aux GR et à l'Eurovéloroute...

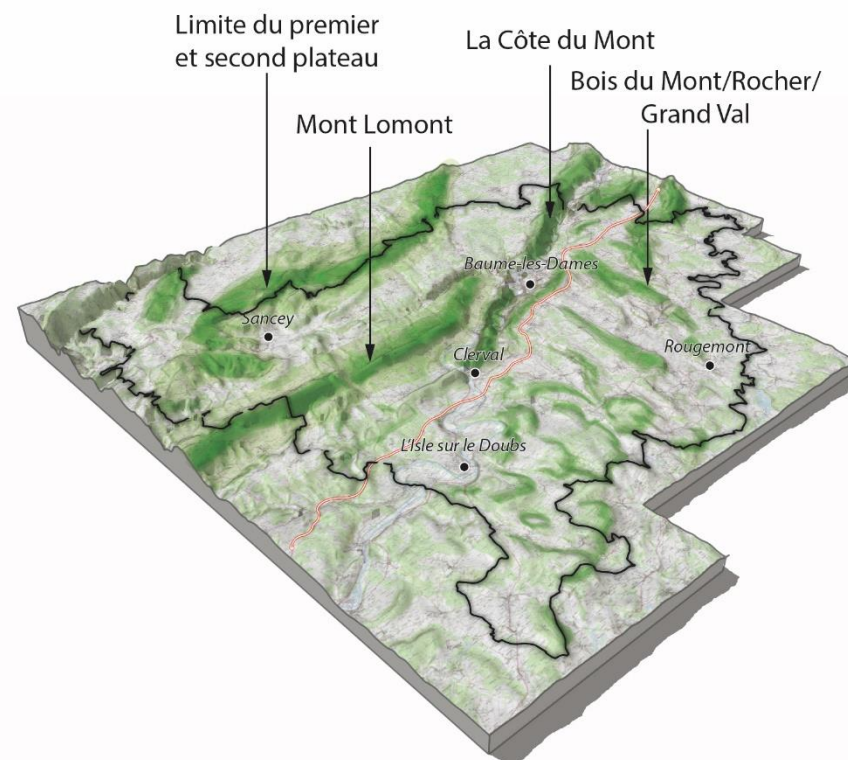


Des itinéraires pédestres à connecter et à entretenir

4.2. Les points de vue

La topographie du territoire, qui évolue d'un secteur à un autre, génère la présence de nombreux points de vue de qualité, qu'ils soient lointains ou plus rapprochés. La cartographie ci-après (partie 4. 4.) identifie certains points de vue remarquables.

Ils s'appuient sur les Monts, qui génèrent des fermetures et ouvertures des paysages.



Globalement, on retrouve plusieurs secteurs où les points de vue sont importants :

- Sur le premier plateau du Jura, on retrouve des points de vue intéressants depuis les crêtes (monts du Lomont en particulier) et depuis les coteaux des vallées qui maillent le plateau. On notera l'intérêt particulier du vallon de Sancey où l'on

retrouve une poche visuelle importante (entre Sancey et Belvoir) avec des points de vue se répandant les uns avec les autres ;



*Point de vue sur Crosey-le-Grand depuis la crête des monts du Lomont (à gauche)
Point de vue sur le site de Belvoir et le vallon de Sancey (à droite)*



- Sur les collines au Nord du Doubs, les points de vue sont plus dispersés, dépendant d'une topographie plus hétérogène. Toutefois, les points de vue se retrouvent généralement sur les crêtes (roches de Nans par exemple) ou sur les coteaux des vallons qui ponctuent ce secteur. On notera les perceptions particulières que l'on retrouve sur le plateau entre Baume-les-Dames et Rougemont, avec de nombreux points de vue Est-Ouest sur le plateau depuis la RD 50. Des points de vue intéressants sont également à valoriser sur les premiers reliefs près de la vallée, d'où l'on aperçoit le premier plateau du Jura au Sud (les monts du Lomont en particulier) ;



*Point de vue sur Nans depuis les roches (à gauche)
Point de vue sur les monts du Lomont depuis le Sud du Doubs (à droite)*

- Dans la vallée du Doubs enfin, les points de vue sont plus rares, plus difficiles d'accès, mais relativement grandioses. On retrouve des points de vue majeurs sur les falaises de la bordure jurassienne, en particulier autour de Baume-les-Dames ;



Points de vue sur Baume-les-Dames (à gauche) et Hyèvre-Paroisse (à droite) depuis les falaises de la bordure jurassienne

- Depuis la sortie de l'autoroute d'Autechaux, la zone Natura 2000 est fort perceptible,
- La Tour des bois à la Tour-de-Scay offre un point de vue dominant sur la vallée de l'Ognon.



Panorama sur la vallée de l'Ognon depuis la Tour des bois à la Tour-de-Scay (source : JGS25, Wikipédia)

4.3. Les sites et éléments paysagers « remarquables »

4.3.1. Les grands sites paysagers

Plusieurs sites se « détachent » en termes de qualité paysagère et sont des facteurs d'attractivité importants, du fait des perspectives visuelles qu'ils offrent ou des ambiances particulières qu'ils génèrent :

- Les **monts du Lomont** constituent un ensemble paysager remarquable à plusieurs niveaux : d'une part, ils représentent un point de repère majeur dans le paysage, visible depuis la vallée du Doubs mais également depuis les plateaux au Nord de la vallée ; d'autre part, leur découverte est intéressante via les itinéraires de crête qui traversent des villages remarquables (RD19E) ;
- Le **vallon de Sancey** peut également être considéré comme un ensemble de grande qualité, du fait des nombreuses covisibilités existant au sein de cette « ouverture » au cœur du premier plateau du Jura. Le village et le château de Belvoir représentent des éléments particulièrement remarquables au sein du vallon ;



Le vallon de Sancey (à gauche) et Crosey-le-Grand, village des monts du Lomont (à droite)

- La **vallée du Cusancin** se détache également en termes de qualité paysagère, des ambiances rurales et sauvages particulières se dégageant de cette vallée lorsqu'on la traverse. L'encaissement de la vallée renforce l'intimité du site, et les patrimoines bâtis y sont remarquables, mixant patrimoine architectural rural agricole et patrimoine industriel ;



La vallée du Cusancin (à gauche) et la vallée du Doubs (à droite)

- La **vallée du Doubs** entre Fourbanne et Pays de Clerval représente aussi un secteur important en termes de paysages. Cette portion de la vallée étant relativement encaissée, le Doubs prend une place majeure dans le paysage, entre les falaises et les boisements des coteaux abruptes. 3 paysages peuvent se distinguer dans cette vallée : celui du secteur Blussangeaux à Pays de Clerval (vallée large, faisant l'objet d'une ZNIEFF), celui du secteur Pays de Clerval à Baume-les-Dames et enfin celui du secteur Baume-les-Dames à Laissey (plus encaissé avec de nombreuses falaises) ;
- Le **secteur de Laissey**, où le Doubs est dans une vallée relativement étroite et assez encaissée. C'est un site essentiellement forestier à ambiance plutôt de versants froids. Les forêts se développent sur des pentes très fortes, des barres

rocheuses et des éboulis marquent le paysage. La faune et la flore y sont remarquables ;

- Les **roches de Nans et les villages alentours** (Nans, Cubry, Cubrial en particulier) constituent un site paysager remarquable, cette fois sur les plateaux au Nord du Doubs. Les roches accueillent des points de vue importants sur les plateaux alentours, et sur les villages dont le patrimoine architectural rural est particulièrement intéressant ;
- Enfin, les **combes et crêtes entre Huanne-Montmartin et Tournans** peuvent être considérées comme un secteur qui se détache en termes de qualité paysagère, du fait de la diversité d'occupation des sols, de la présence de nombreux vergers en fonds de vallée et sur les coteaux, et du fait de la qualité des villages, relativement préservés du développement récent et implantés de manière harmonieuse dans le paysage.



Vues depuis les falaises de Nans (à gauche) et depuis le belvédère de Huanne Montmartin (à droite)

4.3.2. Le patrimoine bâti remarquable

On retrouve, sur le territoire, un patrimoine bâti riche et diversifié :

- Les **villes et bourgs** accueillent un patrimoine architectural et urbain important et dense, en particulier à Baume-les-Dames, Pays de Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs et Rougemont. Suivant les bourgs et les quartiers, le patrimoine est différent et renvoie à des époques multiples, du moyen-âge à l'ère contemporaine ;



Baume-les-Dames (à gauche) et l'Isle sur le Doubs (à droite)

- Les **villages** accueillent un patrimoine bâti de grande qualité, avec des fermes, lavoirs, églises... et des espaces publics « villageois » plus simples que dans les villes mais d'un intérêt notable en termes de paysages.



Un patrimoine rural riche et de qualité

4.4. Le patrimoine protégé ou labellisé

Divers sites et monuments patrimoniaux, paysagers et historiques du territoire du SCOT font l'objet de servitudes d'utilité publique. Deux principales lois constituent des moyens de protection les concernant :

- La loi du 31 décembre 1913 pour les monuments historiques,
- La loi du 2 mai 1930 pour les sites, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

Le label « Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté », valorise et préserve le patrimoine, visant à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer le tourisme culturel.

4.4.1. Les monuments historiques

Le territoire du Doubs central est caractérisé par un patrimoine de grande qualité. On décompte 29 monuments historiques inscrits ou classés à l'échelle du SCOT. 13 sont inscrits, 10 partiellement inscrits, 3 classés et 3 partiellement inscrits/classés. La commune de Baume-les-Dames concentre 6 monuments historiques.

Ce patrimoine protégé est principalement constitué d'éléments de patrimoine domestique tels que des châteaux, des maisons, un hôtel, un chalet, ainsi que d'éléments religieux tels que des églises, une abbaye, une croix...



Eglise de l'Assomption, monument classé, à Anteuil (routedescommunes.com)

Un monument historique est un meuble ou un immeuble recevant par une décision administrative un statut juridique et un label destinés à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique ou architectural.

Deux niveaux de protection existent :

- L'inscription est une protection des monuments présentant un intérêt remarquable à l'échelle régionale,
- Contrairement au classement, protégeant les monuments présentant un intérêt à l'échelle de la nation et qui constitue ainsi le plus haut niveau de protection.

Afin de protéger les immeubles, dont la conservation présente un intérêt public sur le plan historique ou artistique et en maintenir les abords, l'article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 précise que « lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet tant de la part des propriétaires privés que des collectivités, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en effacer l'aspect sans une autorisation préalable ».

Les monuments historiques inscrits ou classés sont munis d'un périmètre de protection de 500 m qui préserve donc le monument et ses abords. Cependant la réglementation n'interdit pas directement la modification, mais la soumet à autorisation. Ainsi à l'intérieur du périmètre (servitude), les demandes d'autorisation au titre de l'urbanisme sont soumises à l'avis simple de l'ABF.



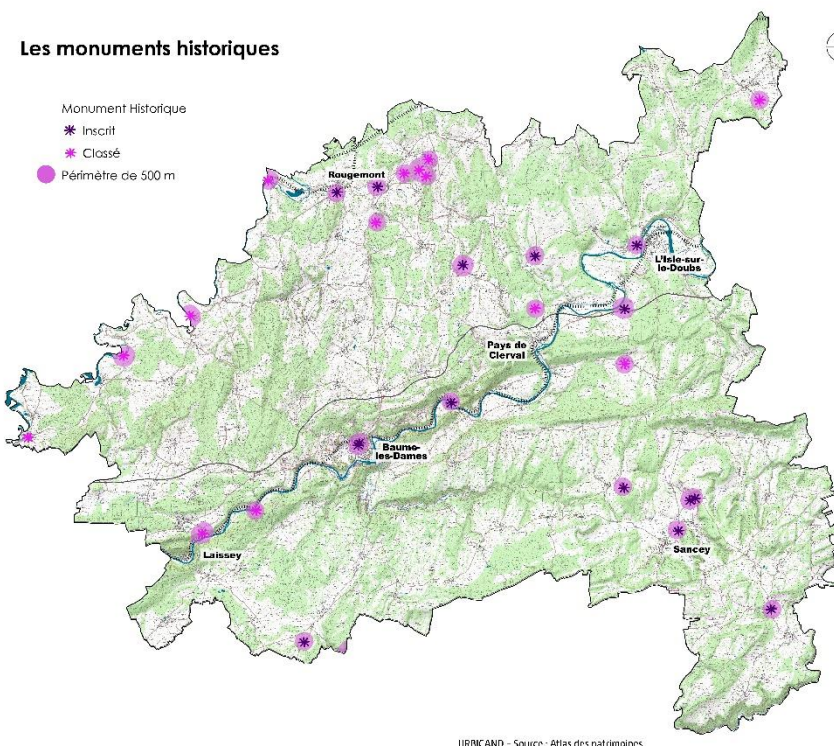
Château de Roulans, édifice inscrit (Par JGS25, Wikipédia)

Appellation	Catégorie	Date	Classé/inscrit	Propriété	Localisation
Eglise de l'Assomption	architecture religieuse	classement le 28/01/2009	Classé	commune	Anteuil
Chalet Meiner	architecture domestique	inscription le 27/11/2002	Inscrit	privé	Appenans
Hôtel des Sires de Neuchâtel	architecture domestique	inscription le 23/08/1989	Partiellement inscrit	commune	Baume-les-Dames
Café, actuel restaurant	architecture commerciale	inscription le 13/02/2007	Partiellement inscrit		Baume-les-Dames
Maison	architecture domestique	inscription le 10/03/1934	Partiellement inscrit		Baume-les-Dames
Eglise paroissiale Saint-Martin	architecture religieuse	inscription le 18/01/1939	Inscrit	commune	Baume-les-Dames
Abbaye de Bénédictines	architecture religieuse	classement le 12/07/1886 ; inscription le 07/05/2007	Partiellement Classé-Inscrit	privé	Baume-les-Dames
Bailliage (auditoire et prisons)	architecture judiciaire - pénitenciaire - de police	inscription le 18/05/1990	Partiellement inscrit	commune	Baume-les-Dames
Maison Sorribès, dite château	architecture domestique	inscription le 30/07/1997	Partiellement inscrit	privé	Belleherbe
Château	architecture domestique	inscription le 06/09/1956	Inscrit	privé	Belvoir
Halles	catégorie non connue	inscription le 01/03/1973	Inscrit	commune	Belvoir

Donjon (ancien)	architecture militaire	inscription le 16/12/1982	Partiellement inscrit	privé	Côtebrune
Château de Bournel	architecture domestique	classement le 28/08/1989 ; inscription le 28/08/1989	Partiellement Classé-Inscrit	privé	Cubry
Maison vigneronne	architecture domestique	inscription le 26/11/1979	Inscrit	privé	Cuse-et-Adrisans
Grotte préhistorique	architecture domestique	classement le 04/11/1955	Classé		Gondenans-les-Moulins
Château de Montby	architecture domestique	inscription le 08/12/2009	Inscrit	privé	Gondenans-Montby
Fontaine-lavoir	architecture de jardin	inscription le 29/09/1981	Inscrit		Hyèvre-Paroisse
Château du Maréchal Moncey	architecture domestique	inscription le 18/05/1990	Partiellement inscrit	privé	Moncey
Forge de Montagney	architecture industrielle	classement le 11/06/2004 ; inscription le 30/11/1998	Partiellement Classé-Inscrit	personne privée physique	Montagney-Servigny
Château	architecture domestique	inscription le 04/03/1988	Partiellement inscrit	personne privée morale ; privé	Ollans
Maison Beley	architecture domestique	inscription le 19/09/2007	Inscrit	privé	Orve
Bâtiment XVIème siècle de Ougney-le-Bas	architecture religieuse	inscription le 04/08/2011	Inscrit	personne privée physique	Ougney-Douvot

Motte Castrale	site archéologique	inscription le 01/06/2011	Inscrit	commune	Rang
Château de la Roche	architecture domestique	inscription le 18/12/1998	Partiellement inscrit	privé	Rigney
Croix XVI ^e siècle du bas de la Grande Côte	architecture religieuse	inscription le 12/01/1990	Inscrit	commune	Rougemont
Château	catégorie non connue	inscription le 28/12/1995	Inscrit	privé	Roulans
Eglise de Sancey- l'Eglise	architecture religieuse	inscription le 08/06/1926	Inscrit		Sancey
Dolmen	architecture funéraire - commémorati ve - votive	classement le 09/12/1974	Classé	commune	Santoche
Château	architecture domestique	inscription le 11/03/1991	Partiellement inscrit	privé	Soye

Tableau 1 : Source Atlas des patrimoines



4.4.2. Les sites classés ou inscrits

18 sites classés ou inscrits composent le territoire. Ils sont pour la plupart de petite et moyenne taille (0,14 à 46ha), à l'exception des grands sites inscrits du château de Bournel, le village de Cubry et de leurs abords ; et du Val de Sancey à Belvoir (409 à 494ha).

Ce nombre de sites affirme la richesse et la diversité patrimoniale du Doubs central : monuments, paysages, sites naturels...

Les sites classés ou inscrits sont des espaces naturels ou alors une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, appelle au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état ainsi que la préservation de toutes atteintes telles que la destruction, l'altération, la banalisation...

Les sites classés

En « site inscrit », comme en site « en instance de classement », seules les “opérations d'exploitation courante des fonds ruraux” sont exemptées de déclaration ou d'autorisation (ce qui n'est pas le cas en site classé). Tout projet d'aménagement ou de modification du site est soumis à un avis simple de l'ABF, à l'exception des démolitions qui sont soumises à son avis conforme.



Château de Belvoir et ses abords, site classé

Nom	Protection	Date de protection	Localisation
VALLEE DU CUSANCIN	Classé	19/08/9706	
CHATEAU DE BELVOIR ET SES ABORDS	Classé	25/09/1992	BELVOIR
GROTTE DE LA BAUME A BOURNOIS	Classé	23/05/1912	BOURNOIS
SITE DE GIGOT A BRETONVILLERS	Classé	10/02/1913	BRETONVILLERS
GROTTE DE GONDENANS-MONTBY	Classé	25/11/1932	GONDENANS-MONTBY

Tableau 2 : Source Atlas des patrimoines

Les sites inscrits

Dans un site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France.

La loi n'autorise pas d'exception au régime d'autorisation.



Canal du moulin de l'Isle-sur-le-Doubs, site inscrit (patrimoine.bourgognefranchecomte.fr)

Nom	Protection	Date de protection	Localisation
PLACE CHAMARS A BAUME-LES-DAMES	Inscrit	11/03/1935	BAUME-LES-DAMES
ROCHERS DU CHATARD ET CUSANCIN A BAUME-LES-DAMES	Inscrit	23/10/1942	BAUME-LES-DAMES
PUITS FENOZ A CHAZOT	Inscrit	04/04/1946	CHAZOT
SITE DU CHATEAU DE CLERVAL	Inscrit	17/12/1942	CLERVAL
LE CHATEAU DE BOURNEL, LE VILLAGE DE CUBRY ET LEURS ABORDS	Inscrit	17/02/1995	CUBRY
SOURCES DU CUSANCIN ET LEURS ABORDS A CUSANCE	Inscrit	24/09/1942	CUSANCE

LE FAUTEUIL DE GARGANTUA A HIEVRE-PAROISSE	Inscrit	11/12/1942	HYEVRE-PAROISSE
CHATEAU DE VAITE A CHAMPLIVE	Inscrit	05/11/1942	LAISSEY
VUES PANORAMIQUES SUR LAISSEY	Inscrit	16/09/1942	LAISSEY
LE CANAL DU MOULIN DE L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	Inscrit	18/01/1946	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
CHATEAU DE ROULANS	Inscrit	19/06/1942	ROULANS
VAL DE SANCEY A BELVOIR	Inscrit	01/09/1993	SANCEY-LE-LONG
GORGES DE L'AUDEUX A SILLEY-BLEFOND	Inscrit	05/11/1942	SILLEY-BLEFOND

Tableau 3 : Source Atlas des patrimoines

4.4.3. Les cités de caractère

Le Doubs central est composé de 3 cités de caractère : Rougemont, Baume-les-Dames et Belvoir.



L'association des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté a été créée en 1989 par le sénateur de Haute-Saône Bernard Joly dans le but de regrouper des communes ayant un patrimoine de type urbain et n'ayant pas les moyens de le sauvegarder. Label au départ appliqué seulement à la Franche-Comté, l'association a fait le choix de l'ouvrir à la Bourgogne, dans le cadre du rapprochement des régions en 2015.

Aujourd'hui, le réseau est composé de 59 communes ayant pour but la mise en place d'une identité commune avec une signalétique identifiée et l'adhésion à une charte qui définit les engagements du label « Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté ».

Les objectifs sont d'agir en réseau sur les actions comme la valorisation du patrimoine, la sensibilisation des publics, l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, l'accueil de caractère pour les touristes. L'association souhaite faire vivre ou revivre les villages ou les bourgs qui ont une histoire et une architecture digne d'intérêt et partager un esprit à la recherche de qualité, de cohérence et de convivialité.



Vue générale de Rougemont, cité de caractère (Par A.BourgeoisP, wikipédia)

4.4.4. AVAP de Baume-les-Dames

Déjà petite cité comtoise de caractère, la commune possède un patrimoine de grande qualité. Les outils actuels (label « petite cité comtoise de caractère », SAUC, OPAH) ne permettent pas tout à fait d'avoir une vision d'ensemble ni une gestion dynamique et cohérente, même s'ils permettent de le protéger.

Le conseil municipal de Baume-les-Dames a décidé en 2014 de lancer une étude d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ainsi que la création d'une commission locale chargée d'accompagner l'élaboration du projet et de veiller à sa mise en application après adoption.

Les axes prioritaires de l'AVAP sont les suivants :

- Valoriser et protéger l'ensemble du patrimoine historique, urbain, architectural, paysager, naturel ;
- Développer un cadre de vie lié aux usages domestiques et commerciaux ;
- Remédier aux altérations constatées sur le patrimoine urbain et architectural ;
- Valoriser l'entrée Ouest vers le centre-ville ;

- Prendre en compte les enjeux environnementaux et accompagner l'évolution des technologies liées aux économies d'énergies et à la production d'énergies propres ;
- Disposer d'un outil fiable au travers d'un règlement de protection patrimoniale aux règles précises ;
- Réaliser des documents pédagogiques afin de faciliter la concertation auprès des publics concernés.

Des enjeux patrimoniaux et environnementaux sont établis au niveau :

- De l'urbanisme garantissant la protection et donc la transmission de l'image historique du centre ancien aux futures générations ;
- De l'architecture garantissant la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et de ses prolongements quelques soit les époques et les styles ;
- Et des aménagements urbains et paysagers garantissant le maintien des structures paysagères et le renforcement des potentialités environnementales.

Les partis d'aménagement du PADD :

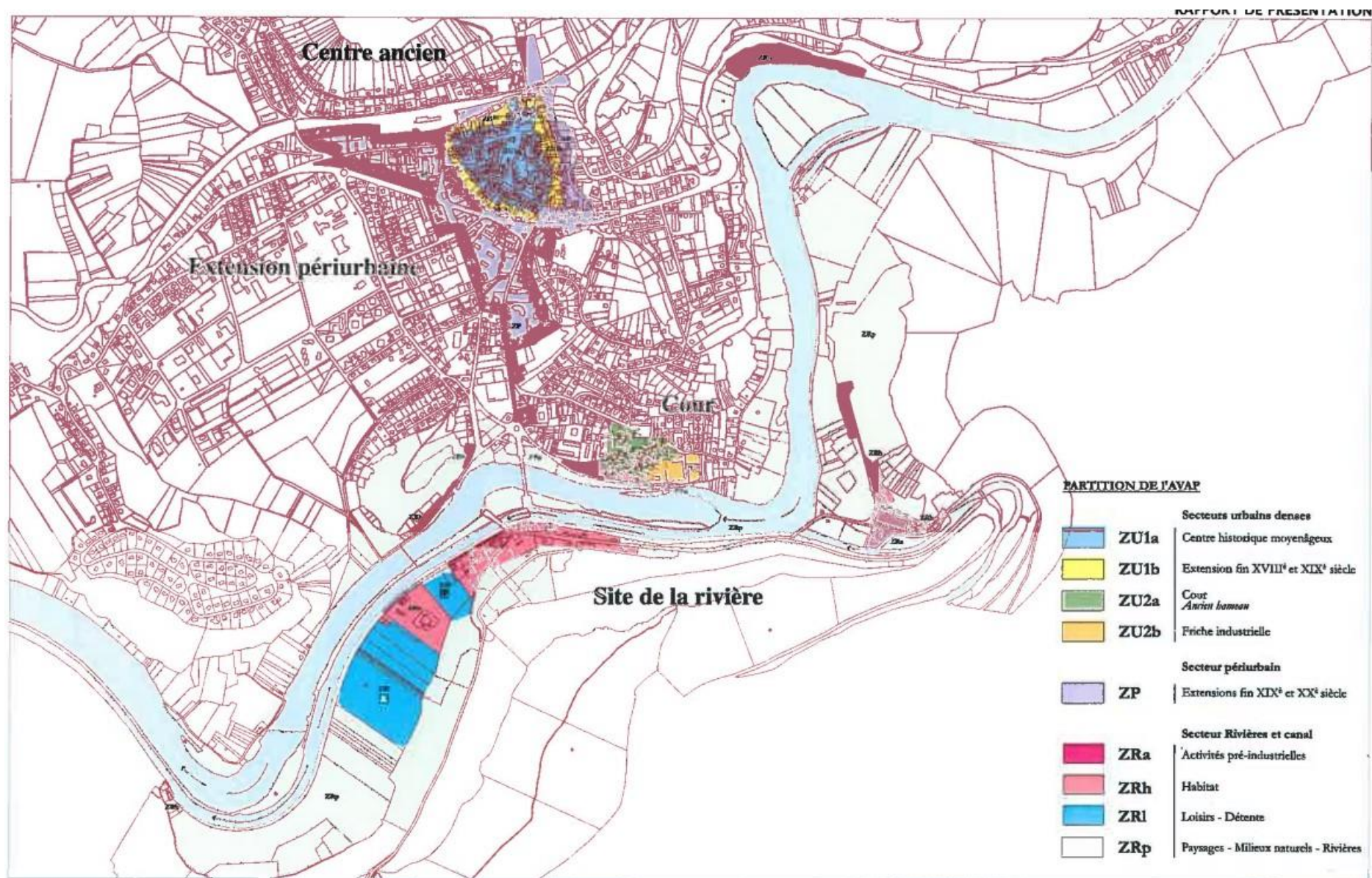
Dans sa partie réglementaire, les objectifs de l'AVAP permettent d'atteindre les objectifs du PADD.

- Quartiers Ouest dans leur partie faubourgs pour accompagner les espaces en mutation, c'est-à-dire ceux qui nécessiteront une réflexion urbaine à moyen et long terme ;
- Réaménagement de la zone de la Prairie, en particulier la zone Est et le caractère vert des parcelles dont le devenir doit être accompagné en terme foncier et paysager ;
- Réaménagement de la halte fluviale, y compris le secteur du canal pour le site en lui-même et pour ses infrastructures fluviales et son bâti atypique (principalement les ensembles industriels et la maison écluse 39). Les objectifs retenus de l'AVAP pour ce site accompagnent tout projet de réaménagement de la halte fluviale ainsi que tout entretien des berges et infrastructures des écluses et leurs abords ;
- Actions en faveur de la diversité urbaine et de la mixité de l'habitat, l'AVAP met en avant la qualité du bâti du centre ancien et en révèle les potentialités. L'amélioration des immeubles existants, encadrée par une réglementation appropriée permet de maintenir la population déjà présente et d'en

accueillir des nouvelles. Elle accompagne aussi tout projet favorisant la friche de Cour ;

- Protection des espaces verts de la ville, de nombreux espaces verts sont répertoriés dont ceux du PLU ;
- Protection des entrées de ville, l'AVAP est sensible aux entrées de ville dans la mesure où leur perception peut brouiller la venue vers le centre historique, l'accompagnement réglementaire renforce l'entrée Ouest ;
- Actions en faveur de la protection de l'environnement, l'AVAP n'intègre pas nécessairement tous les secteurs boisés classés dans la mesure où ceux-ci bénéficient déjà de réglementations existantes. C'est l'usage du sol qui en tout état de cause préserve à l'origine ces espaces remarquables ;
- Aménagement des liaisons inter quartiers, l'AVAP est sensible aux aménagements prévus dans les secteurs protégés mais aussi parce que certaines liaisons permettent l'accès à ces secteurs. Elle ne peut agir sur les infrastructures routières mais elle peut inscrire dans le règlement des points importants (conservation ou plantation d'arbres, bordures végétales...) qui favorisent l'infiltration des eaux de pluie et permettent d'accompagner et de renforcer les corridors écologiques en évitant les ruptures (RD683) ;
- Création de liaisons douces vers le centre-ville et les commerces, l'AVAP retient les aménagements qui favorisent les liaisons et l'accès aux secteurs protégés et qui ont un impact sur eux. Les objectifs retenus pour ces aménagements consistent à favoriser la trame verte et l'utilisation d'espèces végétales locales.

Sources : Baume par Cœur n°5, rapport de présentation de l'AVAP (<https://www.baume-les-dames.org/avap.html>)



Périmètre de l'AVAP (source : rapport de présentation de l'AVAP)

4.4.5. Patrimoine archéologique et ZPPA

5 Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) se trouvent sur le territoire du Doubs Central :

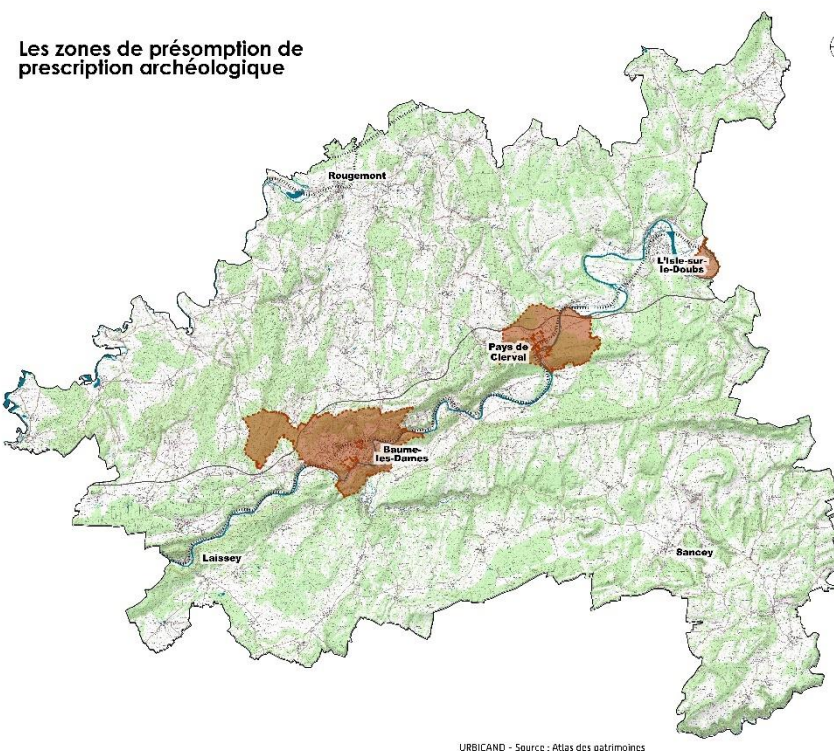
- 2 à Baume-les-Dames depuis 2018, dont une de seuil au niveau 2 ;
- 2 à Pays-de-Clerval depuis 2018, dont une de seuil au niveau 2 ;
- 1 à Blussangeaux depuis 2003.

La définition d'une ZPPA donnée par le Ministère de la Culture est la suivante :

Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle "les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement". En conséquence, l'Etat pourra dans les délais fixés par la loi formuler, dans un arrêté, une prescription de diagnostic archéologique, de fouille archéologique ou d'indication de modification de la consistance du projet. Cette décision sera prise en veillant "à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social".

Le Code du patrimoine prévoit par ailleurs que toute personne projetant de réaliser des aménagements peut, avant de déposer une demande d'autorisation, saisir le préfet de région afin qu'il examine si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (livre V, article L. 522-4).

Source : www.culture.gouv.fr



4.4.6. Patrimoine vernaculaire et petit patrimoine

Le petit patrimoine témoigne des usages et des pratiques des temps passés et présents, des traditions et du savoir-vivre d'une culture locale. Le territoire du Doubs Central compte d'innombrables éléments d'architecture vernaculaire ou savante, d'intérêt et de qualité diverses, en excellent ou en mauvais état de conservation.

Les nombreux lavoirs, les puits, et fontaines sur les places publiques rappellent l'importance accordée à l'eau dans la vie locale. Il n'est également pas rare de rencontrer des moulins (vallée du Dessoubre par exemple) et des ouvrages hydrauliques (ponts...).

Les parcelles pouvaient également être délimitées par des murs en pierre sèche encore perceptibles aujourd'hui dans l'organisation urbaine des villages.

Le territoire est notamment marqué par l'histoire religieuse et spirituelle, les lieux commémoratifs sont nombreux (calvaires, croix, ...).

Ce petit patrimoine peut également comporter des éléments végétaux (arbres remarquables, haies, ...).

L'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme permet de préserver ce patrimoine qui est un enjeu à part entière :

Article L151-23

Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 81

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.

Source : www.legifrance.gouv.fr



Fontaine de Rougemont et croix-fontaine de Sancey



Ouvrage hydraulique et lavoir à Rougemont



Murs en pierre sèche à Sancey

4.5. La découverte des paysages et des patrimoines : carte de synthèse

La carte présentée ci-après propose une « synthèse » simplifiée des conditions de découverte du territoire, en reprenant les éléments suivants :

- Les principaux ensembles et éléments paysagers remarquables, y compris le patrimoine bâti qui est important à l'échelle du territoire – le petit patrimoine rural n'a pas été représenté du fait des nombreux éléments identifiés à l'échelle du SCoT ;
- Les principaux points de vue et les principaux axes de découverte – les itinéraires pédestres et cyclables secondaires n'ont pas été représentés du fait des nombreux itinéraires identifiés à l'échelle du SCoT.

Découverte des paysages et des patrimoines

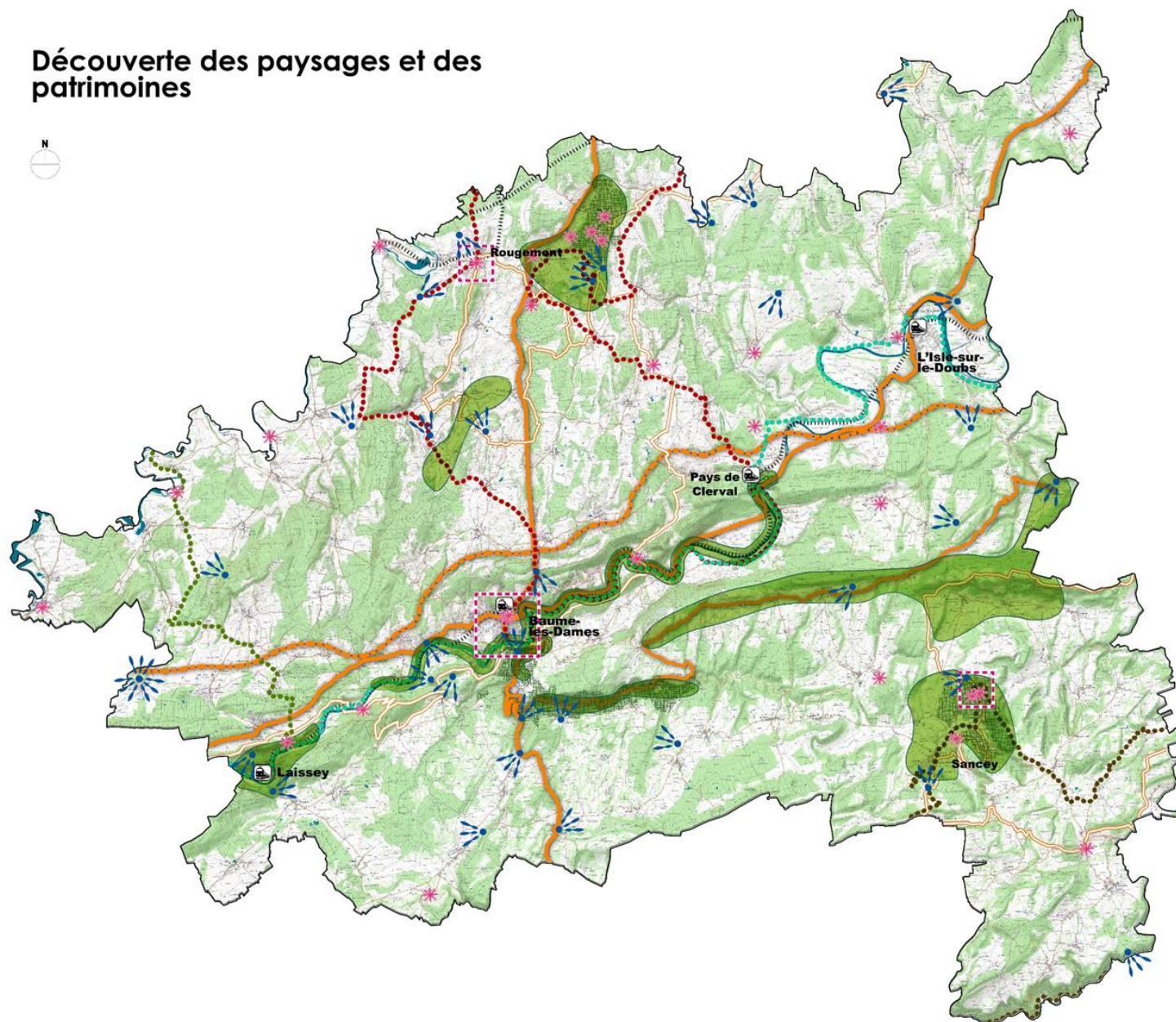


Sites et éléments remarquables

- Ensembles paysagers remarquables
- Sites classés/inscrits
- Cités de caractère
- Monuments Historiques inscrits/classés
- Points de vue

Itinéraires de découverte

- Axe routier majeur
- Autoroute A36
- Voie ferrée
- Gare
- Itinéraires de Grande Randonnée/ Randonnées Pays
- Eurovéloroute 6
- Itinéraire cyclable EV6-Vesoul-V50 - Vallée de l'Ognon/Vesoul-Val de Saône
- Doubs Cyclo' - Le Château de Belvoir - Saint-Hippolyte
- Doubs Cyclo' - Sur la route des Châteaux - Baume-les-Dames



5. Synthèse des enjeux paysagers et urbains

Des paysages remarquables liés à la ruralité mais aussi aux activités humaines

Les paysages du Doubs central présentent des qualités importantes, liées au caractère rural du territoire, mais également liées à l'histoire du développement anthropique au fil des époques :

- Le territoire a la particularité d'accueillir une **grande diversité d'entités et d'ambiances paysagères**. Du fait de la topographie et de la présence des grandes infrastructures naturelles, les ambiances paysagères sont différentes suivant les secteurs, que l'on se situe sur le premier ou le second plateau du Jura, dans la vallée du Doubs, dans les collines entre Doubs et Ognon, dans la vallée de l'Ognon ou du Dessoubre. Chaque secteur présente des qualités propres à valoriser ;
- On retrouve des **ensembles paysagers « remarquables »** qui se distinguent et qui constituent des facteurs d'attractivité résidentielle et touristique importants. Le vallon de Sancey, la vallée du Cusancin, les roches de Nans, les monts du Lomont... sont autant d'ensembles de grand intérêt qu'il est important de protéger à long terme ;
- Le territoire est ponctué de nombreux villages et hameaux qui fondent en partie la qualité paysagère d'ensemble. Le **patrimoine architectural villageois** (anciennes fermes, églises, lavoirs, fontaines...) est représentatif de la ruralité historique du territoire, et sa qualité contribue à l'attractivité résidentielle d'aujourd'hui. Par endroits, on retrouve des éléments patrimoniaux particulièrement remarquables et généralement protégés : châteaux, maisons de maîtres, églises classées... ;
- Les villes et bourgs présentent un **patrimoine urbain spécifique de grande qualité**, qui varie suivant la commune considérée. Les patrimoines des villes relèvent d'époques variées, du moyen-âge à l'ère contemporaine, en passant par l'époque de la grande croissance industrielle. Ils représentent une qualité paysagère importante à valoriser pour renforcer l'attractivité du territoire.

La protection et la mise en valeur de ces qualités paysagères constituent des enjeux importants pour les prochaines décennies, en lien avec une politique de revitalisation des centres-bourgs et de villages et de réhabilitation de manière générale.

Une évolution progressive des grands équilibres paysagers, qui peut être mieux maîtrisée

Au fil des décennies, les grands équilibres entre espaces agricoles, espaces forestiers, espaces naturels et espaces urbanisés ont progressivement changé. La « charpente » paysagère du territoire évolue :

- Les grands équilibres entre espaces agricoles et espaces forestiers progressivement évolués depuis le milieu du XX^{ème} siècle. En particulier, **les surfaces agricoles ont reculé** sous l'effet de la rationalisation des pratiques agricoles, et les secteurs de coteaux ont tendu à être investis par les boisements qui prennent aujourd'hui plus d'importance dans le paysage. Toutefois, il faut noter que la progression forestière s'est largement arrêtée depuis les années 1990, et la pression foncière agricole est aujourd'hui suffisante pour maintenir ces équilibres ;
- Les espaces agricoles ont été concernés également par une évolution des pratiques au cours des dernières décennies qui ont considérablement fait évoluer les paysages. La surface moyenne des parcelles a augmenté dans les secteurs à la topographie favorable, les éléments végétaux (haies, arbres isolés) sont moins présents dans le paysage, la part des céréales dans les surfaces agricoles a augmenté. Aujourd'hui, la structure des paysages agricoles est sensiblement plus stable sur le premier plateau du Jura où les prairies sont majoritaires pour maintenir la surface fourragère. Le développement des céréales se ressent plus fortement dans la vallée du Doubs et dans les collines entre Doubs et Ognon ;
- Au cours des dernières décennies, **les surfaces artificialisées ont progressé**, principalement aux dépens des espaces agricoles, sous l'effet du développement résidentiel et économique, et de la construction de la ligne LGV en frange nord du territoire. **Les dynamiques d'artificialisation ont été particulièrement importantes au cours des années 1990 et 2000**, du fait d'une attractivité résidentielle plus forte mais également du fait des modèles de production de logements et de bâtiments d'activité, caractérisés par une faible densité d'implantation et donc par une consommation foncière plus forte. La consommation s'est poursuivie de manière un petit peu plus proportionnée entre 2011 et 2024, en dépit de projets structurants venant largement augmenter la consommation foncière : l'aménagement de la LGV et l'aménagement de nombreuses éoliennes.

Le maintien des grands équilibres liés à la charpente paysagère, et plus spécifiquement la maîtrise de l'artificialisation, constituent des enjeux forts au cœur de la démarche de SCoT.

Des pressions du développement sur les paysages, qui méritent d'être maîtrisées

Le **développement résidentiel** des dernières années a impacté, de manière localisée, les paysages villageois et les grands paysages du Doubs central :

- Si la quantité des nouvelles maisons construites est restée plutôt modérée, **la qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions a été plutôt faible**. Dans les villages, la majorité des maisons neuves ont été construites en périphérie des enveloppes urbaines, au coup par coup, avec une architecture relativement banale (maisons pavillonnaires sans rapport avec l'architecture historique), et avec des impacts fréquents sur les entrées et les silhouettes de villages ;
- Les nouvelles constructions ont été plus nombreuses dans les villages en frange Est (autour de l'Isle-sur-le-Doubs, Arcey...) et Ouest du territoire (Pouligney-Lusans, Roulans...), à proximité des échangeurs autoroutiers, et dans quelques villages le long de l'axe Baume-les-Dames – Rougemont. Toutefois, l'enjeu principal est celui de la qualité des nouvelles constructions, plus que celui de la quantité ;
- **Dans les villes et dans les bourgs**, le développement résidentiel a également impacté les paysages, car il s'est orienté en bonne partie sur des secteurs périphériques (au détriment des centralités historiques), généralement éloignés des centres, parfois sur les coteaux pour échapper aux contraintes naturelles. La qualité des opérations de construction de logements est également questionnée du fait du modèle pavillonnaire, qui a été majoritaire en termes de production, qui est consommateur d'espace et peu adapté pour construire des espaces urbains vivants et fonctionnels.

Le développement économique a également impacté les paysages ces dernières années, en particulier dans les villes et bourgs et dans les villages périphériques accueillant des zones d'activité. Le développement des surfaces économiques (zones commerciales, ZAE) impacte particulièrement les entrées de villes le long des axes à grandes circulations (RD683, RD50). Les zones d'activité économiques sont souvent peu intégrées dans le paysage et sont aménagées avec de faibles densités d'implantations, d'où une consommation foncière assez forte et un impact accru sur

les paysages. Les ZAE et projets récents comportent toutefois des dispositions pour améliorer l'intégration paysagère des nouveaux secteurs de développement (Europolys, ZAE de Rougemont).

La protection et la mise en lumière des qualités paysagères, un enjeu majeur

Au regard des pressions constatées à l'échelle du SCoT, plusieurs enjeux méritent d'être soulignés en termes de valorisation des qualités paysagères :

- **L'entretien et la valorisation du patrimoine bâti historique constitue un enjeu majeur**. Dans les villes comme dans les villages (dans une moindre mesure), le patrimoine ancien tend à se dégrader, les logements vacants sont de plus en plus nombreux et on retrouve quelques friches industrielles en attente de réhabilitation. Les dynamiques résidentielles récentes, orientées vers la production de logements pavillonnaires en périphérie des villes et villages, a contribué à fragiliser l'attractivité des centralités qui accueillent généralement le patrimoine historique ;
- **La préservation des entrées et des silhouettes de villes/villages constitue également un enjeu important**. Le développement résidentiel et économique en périphérie des enveloppes urbaines a souvent impacté les entrées et silhouettes, via la construction de ZAE ou de lotissements autour des villes, mais également via la construction d'une ou plusieurs maisons isolées en périphéries des villages. Pour les prochaines décennies, il semble important de protéger les entrées et silhouettes encore préservées, et d'encourager la requalification des silhouettes et entrées dégradées ;
- Enfin, **la qualification de la découverte des paysages depuis les grands axes constitue un enjeu à ne pas négliger**. Le développement récent a tendu par endroits à dégrader les perceptions visuelles le long d'axes importants (RD683 et RD50 en particulier), ce qui impacte directement la perception que les visiteurs peuvent avoir du territoire. La limitation du développement linéaire le long des axes, le traitement des entrées de villes et l'intégration des nouvelles zones de développement visibles depuis les axes (lotissements, ZAE) sont des problématiques importantes pour permettre de préserver la qualité des axes de découverte. A noter que le traitement des grands axes en eux-mêmes (aménagements viaires) constitue un enjeu à part entière, pour éviter que ces axes ne renvoient une image trop « routière » et « de transit » dans les paysages. Cette problématique est particulièrement forte au niveau des traversées des villes et bourgs.

Synthèse des enjeux paysagers

Enjeux liés aux qualités paysagères

- Mise en valeur des ensembles paysagers remarquable
- Mise en valeur du patrimoine urbain remarquable
- ★ Mise en valeur du patrimoine architectural isolé
- Qualité des axes de découverte stratégiques
- Qualité de la découverte depuis l'A36

Enjeux liés aux pressions paysagères

- Maîtrise des impact des extensions résidentielles autour des bourgs
- Entretien d'un patrimoine bâti qui se dégrade des centres bourgs
- Qualité et intégration paysagère des ZAE
- Maîtrise des impacts du développement autour des échangeurs
- Qualité des constructions nouvelles sur tout le territoire
- Maîtrise des impacts du développement dans les villages plus dynamiques
- Maintien des équilibres agricoles hors zone Comté

